

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. DENIS BERGEON, président**  
**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire**

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN SAINT-CYPRIEN  
À SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE  
PAR ÉNERGIES DURABLES KAHNAWÀ:KE INC.**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 5**

---

Séance tenue le 21 mai 2015 à 19 h  
Club de golf International 2000  
320, chemin du Golf  
Saint-Bernard-de-Lacolle

**DT5**

**318**

Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-  
Cyprien-de-Napierville  
6211-24-075

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 21 MAI 2015	
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
<b>DÉPÔT DE DOCUMENTS</b> .....	1
<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>	
M. VINCENT GRÉGOIRE .....	7
M. LOUIS SIOUVILLE .....	9
Mme LOUISE GAGNON .....	11
M. ANDRÉ VAN HYFTE .....	15
M. WERNER VAN HYFTE .....	21
Mme PATRICIA WOODS .....	28
M. PIERRE COUTURE .....	31
M. LOUIS SIOUVILLE .....	37
Mme LISE TROTTIER .....	41
M. VIM AMMERLAAN .....	44
Mme PATRICIA DORANTES .....	47
<b>PAUSE</b>	
M. SERGE DESBOIS .....	58
M. DANIEL REID .....	64
Mme JOAN McDERMOTT .....	71
M. JACQUES SOREL .....	76
Mme JOCELYNE ARRÉAL .....	83
M. VINCENT GRÉGOIRE .....	86
Mme ASTRID AMMERLAAN .....	90
Mme MONIQUE GAMACHE .....	97
Mme PAMELA WALSH .....	100
<b>PAUSE</b>	
Mme BRIGITTE SCHOEMANS1 .....	107
Mme CARMEN LABELLE .....	112
Mme SYLVIE DESCHESNES .....	120
M. THOMAS MACHEMIN .....	125
M. RENÉ LAPIERRE .....	131
Mme SYLVIE MARCEAU .....	136
<b>MOT DE LA FIN</b> .....	140

**SÉANCE DU 21 MAI 2015  
SÉANCE DE LA SOIRÉE I  
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

10 Bienvenue à cette séance d'audience publique portant sur le *Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville par Énergies durables Kahnawà:ke*. Bienvenue également aux personnes qui suivent les travaux de la commission d'enquête en direct sur Internet au moyen de la webdiffusion audio.

15 Alors, les consignes d'usage, je vous demanderais tout d'abord de mettre vos téléphones cellulaires en sourdine et vos appareils électroniques. Je vous rappelle également que la prise de photos et vidéos n'est pas permise au regard du droit à l'image des participants et si vous voulez faire de la captation vidéo ou des photos, je vous invite à vous référer à notre responsable des communications, monsieur Alexandre Corcoran-Tardif qui est à l'arrière.

20 Alors, par acquit de conscience, dépôt de documents auprès des ministères, ministère du Développement durable?

20 **Mme MAUDE DURAND :**

25 Oui, bonsoir. En fait, j'ai transmis le lien vers le site Internet du parc éolien Montérégie pour les résultats de suivis à madame Boutin.

30 On a réussi à contacter notre hydrogéologue au ministère de l'Environnement. Le premier niveau de réponse, ce qu'il peut nous dire c'est que vraiment, par rapport à la construction d'un parc éolien, les risques de contamination de l'eau souterraine sont quand même assez faibles. Mais c'est vraiment l'étude hydrogéologique qu'on attend qui va pouvoir nous permettre d'évaluer ce risque-là.

35 Il m'a aussi mentionné qu'il y a quand même deux types de contamination : la contamination diffuse et la contamination ponctuelle. La contamination diffuse, on parle plus d'un surépandage d'engrais ou de fumier qui pourrait faire une contamination par les nitrates ou les nitrites. Ou par exemple, des sels de déglçage, là. Trop de sels de déglçage répandus, la pluie et la fonte de l'eau feraient en sorte que l'eau de la nappe pourrait être plus salée, par exemple.

40 Il y a la contamination ponctuelle qui est plus due par exemple par une fuite de réservoir d'essence.

Vraiment la question, je pense, c'est comment on fait pour traiter ces nappes-là une fois qu'elles sont contaminées. Les petites fuites, il y a possibilité de les traiter par excavation et traitement des sols et par un piège hydraulique.

45 Un piège hydraulique, en fait, on capture l'eau qui est contaminée, on la pompe et on la traite. Quand c'est des plus gros volumes, c'est quand même assez difficile à décontaminer parce qu'on ne peut pas excaver tout le produit et pomper tout le produit qui a été contaminé. Et puis ce que je peux ajouter aussi, c'est que comme l'eau souterraine circule très lentement, la contamination peut quand même durer pendant assez longtemps.

50 Mais si la commission voulait aller plus loin, on peut toujours contacter notre hydrogéologue. Vous avez juste à nous transmettre les questions par rapport à ça.

**LE PRÉSIDENT :**

55 Merci beaucoup. Pour le ministère de la Faune et des Parcs.

**M. ÉTIENNE DROUIN :**

60 Oui, juste une petite précision. Quand on parlait de l'interprétation des données dans le tableau de mortalité de chauves-souris et oiseaux de proie qui a été déposé à la commission, j'ai revérifié puis le nouveau tableau qui a été mis à jour a exclu les plus vieilles données du suivi qui ne respectaient pas bien le protocole, au moins de base, de 2008.

65 Donc, les résultats sont assez uniformes, à l'exception de certains plus récents qui ont utilisé la nouvelle méthode de calcul prévue dans le protocole de 2013, mais qui a été aussi appliquée à certains parcs qui devaient respecter seulement le protocole de 2008.

**LE PRÉSIDENT :**

70 Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui avaient un dépôt de documents? Réponse à une question complémentaire?

**M. DANIEL-JOSEPH CHAPDELAIN :**

75 Les deux, Monsieur le commissaire. Alors, vous m'aviez demandé hier ou peut-être monsieur Haemmerli, un document qui... enfin, toute l'étude que le ministère avait faite sur les impacts que l'implantation d'éoliennes peut avoir sur les valeurs foncières.

80

Je vous avais indiqué que suite à la demande d'autres commissaires dans le cas de Saint-Valentin, le ministère avait entrepris toute une recherche. Et puis vous m'avez demandé si on pouvait vous donner le document. J'ai reçu la réponse, malheureusement le document ne sera pas disponible d'ici la fin des audiences, je parle des audiences publiques, mais le ministère s'est engagé à vous le transmettre dès qu'il va être disponible.

85

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Haemmerli.

90

**LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Chapdelaine, juste pour nous éclairer dans nos attentes. Le document dont il est question, est-ce que c'est un suivi de la valeur des propriétés au Québec ou si c'est plus largement une revue de littérature?

95

**M. DANIEL-JOSEPH CHAPDELAINÉ :**

Je comprends que c'est plus une étude qui va démontrer là où il y a eu des projets éoliens, si ça l'a eu un impact sur les valeurs foncières des résidences.

100

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

105

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Monsieur Désilets?

110

**M. CHRISTIAN DÉSILETS :**

Oui, en fait, j'ai simplement fait la vérification à propos des prévisions de vente d'exportation et malheureusement les données ne sont pas disponibles. Évidemment, il y a des prévisions de faites, mais c'est par la division Hydro-Québec Production qui évidemment n'est pas une division réglementée, alors ces données-là ne sont pas publiques.

115

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Santé?

120 **M. JEAN-BERNARD DRAPEAU :**

Oui, bon, j'ai déposé l'étude du Conseil des académies canadiennes sur l'effet des éoliennes sur la santé.

125 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Pour le MERN, Monsieur Billette?

130 **M. ARTHUR BILLETTE :**

Oui, pardon pour le retard. Donc, j'ai fait des petites vérifications concernant les démarches de consultations ciblée et publique concernant la prochaine stratégie énergétique. Et, en effet, ce qui était prévu, c'était d'avoir trois séries de consultations ciblées auprès d'experts, donc en février, en mars et en juin. Donc, la prochaine récente, le 15 juin, en fait, 135 c'est sur le sujet des hydrocarbures. Précisions que ces réunions-là n'étaient pas à huis clos, dans le sens, il y avait une webdiffusion, donc il était possible d'avoir accès justement à ce qui était discuté.

Également que c'est possible pour les citoyens de déposer des lettres ouvertes jusqu'au 140 15 juillet portant sur les différents sujets.

Et, comme je l'avais mentionné, la stratégie énergétique devrait être déposée à l'automne 2015.

145 Finalement, il faut savoir aussi qu'en termes de consultation publique, la stratégie va pouvoir se baser également sur le travail de la commission sur les enjeux énergétiques qui a été fait en 2013 qui a fait une tournée générale du Québec et des consultations publiques extensives portant sur les différents sujets énergétiques.

150 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que le rapport de consultation de 2013, est-ce que ce serait possible pour vous de déposer une copie du document?

155 **M. ARTHUR BILLETTE :**

Je vais voir ce qui m'est possible de déposer, oui.

160

**LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît. Alors pour le promoteur?

165

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Monsieur le président, je vais laisser monsieur Tremblay énumérer la liste des différents documents qui ont été déposés.

170

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

175

Oui. Tout d'abord, il y a l'entente qui a été signée entre Saint-Cyprien-de-Napierville et Énergies Durables Kahnawà:ke dont on a parlé hier qui a été déposée en format PDF et en papier.

180

Il y a un élément de réponse concernant l'augmentation de la circulation devant le vignoble Morou qui avait été demandée hier, qui nécessitait des calculs, qui a été déposé.

Il y a l'orientation préliminaire de la CPTAQ dont on a lu un extrait en début de séance cet après-midi qui a été déposée.

185

La diapositive qui présentait les observations des oiseaux dans le cadre du développement des projets éoliens à proximité d'ici qui a été déposée.

Il y a la figure qui présentait une coupe de fondation des éoliennes qui a été déposée.

190

Il y a le tableau qui présentait la production mensuelle et le tableau des installations qui produisent l'électricité avec du charbon et du gaz naturel dans les réseaux interconnectés au Québec qui a été déposé.

195

Il y a un sommaire du sondage téléphonique qui avait été réalisé en 2011 qui a été déposé également.

200

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Alors, le registre est maintenant ouvert et vous pouvez vous y inscrire pour poser vos questions.

205

Alors, évidemment, je vous rappelle que si vous avez l'intention de déposer un mémoire, nous aimerions que vous manifestiez le plus rapidement possible votre intérêt à le faire.

210

Alors, je vais vous rappeler les dates : le 2 juin 2015 pour ce qui est de confirmer le dépôt d'un mémoire et pour signifier votre intention, et le 11 juin pour ce qui est du dépôt du mémoire.

215

Alors, avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à rappeler quand même les directives d'usage concernant votre participation. Alors, on demande aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions. Alors, écoutez, on a fait une mise au point en début de séance cet après-midi concernant les préambules qui doivent porter évidemment sur la question, sur le sujet qui doit être amené. Alors, et je tiens à dire que ça s'est très bien déroulé. Alors, je souhaite qu'on soit aussi, disons, aussi pertinents et respectueux que les gens ont manifesté cet après-midi dans le cadre de nos travaux.

220

Alors, je rappelle que c'est deux questions par intervention, que c'est toujours possible pour vous de vous réinscrire et les questions me sont adressées à titre de président de la commission.

225

Et je vous rappelle évidemment qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne sera toléré dans la salle, et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux. Et respecter ces règles constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

230

Et j'aimerais aussi vous préciser que certains thèmes reviennent au niveau du questionnement. Alors, j'aimerais vous informer simplement que pour ce qui est des thèmes qui ont déjà été préalablement traités, compte tenu du temps d'audience que l'on souhaite encore faire, alors nous allons référer les gens au verbatim des audiences antérieures, si le sujet a été abordé, de façon à ce que les gens puissent prendre connaissance de l'information sur le sujet qu'ils auraient souhaité intervenir.

235

Alors, c'est une façon simplement de ne pas répéter constamment les mêmes informations sur les mêmes thèmes, de façon aussi à favoriser la participation puis le développement d'autres thèmes qui pourraient éventuellement vous intéresser.



240 Alors je vous remercie de votre attention et je demanderais maintenant... alors, on avait  
déjà des gens hier soir qui nous avaient quittés ou on a mis fin la séance hier soir alors qu'il y  
avait des gens qui étaient déjà inscrits. Alors, je vais faire l'appel des gens qui s'étaient inscrits  
et qui avaient un droit de parole. Évidemment cet après-midi, il y a encore des gens qui étaient  
245 encore sur la liste que je vais également appeler, de façon à ce qu'ils puissent venir intervenir  
avec leurs questions.

---

250 **PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**M. VINCENT GRÉGOIRE**

**LE PRÉSIDENT :**

255 Alors, je demanderais tout d'abord à madame Sylvie Marceau, s'il vous plaît, à venir  
poser ses questions. Madame Marceau n'est pas là? Madame Carmen Labelle, s'il vous plaît.  
Madame Labelle n'est pas là. Madame Mariette Brouillard? Monsieur Vincent Grégoire.

Bonsoir, Monsieur Grégoire.

260 **M. VINCENT GRÉGOIRE :**

Bonsoir. Ma question c'est que vous dites que vous allez raccorder le projet à la ligne  
25 kV déjà existante. Est-ce que ça s'est déjà fait au Québec et si oui, à quel endroit?

265 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, c'est une question qui a été répondue, on l'a abordée à deux ou trois reprises.  
Succinctement, Monsieur Désilets, alors simplement confirmer qu'il y a déjà eu des  
branchements de même nature.

270

**M. CHRISTIAN DÉSILETS :**

Oui, ça été fait une fois pour le parc éolien Saint-Philémon.

275 **M. VINCENT GRÉGOIRE :**

Et est-ce qu'il y a eu des problèmes?

280

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a eu des problèmes?

285

**M. CHRISTIAN DÉSILETS :**

On en a parlé également. Il y a eu des observations à l'effet qu'il y avait eu des variations de tensions sur les réseaux qui étaient répétitives. La situation a été analysée, isolée et le problème est apparemment corrigé.

290

**M. VINCENT GRÉGOIRE :**

Ça fait combien de temps?

295

**LE PRÉSIDENT :**

Non, deux questions, Monsieur.

300

**M. VINCENT GRÉGOIRE :**

O.K.

305

**LE PRÉSIDENT :**

Mais je vous inviterais quand même à prendre connaissance des verbatims qui vont être déposés sur la commission. On en a traité hier soir, on en a traité cet après-midi, puis je pense que vous allez retrouver toutes les informations complémentaires. On est allé de façon quand même exhaustive pour ces questions surtout cet après-midi.

310

**M. VINCENT GRÉGOIRE :**

D'accord. Je peux aller à ma deuxième?

315

**LE PRÉSIDENT :**

C'est parce que c'était déjà la deuxième. Vous avez dit « est-ce que » puis « ça fonctionne-tu bien ». Alors, c'est deux questions. Alors, je m'excuse, mais vos deux questions étant dites, je vous invite à vous réinscrire, si vous voulez en poser une nouvelle.

320 **M. VINCENT GRÉGOIRE :**

Merci.

325

---

**M. JEAN SIOUVILLE**

**LE PRÉSIDENT :**

330 Alors, j'invite maintenant monsieur Stéphane Verstricht, s'il vous plaît. Monsieur Frédéric Boire. Alors, j'invite maintenant monsieur Jean Siouville s'il vous plaît.

**M. JEAN SIOUVILLE :**

335 Bonsoir, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Monsieur Siouville.

340

**M. JEAN SIOUVILLE :**

J'aimerais savoir quelles ont été les mesures prises pour la sécurité des travailleurs qui vont être obligés de transporter ce matériel-là.

345

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Alors, Monsieur Poirier, pour ce qui est de la sécurité des travailleurs?

350 **M. STÉPHANE POIRIER :**

Bien entendu, le contracteur principal qui va être engagé va devoir s'assurer que toutes les normes de la CSST soient prises en compte pour assurer la sécurité des travailleurs. Donc, je pense que d'énumérer les différentes normes de sécurité de la CSST, ça pourrait être un peu long, donc c'est pour ça que je résume en disant que le contracteur principal va devoir s'engager à respecter ces normes-là.

355

360

**LE PRÉSIDENT :**

Donc l'entrepreneur serait régi par les lois de la Commission de santé et sécurité au travail.

365

**M. JEAN SIOUVILLE :**

Oui, mais moi, ce qui m'inquiète c'est que le chemin est excessivement étroit, que les bases du chemin sont loin d'être solides parce que ça a été ponté en bois dans le temps pour les véhicules hippomobiles et, maintenant, on va les surcharger avec des poids énormes et à trafic alternatif.

370

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. C'est un sujet qui a été traité cet après-midi de façon quand même assez complète. Alors, au besoin, je vous référerai au verbatim de la séance de cet après-midi, vous pourrez avoir accès à l'ensemble de l'information lorsqu'on en a discuté, mais je permettrai à monsieur Poirier peut-être de résumer les éléments pour ce qui est des parcours, de la consolidation de la route, puis des assurances de la capacité portante des routes qui seraient utilisées.

375

380

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Donc, comme on l'a expliqué, la route en particulier du Rang Double et la section du rang Saint-Joseph va être analysée afin justement de prendre en compte certaines problématiques qui pourraient être potentielles pour la sécurité des convois.

385

S'il y a des solutions d'atténuation à faire, ça pourrait être le ralentissement de la limite de vitesse, ça pourrait être des affiches justement indiquant les sections plus à risque. On peut, comme on l'a expliqué cet après-midi, il y a une section où il y a un léger "S" dans la voie qui pourrait peut-être être problématique, c'est peut-être ce que j'ai compris par rapport aux accidents qu'il y a eu dernièrement. Et pour le reste, le plan de transport va prendre en compte, va s'assurer que toutes les normes de sécurité routière soient maintenues.

390

**LE PRÉSIDENT :**

Puis, peut-être pour compléter suite à la question de monsieur Siouville, vous allez également vous assurer de la capacité portante, évidemment, des routes.

395

400 **M. STÉPHANE POIRIER :**

Oui, effectivement. La route va devoir être analysée avant pour justement s'assurer qu'on puisse garder notre engagement de remettre à niveau la route après la construction. Donc, au moment de l'analyse, si des problématiques sont trouvées, qui pourraient intervenir lors de la construction, bien, effectivement, ça va être mis à niveau avant la construction, si c'est nécessaire.

405 **LE PRÉSIDENT :**

410 Peut-être pour la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, pour ce qui est de la qualité des routes, leur capacité portante, est-ce que vous avez un rôle ou est-ce que vous faites une vérification?

415 **M. PIERRE MORAND :**

Nous autres, de notre côté, on va faire une vérification également de l'état de la chaussée, avant, on va documenter et on va vérifier aussi le document que KSE nous présentera suivant leur analyse.

420 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci beaucoup. Alors, ce sont les réponses qu'on peut vous apporter aujourd'hui, Monsieur Siouville. Merci beaucoup. Alors, j'inviterais maintenant Madame Louise Gagnon s'il vous plaît.

425

---

**Mme LOUISE GAGNON**

430 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

435 **Mme LOUISE GAGNON :**

Bonsoir. Alors, cette fois-ci, c'est une question pour les juristes. J'ai relu attentivement la réponse que l'avocat d'Hydro-Québec, maître Éric Fraser, avait formulée devant la Régie de l'énergie pour répondre à l'opposition de maître Dominique Neuman, procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique et stratégie énergétique.

440 Ma question s'adresse à Hydro-Québec. Maître Fraser, d'Hydro-Québec, précisait que la condition d'admissibilité est que le projet doit être développé dans la région administrative où se situe – alors, je souligne : la Nation autochtone, la communauté autochtone ou l'institution autochtone qui contrôle le projet.

445 Alors, moi, ce que je me demande c'est que Kahnawake possède avec Kanesatake une réserve à Doncaster, à 30 kilomètres de Mont-Tremblay. Alors, est-il exact de dire qu'EDK aurait aussi pu installer son projet dans la région administrative des Laurentides?

**LE PRÉSIDENT :**

450 Alors, écoutez, c'est un sujet qu'on a déjà abordé, je crois que les Affaires municipales pourraient peut-être préciser exactement, là – c'est un élément d'ailleurs qui a été discuté encore ce matin, je vous réfère à nouveau aux verbatims qui vont être disponibles.

455 **M. DANIEL-JOSEPH CHAPDELAIN :**

Oui, effectivement. J'ai répondu à cette question-là, mais peut-être que vous n'étiez pas là, Madame. Donc, quand on parle de la région administrative reliée à la communauté, c'est le lieu où la communauté se trouve. Donc, Kahnawake se retrouve, tout comme Akwesasne, dans la région de la Montérégie. Alors, la communauté Mohawk aurait pu, comme je l'ai dit ce matin, aurait pu mettre des projets partout dans la région de la Montérégie, de Sutton à Sorel jusqu'à Huntingdon.

460 On sait que les Mohawks se retrouvent également sur la région des Laurentides. Vous faites probablement référence à la réserve indienne de Kanesatake.

**Mme LOUISE GAGNON :**

470 Non, Doncaster.

**M. DANIEL-JOSEPH CHAPDELAIN :**

475 Doncaster également, c'est un autre territoire indien qui est reconnu. Alors, à ce moment-là, ça aurait été la communauté de Kanesatake, si c'était la communauté de Kanesatake qui aurait voulu faire un projet, cette communauté-là aurait pu effectivement construire un projet éolien, autant de Mont-Laurier jusqu'à Mirabel.

480 **Mme LOUISE GAGNON :**

C'est que Doncaster appartient...

485 **LE COMMISSAIRE :**

Madame Gagnon, on va faire le point, là. C'est pas...

**M. DANIEL-JOSEPH CHAPDELAIN :**

490 C'est un territoire de chasse.

**LE COMMISSAIRE :**

495 C'est un territoire de chasse qui appartient à deux communautés, qui est partagé par deux communautés.

**M. DANIEL-JOSEPH CHAPDELAIN :**

500 Oui. Mais ça, c'est une particularité que je ne pourrai pas répondre, malheureusement. Mais moi ce que je comprends, c'est qu'EDK est reliée au Conseil de bande de Kahnawake et Kahnawake se retrouve en Montérégie. Donc, le projet aurait pu comme, je l'ai dit, se retrouver autant à Sutton, à Sorel qu'ici même à Saint-Cyprien ou à Huntingdon. Mais je vois mal comment EDK aurait pu faire le projet. Mais là, il faudrait faire les vérifications. Parce qu'un territoire de chasse, ce n'est pas un établissement indien.

505

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, on confirmera le statut exact.

510 **Mme LOUISE GAGNON :**

C'est une réserve au même titre que Kahnawake.

**LE PRÉSIDENT :**

515

Oui. Bien, écoutez, c'est une vérification qu'on va faire.

520

**Mme LOUISE GAGNON :**

Parfait.

525

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, votre autre question Madame Gagnon?

530

**Mme LOUISE GAGNON :**

Parfait. Merci. Depuis deux jours, il y a une question qui a été occultée, tout comme elle a été dans l'étude d'impact. J'aimerais, si possible, que monsieur Bud Morris puisse nous donner des précisions sur les diverses tentatives qu'EDK a tentées pour relocaliser son projet, entre autres à Godmanchester et dans la MRC Pierre-de-Saurel.

535

Voulez-vous que je fasse une sous-question?

540

**LE PRÉSIDENT :**

Non.

**Mme LOUISE GAGNON :**

Non?

545

**LE PRÉSIDENT :**

Non, vous êtes déjà rendue à deux, Madame Gagnon. Alors, Monsieur Poirier?

550

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Je vais laisser monsieur Morris expliquer les démarches qu'il avait entreprises pour la tentative de relocalisation.

**M. JOHN BUD MORRIS :**

We tried to relocate the project to principally two areas: one was with the Montérégie Wind Project with Kruger Energy. That was unsuccessful, not by our choice,

*On a essayé de relocaliser le projet à deux régions : une était avec le projet éolien de Montérégie, avec Énergie Kruger, qui n'a pas réussi; pas par notre choix, c'était le*



that was a choice by Kruger Energy and that is in the Montérégie, as well as Pierre-de-Saurel and that was unsuccessful for reasons related to the volume of wind energy that was available. The study area, land availability, and the timing that it would have taken to develop that site in relation to our contractual obligations to Hydro-Québec.

*choix fait par Kruger, Énergie Kruger, qui était en Montérégie, ainsi que Pierre-de-Saurel, et ça n'a pas réussi pour des raisons reliées au volume d'énergie éolienne qui était disponible. La disponibilité des terrains aussi et, aussi, la synchronisation des activités reliées à nos obligations à Hydro-Québec.*

555

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Madame Gagnon, pour vos questions.

560

**Mme LOUISE GAGNON :**

Bonsoir, merci.

565

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais maintenant monsieur André Van Hyfte, s'il vous plaît.

570

---

**M. ANDRÉ VAN HYFTE**

**M. ANDRÉ VAN HYFTE :**

Bonsoir.

575

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

580

**M. ANDRÉ VAN HYFTE :**

Cet après-midi, j'ai entendu parler de la centrale de Beauharnois. Je sais que la centrale de Beauharnois ne travaille pas à sa pleine capacité. Comment est-ce que vous pouvez expliquer que dans ce cas, on doit acheter de l'électricité aux États-Unis?

585

**LE PRÉSIDENT :**

590 Oui. Je crois qu'on a plutôt parlé de la centrale de Bécancour. Alors, j'essaie simplement de préciser votre question, là. Je veux dire en termes d'équipement qui a été discuté cet après-midi, c'est à la centrale au gaz naturel de Bécancour qui allait être reconfigurée pour servir, afin de répondre aux demandes de pointes en hiver. Est-ce que c'est bien le sujet que vous voulez aborder?

**M. ANDRÉ VAN HYFTE :**

595 Oui, mais je sais aussi que Beauharnois ne travaille pas à sa pleine capacité.

**LE PRÉSIDENT :**

600 O.K., je comprends mieux.

**M. ANDRÉ VAN HYFTE :**

605 Oui. Et donc comment que ça se fait qu'il faut faire tout un parc éolien alors que les centrales ici autour ne travaillent pas?

**LE PRÉSIDENT :**

610 D'accord. Je comprends mieux, là. Autrement dit, votre information vous dit que la centrale de Beauharnois dans le coin de Valleyfield ne sert pas à pleine capacité, alors pourquoi construire le projet?

**M. ANDRÉ VAN HYFTE :**

615 C'est ça. Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

620 Monsieur Désilets?

**M. CHRISTIAN DÉSILETS :**

625 Bien, en fait, ça revient toujours un peu à la même chose. On a mentionné à quelques reprises que de la capacité de production, on en a énormément ici au Québec. On en a visiblement plus que ce que l'on utilise actuellement.

Il y a une partie de la capacité qui n'est pas utilisée pour les besoins québécois et qui est vendue à l'exportation. Ça n'empêche pas qu'à certains moments de l'année, on continue à acheter de l'énergie pour répondre à la demande de pointe. Parce que l'hiver, il peut nous arriver d'en manquer dans les périodes de grand froid.

630

Maintenant, cela étant dit... en fait, j'essaie simplement de voir qu'est-ce qui peut être en lien avec la centrale de Bécancour. Que la centrale de Bécancour ne soit pas...

**LE PRÉSIDENT :**

635

Monsieur Désilets, c'est ça, la confusion.

**M. ANDRÉ VAN HYFTE :**

640

Non, non. On est à Beauharnois, là.

**LE PRÉSIDENT :**

La prétention de monsieur dans sa question...

645

**M. CHRISTIAN DÉSILETS :**

Ah, O.K. Excusez-moi.

650

**LE PRÉSIDENT :**

La prétention de monsieur dans sa question, c'est de dire : Beauharnois ne sert pas à pleine capacité; pourquoi on continue de construire de la production?

655

**M. ANDRÉ VAN HYFTE :**

Exact.

**LE PRÉSIDENT :**

660

Alors, ce serait peut-être de confirmer ou d'infirmer : est-ce que Beauharnois fonctionne à pleine capacité ou non, premièrement? Ça, évidemment, je sais que...

665

**M. CHRISTIAN DÉSILETS :**

Je ne suis pas en mesure de vous le dire.

670 **LE PRÉSIDENT :**

Exact.

**M. CHRISTIAN DÉSILETS :**

675

Probablement que la réponse est : ça doit dépendre du régime hydrique également, là. Il y a tout un phénomène là-dessus, mais en ce qui concerne la disponibilité de tous les groupes, je ne peux pas vous répondre.

680

Par ailleurs, est-ce qu'il y a un autre volet de la question que je pourrais tenter de répondre à part ce que j'ai dit à propos du fait qu'on achète de l'énergie, l'hiver, malgré le fait qu'on a une capacité de production excédentaire pendant le reste de l'année?

**LE PRÉSIDENT :**

685

Alors, écoutez, Monsieur Van Hyfte, on a abordé d'ailleurs le sujet cet après-midi. Alors, monsieur a présenté succinctement de quelle façon ça fonctionne pour ce qui est de répondre aux besoins de pointe, mais je vous invitais à prendre connaissance des verbatims de cet après-midi, on a passé plusieurs minutes à discuter des enjeux en termes de potentiel de production puis de demande puis de période de pointe.

690

Alors, je pense que vous allez retrouver l'ensemble de l'information dont vous avez besoin dans les transcriptions de la séance de cet après-midi.

695 **M. ANDRÉ VAN HYFTE :**

O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

700

Alors, je vous invitais à nous soumettre votre autre question.

705

**M. ANDRÉ VAN HYFTE :**

710 La deuxième question, une terre agricole est un milieu vivant; est-ce que vous savez qu'une fois que ce milieu a été détruit, qu'il a été saccagé par n'importe quelle façon que ce soit un bâtiment, une route ou peu importe, combien de temps cela prend pour qu'elle soit de nouveau en service, en pleine vitalité?

**LE PRÉSIDENT :**

715 Alors, écoutez, on pourrait adresser votre question au promoteur de façon à pouvoir répondre. Bon, on comprend que la proposition du promoteur c'est d'installer un équipement qui va avoir une durée de vie utile de 20 ans et il y a des objectifs ou des impératifs de démantèlement après 20 ans. Alors, il faudrait voir, j'aimerais entendre le promoteur nous dire qu'est-ce qui va arriver après sur les terres agricoles.

720

**M. ANDRÉ VAN HYFTE :**

725 Non, ce n'est pas le démantèlement, c'est la vitalité de la terre, qu'est-ce qu'elle devient après le démantèlement parce qu'elle a quand même été saccagée.

725

**LE PRÉSIDENT :**

730 Oui, c'est ça. C'est exactement ce que je souhaite soumettre comme question au promoteur. Est-ce qu'il a regardé, comment dire, le potentiel agricole de la terre après démantèlement. C'est ça l'essence de votre question?

730

**M. ANDRÉ VAN HYFTE :**

Oui.

735

**M. STÉPHANE POIRIER :**

740 Donc, parmi les obligations qui vont avec le démantèlement, il y a aussi celui de s'assurer de la remise en exploitation des superficies qui auraient été utilisées pendant la période d'opération.

740

Je vais laisser monsieur Samuel Comtois peut-être expliquer à nouveau le processus de remise à niveau et de surveillance de la production.

745

**LE PRÉSIDENT ;**

S'il vous plaît.

750 **M. SAMUEL COMTOIS :**

Oui, Monsieur le président, si je comprends bien la question, admettons qu'hypothétiquement dans 20 ans on démantèle, ce que j'ai lu des documents c'est qu'on allait couper la slab de béton jusqu'à 2 mètres. En fait, pour les raisons, je ne sais pas les autres  
755 raisons d'ingénierie, mais pour la raison agronomique, c'est qu'il faut laisser une surface pour les drains. Les drains agricoles sont jusqu'à 1,2 mètre jusqu'à 4 pieds, jusqu'à certains endroits, ça fait qu'en coupant la slab de béton jusqu'à 2 mètres, on peut repositionner des drains souterrains pour le drainage du terrain.

760 Par la suite, comme ça a été expliqué, ça se peut que... il y a du sol qui a été relocalisé, ça fait qu'il va falloir prendre du sous-sol ailleurs, mais il y a une partie du sol arable qui va être placé autour qui pourra être remis ou importé d'ailleurs.

Pour la question de monsieur sur la vitalité du sol, oui, les agronomes, on considère que  
765 le sol c'est un organisme vivant où il y a beaucoup de micro-organismes, un équilibre entre l'air, le sol, comme j'ai expliqué l'autre fois, sur la structure. Ça se recrée, mais c'est sûr que ça prend du temps. Puis ça va être un délai de plusieurs années sur les zones de point à 45 hectares qui, si le projet est démantelé à la fin, mais c'est possible de remettre en culture un site comme ça.

770

**LE PRÉSIDENT :**

Ça serait un horizon de combien de temps pour que les secteurs qui seraient affectés  
775 puissent redevenir, disons en termes de rendement agricole, comparables au reste du territoire?

**M. SAMUEL COMTOIS :**

Il n'y a pas d'étude exhaustive. Ça va varier entre deux ans et plusieurs années. Mais  
780 comme je vous dis, je n'ai pas d'exemple, il n'y a pas de parc éolien qui a été remis, à ma connaissance, là... mais sur un exemple de remblai que je donnais qui peut ressembler à ça, on a importé 1,2 mètre de sol, là, c'est comme si on repartait à zéro. Puis là, ça fait trois, quatre ans, puis atteint presque des rendements optimaux après cette période de temps.

785 Mais ça va dépendre du type de sol, ça va dépendre des conditions d'aération, la façon dont on le traite. Comme je l'ai expliqué l'autre fois, on va mettre tout en place pour décompacter le sol, remettre de la matière organique, si on remet des effluents d'élevage, on redonne de la vie microbienne au sol, ça accélère les processus, mais il n'y a pas une science exacte là-dessus, mais oui, c'est faisable.

790

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci pour vos questions, Monsieur.

795

**M. ANDRÉ VAN HYFTE :**

Ça prend beaucoup d'années, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

800

Merci beaucoup pour vos questions. Alors, j'inviterais maintenant Monsieur Werner Van Hyfte s'il vous plaît.

805

---

**M. WERNER VAN HYFTE**

**M. WERNER VAN HYFTE :**

810

Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

815

**M. WERNER VAN HYFTE :**

820

Moi, j'ai fait une formation. J'ai été diplômé de l'École nationale d'aérotechnique à Saint-Hubert, puis ça, ça m'a porté à m'intriguer sur la question du sillage. Si vous permettez, dans l'étude d'impact, ils parlent comme quoi l'importance d'avoir au moins cinq fois le diamètre du rotor entre chaque éolien pour limiter l'effet du sillage. Ce qui m'intriguait là-dedans, c'était que j'étais curieux de comprendre l'effet qu'un parc pouvait avoir sur un aéronef. J'ai trouvé une étude là-dessus, je vais vous dire les grosses lignes, le gros résumé pour donner un sens à ma question.

825 **LE PRÉSIDENT :**

Soyez le plus succinct possible, s'il vous plaît.

830 **M. WERNER VAN HYFTE :**

Absolument.

**LE PRÉSIDENT :**

835 Et allez à votre question.

**M. WERNER VAN HYFTE :**

840 En gros, ils expliquent que ce déficit de vitesse de l'air est diminué à 37 % derrière une éolienne, à une distance de 16 fois le diamètre des pales, soit 1 472 mètres pour une Énercon 92. Ce courant d'air qu'on appelle le sillage interagit avec le sol, créant une énergie turbulente. Ce sillon est causé par le cisaillement du vent et est dangereux pour les avions qui passent trop proche. Le sillage et la turbulence sont invisibles directement et est une zone à éviter pour voler.

845

Les pilotes savent qu'ils doivent éviter de quelques kilomètres le panage de sillons derrière ces machines. Le décollage et l'atterrissage, pour les petits avions, représentent un risque considérable quand ils sont trop proches. Les ultralégers sont encore plus à risque. En termes d'aviation, le volume d'air derrière une éolienne ou un parc éolien est un no-go zone.

850

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, la question?

855 **M. WERNER VAN HYFTE :**

860 On a parlé l'autre jour, puis je peux vous le confirmer, il y a un aéroport qui n'est pas sur l'étude d'impact qui est à 875 mètres à l'est de l'éolien 8. Moi, j'aimerais savoir : est-il envisageable de déplacer les éoliennes 3, 8 et 9 pour minimiser l'impact sur cette piste puis la sécuriser et la respecter?



865 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Poirier, faire le point concernant l'effet de sillage et la localisation de la piste privée non loin du projet, faire le point à ce sujet.

870 **M. STÉPHANE POIRIER :**

Donc, vous comprendrez que je ne peux pas commenter l'étude que monsieur Van Hyfte présente. On a, dans notre suivi du 31 mars, on avait essayé d'entrer en communication pour justement pouvoir avoir accès à cette étude-là, ça n'a pas été possible.

875

Par contre, on a aussi été de l'avant, comme on vous l'a expliqué, par rapport à ça avec une notre de service d'un service d'ingénierie et un spécialiste en aviation. Également, comme on l'a expliqué dans l'étude d'impact en réponse au MAPAQ, on va venir en consultation avec les utilisateurs du secteur afin de voir justement les périodes d'utilisation et voir justement à assurer la sécurité.

880

Si vous le permettez, par contre, sans vouloir commencer la consultation, ici, j'aimerais qu'on projette un tableau et puis j'expliquerai un peu ce qui pourrait être la base d'une consultation par rapport à cette utilisation-là qu'on veut assurer sécuritaire pour le secteur.

885

**LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît.

890 **M. WERNER VAN HYFTE :**

En passant, je vais vous remettre une copie dans mon mémoire de cette recherche.

**LE PRÉSIDENT :**

895

D'accord. Je vous remercie. Évidemment, Monsieur Van Hyfte fait quand même une demande assez claire, alors envisager de déplacer trois éoliennes, alors...

**M. STÉPHANE POIRIER :**

900

Donc, comme base de consultation et de, je dirais, d'atténuation, ce qu'on a pris en compte c'est justement l'utilisation agricole des aéronefs dans le secteur parce qu'on a bien compris – si je comprends bien, c'est vraiment à cette utilisation que vous faites référence?

905 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. C'est la circulation aérienne dans le périmètre du projet. L'effet de sillage et de cisaillement qui fait que ça peut être dangereux pour les aéronefs.

910 **M. STÉPHANE POIRIER :**

Mais dans un but agricole.

915 **M. WERNER VAN HYFTE :**

Juste clarifier, la piste sert pour un aéronef d'usage agricole, c'est-à-dire pour pesticides et semence d'engrais verts, également pour des avions privés.

920 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ce qu'on voit d'ailleurs. Je pense que la présentation du promoteur qui est affichée là fait référence justement aux différentes opérations agricoles qui se passent sur le territoire. Donc, Monsieur Poirier?

925 **M. STÉPHANE POIRIER :**

930 Donc, sans avoir eu l'occasion de discuter avec les utilisateurs, mais quand même avec monsieur Van Hyfte, on a quand même eu une discussion avec un des utilisateurs et le propriétaire. Donc, on a quand même créé un petit tableau pour expliquer un peu la base de la consultation qu'on pourrait avoir avec eux.

935 Donc, au niveau des pulvérisations, l'utilisateur justement principal de la piste qui nous a exprimé qu'il faisait des arrosages commerciaux m'a expliqué que ces arrosages-là avaient particulièrement lieu en juillet et août.

940 À notre compréhension, les arrosages et les pulvérisations se font habituellement par vents très faibles ou, en tout cas, du moins faibles. De base, toute pulvérisation, on essaie de faire ça en essayant d'éviter les périodes de vents pour éviter la dérive. Donc, déjà là, on a un élément qui peut déjà diminuer le risque. On parlait de sillage, donc si ces utilisations sont faites en période de vents faibles, le sillage est donc moins important.

L'autre utilisation, c'est semis des céréales d'automne ou d'engrais verts en culture de soya. Notre compréhension c'est que ces ensemencements-là se font fin août et septembre. La consultation est à poursuivre, on n'a pas voulu aller de l'avant en décidant ou en allant au-

945 delà de notre connaissance par rapport aux périodes où ces semences sont faites. Par contre, on s'imagine que c'est aussi fait en période de vents faibles.

950 La surveillance des cultures – un des propriétaires qui a une terre de, je ne sais pas, peut-être 140 acres, qui est le propriétaire de la piste, nous disait qu'entre autres, une des utilisations c'était pour la surveillance des cultures. Donc, on se dit que c'est entre avril et septembre, peut-être un peu plus tard. Donc, la consultation est à poursuivre pour savoir le régime de vents pendant lequel c'est fait.

955 Par contre, par mon expérience au niveau agricole, la surveillance par avion n'est peut-être pas la façon la plus générale de faire des surveillances, et avec le développement des drones, présentement, c'est vraiment ce qui va de l'avant, là, pour faire une surveillance aérienne. Par contre, comme on l'indique, chacun a le droit de faire la surveillance aérienne à sa façon. Donc, il faudrait savoir dans quelle condition de vents c'est fait. Si c'est fait par temps faible, encore une fois le sillage est très faible à l'arrière des éoliennes.

960 L'autre utilisation dont il n'a pas été mention, mais qu'on connaît, c'est pendant les périodes où il y a des risques de gel printanier. Ça se fait particulièrement dans les cultures maraichères. Donc les hélicoptères vont voler à basse altitude au-dessus des cultures pour essayer de brasser l'air et éviter le gel au sol. De base, ça se fait quand les vents sont faibles. 965 Donc, on peut donc dire que normalement, les utilisations agricoles qui pourraient être faites à proximité du parc éolien se feraient par vents faibles.

970 Pour ce qui est de la relocalisation, comme on l'a expliqué, le positionnement des éoliennes actuel a été fait afin d'éviter le plus possible l'impact sur l'agriculture. S'il y avait une relocalisation de faite dans la zone d'étude, automatiquement les pertes agricoles deviendraient plus importantes et les pertes par sillage également.

**LE PRÉSIDENT :**

975 Alors, je vous remercie beaucoup pour vos questions.

**M. WERNER VAN HYFTE :**

980 J'en ai juste posé une.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous n'avez juste posé une. Excusez-moi, j'ai mal pris mes notes. Alors, votre deuxième question, s'il vous plaît.

985 **M. WERNER VAN HYFTE :**

Une question a été posée lors de la soirée d'information le 31 mars par rapport justement à l'arrosage au champ par aéronef, qui est une pratique en croissance pour les traitements de fongicide et les semis d'engrais verts. Les fongicides sont appliqués de plus en plus de façon tardive dans les récoltes où est-ce que les machines sur roues deviennent avec une capacité pas assez haute.

Je cite la réponse que j'ai eue par écrit par le promoteur :

995 *« Lors de son évaluation de l'étude d'impact sur l'environnement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'est intéressé à l'impact que pourrait avoir la présence d'éoliennes sur l'arrosage aérien dans la zone d'étude. Les propriétaires producteurs en lien avec le projet ont indiqué que peu ou aucun arrosage n'était effectué dans le secteur. »*

1000

Moi, j'aimerais savoir pourquoi seulement les producteurs signataires ont été questionnés sur le sujet et qu'aucun agriculteur autour de la zone A-126, aucun organisme, aucun ministère n'a été approché pour répondre à cette question?

1005 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Poirier?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

1010

Donc, juste un instant. Donc, le point avait été soulevé par le MAPAQ, donc on ne peut pas dire qu'il n'y avait pas eu de discussion avec les différents ministères. La question avait été posée par le MAPAQ concernant justement les pulvérisations par aéronef. Ce qu'on a répondu, c'est que les propriétaires dans un rayon d'un kilomètre autour du parc seraient consultés, afin de discuter et de s'assurer de l'utilisation sécuritaire d'aéronefs pendant les périodes de pulvérisation.

1015

**LE PRÉSIDENT :**

1020

Est-ce que ça a été fait? Ou vous allez le faire?

1025

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Ça va se faire, disons, en allant vers le certificat d'autorisation. Donc, pour s'assurer qu'au certificat d'autorisation, il y ait justement une façon ou une entente à ce niveau-là. Bien entendu, pour consulter, il faut être deux.

1030

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, pour le ministère de l'Agriculture peut-être une précision sur l'analyse?

1035

**Mme MÉLISSA NORMANDIN :**

Bien, en fait, je confirme ma question qui était s'il y avait des arrosages aériens dans la zone d'étude, c'était dès mon premier avis de recevabilité. Si oui, les mesures envisagées par le promoteur pour ne pas nuire à ces activités, le cas échéant, chez des producteurs voisins. Par exemple, j'avais vraiment compris les producteurs non signataires, c'était ça mon intention de valider qu'il n'y ait pas d'impacts négatifs sur les producteurs. Et la réponse était qu'ils allaient consulter.

1040

1045

Là, j'apprends que ça va être fait, mais on n'a pas toujours le contrôle sur la façon dont ça se fait par la suite. Donc moi, c'est sûr que dans l'acceptabilité, ça sera une condition avant de réaliser le projet, que l'ensemble des producteurs avoisinants ne soit pas contraint par les éoliennes pour leur arrosage, qu'il y ait eu des ententes à cet effet.

1050

**LE PRÉSIDENT :**

Pour le ministère du Développement durable, vu qu'on parle que ça sera fait éventuellement dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation?

1055

**Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

Nous, on va amorcer notre analyse environnementale, on va recevoir l'avis du MAPAQ puis considérant les propos de madame, si ça devient une condition que ça soit réalisé avant le début de l'exploitation du parc, ça pourrait être une condition inscrite au décret gouvernemental.

1060

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Haemmerli?

1065

**LE COMMISSAIRE :**

Oui, on va continuer avec vous, Madame Fortin. S'il y avait par exemple une exigence légale, que ça soit de la part NAV Canada ou quelqu'un d'autre, est-ce que vous allez considérer cette autorisation-là avant d'éventuellement donner votre autorisation?

1070

**Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

Certainement. Considérant aussi les préoccupations émises par rapport à la piste d'atterrissage à proximité, je compte bien, en analyse environnementale, revenir auprès du promoteur pour obtenir plus d'informations possibles et peut-être même consulter Transports Canada pour s'assurer que tout ça reste sécuritaire par rapport à l'exploitation d'un parc éolien à proximité d'une piste d'atterrissage.

1075

**LE COMMISSAIRE :**

1080

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1085

Merci, Monsieur Van Hyfte. Alors, j'invite maintenant Madame Patricia Woods s'il vous plaît.

1090

---

**Mme PATRICIA WOODS**

**LE PRÉSIDENT :**

1095

Alors, c'est Patricia ou Pamela?

**Mme PATRICIA WOODS :**

Patricia.

1100

**LE PRÉSIDENT :**

C'est Patricia. Bon, alors, il n'y a pas d'erreur. Madame Wood.

1105 **Mme PATRICIA WOODS :**

Bonsoir.

1110 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

**Mme PATRICIA WOODS :**

1115 Il y a une perception chez certaines personnes que l'énergie produite dans un parc d'éolien industriel constitue de l'énergie verte. Mardi soir, durant la présentation du projet par EDK, il a été mentionné que ce projet serait bon pour l'environnement. Pourrait-on nous expliquer davantage, s'il vous plaît, comment un tel projet va, par exemple, aider à réduire la production des gaz à effet de serre ici au Québec où déjà on ne brûle aucun combustible  
1120 fossile pour la production de l'électricité?

**LE PRÉSIDENT :**

1125 Alors, c'est un sujet qui a également été abordé cet après-midi. Alors, je vous invite également à prendre connaissance des verbatims de la rencontre de cet après-midi. On a traité le sujet quand même de façon assez exhaustive, mais j'inviterais peut-être le promoteur à nous préciser l'argumentaire qu'il nous a présenté cet après-midi de façon quand même succincte quant aux gains éventuels du projet éolien sur les gaz à effet de serre.

1130 **M. STÉPHANE POIRIER :**

1135 Donc les problèmes de gaz à effet de serre ne sont pas localisés au-dessus d'une frontière. Comme on l'a expliqué cet après-midi, entre autres, comme on l'a montré dans le tableau, les éoliennes sont particulièrement productives pendant les périodes hivernales où au Québec justement la demande est la plus importante.

1140 Cependant, malgré cela, il y a des périodes de l'année en hiver où même ça, cette capacité-là, n'est pas suffisante ou comme le représentant d'Hydro-Québec l'a expliqué, il y a des achats qui sont faits outre frontière en Nouvelle-Angleterre et en Ontario. Donc, ces achats-là se font sur des réseaux communs. Je vais demander à monsieur François Tremblay d'expliquer quelles sont les sources d'énergie qui servent à nous chauffer l'hiver quand on n'a pas assez d'électricité au Québec.

1145

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

On a déposé justement les tableaux, on l'a mentionné au début; donc, le premier tableau montrait, comme Stéphane vient de le mentionner, que presque 60 % de la production d'un parc éolien est durant les mois où on consomme le plus, où on a besoin d'électricité. Là, en ce moment, l'électricité vient des réseaux interconnectés Ontario, État de New York, Nouvelle-Angleterre. Dans ces réseaux-là, des installations de production, il y a beaucoup d'installations de production qui fonctionnent aux hydrocarbures. Pour prendre l'exemple du charbon et des turbines à gaz, par exemple, il y a 38 centrales au charbon dans ces réseaux-là qui nous fournissent de l'électricité durant l'hiver et 272 centrales de turbines à gaz.

1150

1155

**LE PRÉSIDENT :**

Don, je vous invite à nous présenter votre deuxième question.

1160

**Mme PATRICIA WOODS :**

D'accord, merci. J'aimerais savoir aussi si, au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ou à Hydro-Québec, est-ce qu'on suit l'évolution de la technologie éolienne en Europe où on est en train de mettre sur pied des projets adaptés au milieu urbain?

1165

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, pour le MERN, Monsieur Billette?

1170

**M. ARTHUR BILLETTE :**

Je peux vous dire qu'actuellement, le MERN qui est en contact entre autres avec les bureaux du Québec, entre autres, en Allemagne, pour échanger possiblement avec les différentes autorités du milieu gouvernemental et du milieu industriel allemand afin de voir s'il n'y aurait pas des échanges de connaissances qui pourraient être faits. Par exemple, en Allemagne et au Danemark, c'est vrai qu'il y a de plus en plus de développement de l'énergie éolienne à proximité des milieux urbains et des très petits parcs.

1175

1180

Cependant, on est vraiment au début de nos discussions, vraiment au tout début de nos discussions à ce niveau-là, donc je n'ai pas de résultat à présenter sur cette question.



1185

**LE PRÉSIDENT :**

Peut-être pour Monsieur Désilets d'Hydro-Québec? Quoique je comprends que ce n'est pas directement dans votre secteur d'activités. Est-ce que vous avez connaissance qu'Hydro-Québec développe ou essaie de prendre connaissance, en quelque sorte, des différentes technologies d'éoliennes urbaines qui seraient éventuellement déployées ou utilisées?

1190

**M. CHRISTIAN DÉSILETS :**

En fait, non. Le rôle qui a été confié à Hydro-Québec, effectivement, ce n'est pas un rôle de produire de l'énergie éolienne, mais plutôt d'être un acheteur d'énergie éolienne.

1195

Hydro-Québec a déjà travaillé dans le passé au développement de différentes technologies reliées au domaine des éoliennes, l'éolienne à axe vertical notamment, tout ça, mais dans la stratégie énergétique du Québec, le mandat qui a été confié à Hydro-Québec, ce n'est pas de produire de l'électricité de source éolienne. Donc, nous, le mandat qu'on reçoit c'est de l'acheter à des conditions édictées par le gouvernement.

1200

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous remercie pour vos questions, Madame Woods. Alors, j'inviterais maintenant monsieur Pierre Couture, s'il vous plaît.

1205

1210

---

**M. PIERRE COUTURE**

**M. PIERRE COUTURE :**

Rebonjour.

1215

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Monsieur Couture.

1220

**M. PIERRE COUTURE :**

Bonsoir. J'aimerais revenir sur l'impact des éoliennes sur la santé. On a parlé de l'impact des sons générés par les éoliennes, on n'a pas parlé de l'impact des infrasons.

1225 On nous dit, en citant des synthèses anciennes, qu'il n'y a pas beaucoup d'études qui  
ont porté là-dessus alors qu'il y a une prolifération assez importante, et j'en ai une en tête,  
notamment, qui vient de la Société royale de Grande-Bretagne – généralement, ce n'est pas  
clowns, ces gens-là – qui nous disent que les infrasons des éoliennes génèrent des troubles  
1230 le mal de mer, ça dure durant la traversée, mais quand on a une éolienne à côté de chez soi,  
c'est un peu plus longtemps que ça. Il y a d'autres études aussi qui nous disent que ces  
infrasons-là, dans certaines circonstances, peuvent créer de la surdité.

1235 J'aimerais savoir ce que le promoteur a prévu pour protéger les riverains contre ces  
effets délétères.

**LE PRÉSIDENT :**

1240 Alors, on ira au ministère de la Santé après, mais peut-être le promoteur : qu'est-ce qu'il  
en est pour ce qui est de l'évaluation des infrasons qui seraient éventuellement générés par le  
projet?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

1245 Comme on l'a expliqué, je pense en début de commission, les distances séparatrices  
font déjà une barrière importante à ces infrasons-là. Par contre, je vais laisser monsieur  
Frédéric Gagnon mieux expliquer ce principe-là ou cette problématique potentielle là que  
pourraient avoir les éoliennes à proximité.

1250 **M. FRÉDÉRIC GAGNON :**

1255 Donc, Monsieur le président, comme le représentant du ministère de la Santé a indiqué  
dans une session précédente, les études qui ont été faites par l'Institut national de santé  
publique et de Santé Canada aussi nous indiquent qu'il n'y a pas de lien de cause à effet entre  
la présence et le bruit des éoliennes et les infrasons et des problèmes sur la santé. Et donc,  
avec les distances séparatrices qui sont présentes sur le site, les infrasons ne seraient pas un  
problème pour les riverains du parc.

**M. PIERRE COUTURE :**

1260 Justement pas des études récentes.

1265

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, on va aller au ministère de la Santé pour ce qui est des infrasons.

1270

**M. JEAN-BERNARD DRAPEAU :**

Je vais abonder un petit peu dans le même sens que monsieur, c'est-à-dire qu'on sait que les éoliennes peuvent produire des infrasons. Ceci dit, s'il y a effets, et je dis vraiment si, parce qu'à date ce n'est vraiment pas évident, si jamais il y a effets, on pense qu'ils auraient lieu à des niveaux et des intensités de sons perceptibles par l'oreille humaine. Puis ce qu'on pense actuellement, c'est quand on recule assez les éoliennes pour avoir des niveaux de bruit acceptables comme 40 DBA pour le bruit conventionnel et non pas d'infrasons, on pense que la distance est suffisante pour le son, assez amenuisée pour ne pas avoir les effets des infrasons, si effets infrasons existent.

1275

1280

**M. PIERRE COUTURE :**

On pense. On ne le sait pas.

1285

**LE PRÉSIDENT :**

Là, vous êtes à votre mémoire, Monsieur Couture. Alors, ministère du Développement durable s'il vous plaît.

1290

**Mme MAUDE DURAND :**

Oui, c'est ça, j'abonde un peu dans le même sens que le ministère de la Santé et le promoteur, mais j'aimerais peut-être ça faire venir notre expert en bruit pour nous parler peut-être un peu plus des basses fréquences parce que les basses fréquences, elles, sont considérées lors de notre suivi du climat sonore qui est exigé quand les projets sont autorisés.

1295

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, juste vous présenter pour les besoins de la transcription.

1300

**M. PIERRE-GUY BRASSARD :**

Bonsoir. Oui, Pierre-Guy Brassard, ministère de l'Environnement. Donc, effectivement infrasons et basses fréquences sont pris en considération par ce qu'on appelle le terme correctif KS. Un terme correctif, c'est une valeur chiffrée qu'on ajoute au niveau sonore pour

1305 tenir compte d'une caractéristique qui peut être dérangeante d'un bruit. Donc, c'est ce que je  
peux ajouter à ce sujet.

**LE PRÉSIDENT :**

1310 Puis à votre connaissance, les distances séparatrices qui sont proposées, est-ce que ça  
éventuellement remédierait aux problèmes ou est-ce que c'est une mesure qui est adéquate?

**M. PIERRE-GUY BRASSARD :**

1315 Malheureusement, parler de distance, c'est incomplet dans le cas du bruit. Ça vient  
toujours avec la puissance acoustique de la source, les conditions de propagation, et cetera.  
Donc, c'est un tout.

**LE PRÉSIDENT :**

1320 Donc, il y a une partie aléatoire là-dedans, là.

**M. PIERRE-GUY BRASSARD :**

1325 Qui n'est pas aléatoire, mais qui est spécifique des conditions bien précises, là. Donc,  
c'est du cas par cas. Je ne peux pas donner une distance qui est bonne de manière universelle  
pour tous les cas.

**LE PRÉSIDENT :**

1330 D'accord. Monsieur Haemmerli, question? Non? Alors, merci.

**M. PIERRE-GUY BRASSARD :**

1335 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1340 Monsieur Couture, votre deuxième question?

**M. PIERRE COUTURE :**

Deuxième question. On apprend qu'aux États-Unis, en Europe notamment, c'est  
probablement le cas ici aussi, au fur et à mesure que s'ajoutent aux grands réseaux de

1345 distribution des sources locales de génération d'électricité, des sources qui sont  
télécommandées, aussi, on augmente les capacités de piraterie informatique. Aux États-Unis,  
en Europe, il y a eu des cas assez importants où des pannes qui ont été causées par des  
intrusions ciblées par des pirates. Ce qu'on lit, c'est qu'aux États-Unis, en Europe, les  
compagnies d'électricité dépensent des fortunes pour se protéger.

1350 Ma question c'est, est-ce que ça se produit ici? Est-ce qu'on a évalué le risque que le  
projet va générer et est-ce qu'il y a des mesures qui ont été prévues pour se protéger?

**LE PRÉSIDENT :**

1355 Alors, Monsieur Poirier? D'abord préciser exactement comment ça va fonctionner en  
termes de contrôle du parc éolien, c'est-à-dire que c'est évident, selon ce qu'on a compris, que  
ce ne sera pas des gens qui vont être sur place, chacun sur une éolienne à essayer de jauger  
comment ça va fonctionner, ça fait que pourriez-vous nous expliquer d'abord comment on va  
1360 fonctionner pour ce qui est de gérer le parc?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

1365 Donc, le parc est géré à partir d'un système qui s'appelle SCADA et est branché aux  
installations d'Hydro-Québec par fibre optique.

Je laisserai monsieur François Tremblay expliquer, disons, ce qui se passe ici au  
Québec parce que là, on a entendu parler d'études aux États-Unis et ailleurs dans le monde.  
Encore une fois, il semble que pour certaines études, que ce soit spécifique ou pas au  
1370 Québec, que ce soit particulier au Québec, par contre monsieur Tremblay peut expliquer ce qui  
se fait présentement au Québec dans le cas des risques de piraterie.

**LE PRÉSIDENT :**

1375 C'est ce que je comprends, là. Votre préoccupation, Monsieur Couture, c'est piratage  
informatique et puis éventuellement?

**M. PIERRE COUTURE :**

1380 Oui, oui, exactement. Oui, oui et quelles sont les mesures préventives, finalement.

1385

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. D'abord, nous expliquer comment ça fonctionne puis les mesures de sécurité que vous avez mises en place.

1390

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

Oui. C'est une préoccupation, en fait, qui est présente pour tout opérateur de parcs éoliens. Ils ont des centres de contrôles, évidemment, il y a beaucoup de données qui transitent.

1395

La première des choses, c'est qu'il y a un organisme américain qui s'appelle le NERC, le North American Electric Reliability Corporation. En fait, les opérateurs s'enlignent sur les normes qui sont définies par cet organisme-là. Je vais faire un petit peu de chauvinisme parce qu'on a développé une belle industrie au Québec avec beaucoup de composantes. Il y a une entreprise au Québec qui s'appelle Oméga qui développe des systèmes de protection. Ils exportent énormément, ils exportent leur savoir-faire et ils se spécialisent dans l'automatisation, mais le domaine de la sécurité informatique reliée à l'opération d'éoliennes est une de leurs spécialités, ils s'enlignent principalement sur les normes de l'organisme dont j'ai parlé.

1400

1405

Donc, c'est un sujet qui est intégré dans l'opération des éoliennes depuis longtemps puis on a la chance, au Québec, d'avoir une entreprise qui développe ces systèmes.

**LE PRÉSIDENT :**

1410

Donc, est-ce que je comprends de la réponse que vous nous dites, c'est en répondant à la norme que vous avez mentionnée, ça offre les garanties nécessaires de façon à ce que le système informatique qui sera employé pour gérer le parc puisse être opéré de façon sécuritaire, sans qu'il y ait de faille informatique?

1415

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

Et en utilisant la technologie adéquate qui répond aux normes.

1420

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, peut-être une autre question. Votre centre de contrôle du parc va être localisé à quel endroit? Ce que je comprends, c'est que ça va être, comment dire, un centre de conduite

1425 du réseau, en quelque sorte, qui va être localisé à un certain endroit où les opérateurs vont avoir à gérer à distance en quelque sorte les éoliennes?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

1430 Donc, au poste de départ, l'unité SCADA va être au poste de départ et puis par la suite, là, justement, les différents contrôles sont... il va y en avoir un au centre d'opérations d'EDK, mais également, il y a des centres d'opérations qui sont liés à Enercon directement ici, au Québec, puis en Allemagne.

1435 Puis pour terminer, Oméga risque très vraisemblablement d'être la compagnie qui va faire les travaux d'installation de ce système-là pour le projet de Saint-Cyprien.

**LE PRÉSIDENT :**

1440 Monsieur Couture, merci beaucoup pour vos questions. Alors, j'inviterais maintenant Monsieur Louis Siouville, s'il vous plaît.

1445 Compte tenu du nombre de gens qui sont déjà inscrits au registre, je vous informe que le registre est fermé. Alors, on va procéder maintenant au questionnement des gens qui sont déjà inscrits.

---

**M. LOUIS SIOUVILLE**

1450 **M. LOUIS SIOUVILLE :**

1455 Bonsoir. Pour le projet, on nous a dit qu'on ne pouvait pas installer les éoliennes à Kahnawake parce que l'essentiel des territoires de Kahnawake c'était des marécages. J'aimerais demander au promoteur s'il est au courant que là où il veut installer les éoliennes, c'était justement un marécage.

**LE PRÉSIDENT :**

1460 Alors, au niveau de la nature des sols où le parc éolien serait éventuellement implanté, alors y a-t-il des milieux humides?

**M. LOUIS SIOUVILLE :**

1465

Non, y avait-il?

**LE PRÉSIDENT :**

1470

Y avait-il? Alors, y avait-il des milieux humides?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

1475

Il y a éventuellement eu déjà des milieux humides dans ce secteur-là, mais si vous le permettez, on peut montrer la carte des milieux humides actuels sur le site. Je vais laisser monsieur Beaulieu les pointer et expliquer, pour le bien de la webdiffusion, l'endroit des milieux humides à l'intérieur du parc.

**M. JÉRÔME BEAULIEU :**

1480

Alors, Monsieur le président, les milieux humides qui ont été identifiés dans le cadre du projet l'ont été en utilisant les données de la base de données topologiques du Québec, les données du 4e décennal donc de la BDTQ, et également il y a eu un inventaire de végétation qui a été réalisé sur le site du projet pour s'assurer que les données étaient vraiment conformes avec la réalité.

1485

Donc sur la carte, on peut montrer et peut-être pointer les sites de milieux humides. Alors, on en a un premier ici au centre de la zone d'étude. Un autre qui est situé plus à l'ouest et puis ce sont les milieux humides qui ont été identifiés actuellement présents sur le site. Et il n'y a aucune infrastructure du projet, que ce soit des éoliennes ou des chemins d'accès qui touchent aux milieux humides présents sur le site.

1490

**LE PRÉSIDENT :**

1495

Merci. Alors...

**M. LOUIS SIOUVILLE :**

1500

La question que j'ai posée, c'est est-ce qu'il est au courant que toute la région de Saint-Bernard et la Grande Ligne c'était marécageux?



**LE PRÉSIDENT :**

1505

Oui. Monsieur Poirier a dit en préambule que oui, il y avait des milieux humides.

**M. LOUIS SIOUVILLE :**

1510

Il vient de dire que ça ne va pas toucher les zones marécageuses.

**LE PRÉSIDENT :**

1515

Oui.

**M. LOUIS SIOUVILLE :**

1520

Or, comme on vient de le dire, la route de la Grande Ligne, elle a été pontée avec des troncs d'arbres côte à côte pour ponter. Ça, c'était la technique utilisée pour traverser les marécages.

**LE PRÉSIDENT :**

1525

Oui. Mais monsieur Siouville, d'abord, le transport, on en a déjà traité, on en a déjà discuté, je pense que c'est votre père qui était ici cet après-midi?

**M. LOUIS SIOUVILLE :**

1530

Non, mon frère.

**LE PRÉSIDENT :**

1535

C'est votre frère, excusez-moi, qui était ici cet après-midi qui en a traité, puis je pense qu'on a répondu de façon exhaustive pour ce qui est du site. Mais vous posiez la question à savoir si vous saviez s'il y avait déjà eu des milieux humides et monsieur Poirier, en préambule, disait : oui, on le sait qu'il y avait déjà eu des milieux humides.

1540

Alors, pour ce qui est de la problématique routière, on en a déjà traité et monsieur Poirier s'est déjà exprimé là-dessus.

**M. LOUIS SIOUVILLE :**

Donc, il n'y a aucun problème à installer des éoliennes dans un marécage.

**LE PRÉSIDENT :**

1545

Alors, c'est votre deuxième question?

**M. LOUIS SIOUVILLE :**

1550

Non.

**LE PRÉSIDENT :**

1555

Non. Alors, votre deuxième question.

**M. LOUIS SIOUVILLE :**

1560

Ma deuxième question. Le promoteur a semblé avoir eu peur à une réunion parce qu'il a cru que la population de Saint-Cyprien en avait contre les Indiens et il voudrait avoir une meilleure relation avec la population des résidents de Saint-Cyprien. Une des façons dont il pourrait, est-ce qu'il a songé à signer une lettre pour la Municipalité de Saint-Cyprien et une version à Québec pour signifier qu'il n'y aura aucune revendication territoriale de la part des Mohawks sur la municipalité de Saint-Cyprien?

1565

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Je crois qu'on a déjà abordé le sujet pour ce qui est des éventuelles revendications territoriales. Alors, écoutez, je donnerai l'occasion au promoteur peut-être de préciser cet élément-là.

1570

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Si vous le permettez, je vais laisser monsieur Ilan Dunsy, qui est l'aviseur légal pour EDK depuis de nombreuses années, expliquer la situation par rapport à cette question-là.

1575

**M. ILAN DUNSKY :**

1580

Bonjour, Monsieur le président, Monsieur Haemmerli. Bon, nous avons regardé cette question du lien possible entre le parc éolien et les réclamations territoriales futures, présentes, passées sur le territoire. Il n'y a aucun lien du tout entre une demande effectuée pour obtenir des droits d'usage, d'accès ou de permis dans la municipalité de Saint-Cyprien et des réclamations territoriales autochtones.

1585 Le demandeur ou le promoteur dans ce cas-là est EDK, qui est une entreprise commerciale, qui n'a absolument rien à voir avec la Nation autochtone qui est les Mohawks de Kahnawake ou d'ailleurs et le projet de parc éolien ne soulève aucun enjeu du tout de nature territoriale.

1590 Juste une petite explication : en droit constitutionnel canadien, les droits territoriaux autochtones existent ou ils n'existent pas; à moins d'avoir été cédés par traité ou modifiés par voie de traité dans le passé, une cour ne fait que reconnaître un droit qui existe déjà ou pas ou ne reconnaît pas un droit qui n'existe pas.

1595 Il n'y a aucun lien donc entre les activités de EDK et les réclamations passées ou futures des Mohawks sur le territoire.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, voilà pour votre deuxième question, Monsieur Siouville.

1600 **M. LOUIS SIOUVILLE :**

Avez-vous entendu parler du cas du Labrador?

**LE PRÉSIDENT :**

1605 Merci beaucoup, Monsieur Siouville. Alors, j'invite maintenant madame Lise Trottier, s'il vous plaît.

1610  
\_\_\_\_\_  
**Mme LISE TROTTIER**

**Mme LISE TROTTIER :**

1615 Bonsoir, Messieurs.

**LE PRÉSIDENT :**

1620 Bonsoir, Madame Trottier.

**Mme LISE TROTTIER :**

1625           Compte tenu que la Nation autochtone est très impliquée dans le projet, j'aimerais  
savoir, je ne sais pas si ça a déjà été posé cet après-midi, en tout cas je ne le sais pas je le  
vérifierai avec vous, est-ce que je pourrais savoir si le promoteur pourrait nous dire quels  
échanges, quelles rencontres, quelles informations ont été donnés aux citoyens de la Nation  
1630 autochtone de Kahnawake entre 2011 et 2014 pour les informer de la teneur du projet et de  
son évolution?

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Poirier?

1635

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Si vous le permettez, je vais laisser la traduction se terminer puis je vais parler avec  
monsieur Morris.

1640

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, peut-être informer les gens qu'il y a un système de traduction simultanée à l'arrière  
qui est disponible, pour ceux et celles qui voudraient s'en pourvoir.

1645

**M. JOHN BUD MORRIS :**

From what I understand it was from 2011 to 2014? We maintained a webpage as accessible to our community members as well as the general public and citizens of Saint-Cyprien-de-Napierville and the surrounding areas. That included our community members. This website is maintained in both English and French.

*De ce que je comprends, c'était de 2011 à 2014? Nous avons maintenu une page web qui est accessible à nos membres, aux membres de notre communauté et au grand public et les citoyens de Saint-Cyprien-de-Napierville et les environs, y compris les membres de la communauté. Le site web est entretenu en anglais et en français.*

We sent out annual reports regarding Kahnawà:ke Sustainable Energies activities during the year. As well, we have at least two presentations that were given to the people of Kahnawake at the request of our local government.

*Nous avons envoyé des rapports annuels concernant les activités d'Énergies Durables Kahnawà:Ke pendant l'année. Également, nous avons donné au moins deux présentations aux gens de Kahnawakek à la demande de notre gouvernement local.*

And lastly, the Mohawk Council of Kahnawake has given its full and unequivocal support for the project and has done so by resolution.

*Et, dernièrement, le Conseil Mohawk de Kahnawake a donné son soutien sans équivoque et complet au projet et par voie de résolution.*

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, Madame Trottier votre deuxième question?

1650

**Mme LISE TROTTIER :**

Oui. Le promoteur peut-il nous dire si les citoyens – les citoyens, j'insiste sur ce mot – de la Nation autochtone sont d'accord sur l'installation du projet de EDK sur le territoire de Saint-Cyprien?

1655

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Poirier?

1660

**M. JOHN BUD MORRIS :**

We had a meeting in July of 2010 prior to the submission of the bid to determine if there was any opposition to Kahnawà:ke Sustainable Energies, or at the time its parent company Tawatohni'saktha, submitting a bid for the Wind Energy Call for Tenders and there was no opposition. We confirmed the support for the bid with the Mohawk Council of Kahnawake and they gave us unanimous support to submit the bid.

*On a tenu une réunion en juillet 2010 avant la soumission de l'appel d'offres pour voir s'il y avait de l'opposition au projet d'Énergies Durables Kahnawà:Ke qu'on soumette une offre pour l'appel d'offres. Il n'y avait pas d'opposition, nous avons confirmé le soutien à l'offre ou à la soumission avec le Conseil Mohawk de Kahnawake et nous avons donné un soutien unanime pour la soumission.*

In our consultations with community members, there have been differences of opinion in some sectors. I must make note that Kahnawake is a very political place, highly politicized, the people have had a long history of, let's call it colonisation. And there is a segment of our community that is opposed to anything that the elected government does,

*Et dans nos consultations avec les membres de la communauté, il y a eu quelques différends, quelques opinions dans certains secteurs. Je dois noter que Kahnawake est un endroit très politique, très politisé; les gens ont eu une longue histoire, on peut l'appeler de colonisation. Et il y a une partie de notre communauté qui s'oppose à*

regardless of what it is. And that has been our experience over the years and that's no different in this particular case.

Notwithstanding that, there is, in our opinion, general support for the project as there was when we initially undertook the Wind Study starting in 2003 and culminating in 2005, there was actually significant disappointment following that event that we could not build the project in Kahnawake.

*tout ce que le gouvernement élu peut faire, peu importe ce que ça pourrait être. Ça a été notre expérience au fil des années et c'est toujours le cas ici.*

*Mais en même temps, nous trouvons qu'il y a un soutien général pour le projet, comme il y avait quand nous avons entamé l'étude de vents en 2003, et qui a terminé en 2005. Il y a eu même une grande déception suivant l'événement où le projet n'a pas pu voir le jour à Kahnawake.*

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Trottier.

1665

**Mme LISE TROTTIER :**

Merci, Monsieur.

1670

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Vim Ammerlaan, s'il vous plaît. Alors, monsieur Vim Ammerlaan.

1675

---

**M. VIM AMMERLAAN**

**LE PRÉSIDENT :**

1680

Bonsoir.

**M. VIM AMMERLAAN :**

1685

Bonsoir Monsieur. Un contrat d'entente pour un projet d'éoliennes est une perte d'autonomie et du droit décisionnel pour l'agriculture sur sa propre entreprise. Une compagnie qui n'a pas d'intérêt dans l'agriculture prend le contrôle de notre secteur agricole. Cela restreint le futur développement de notre secteur agricole.

La question vient : combien d'hectares sont sous contrat avec KSE?

1690

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Alors, Monsieur Poirier? Alors, on parle ici d'un lien contractuel avec les propriétaires terriens pour ce qui de l'implantation des éoliennes. On parle des ententes contractuelles entre les propriétaires terriens et la compagnie, pour ce qui est de l'implantation des éoliennes en zone agricole, c'est bien cela?

1695

**M. VIM AMMERLAAN :**

Oui. Oui.

1700

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

1705

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Donc, le chiffre exact, je vais l'avoir dans quelques instants. Donc, si on se rappelle, lors de la présentation de mardi soir, il y avait justement une explication des diverses superficies en lien avec le projet et donc, la superficie sous option est donc, et qui sera transférée plus particulièrement en acte superficière via le contrat d'acte superficière, avant la construction, est environ 19 hectares, mais je peux attendre quelques minutes, j'aurai la virgule précise.

1710

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, votre deuxième question?

1715

**M. VIM AMMERLAAN :**

Ma deuxième question : est-ce que le contrat avec KSE donne aussi le droit pour le promoteur de stockage d'énergies? On doit penser sous forme de gaz naturel, d'huile ou même les déchets nucléaires. Je vous demande ça parce que j'ai lu moi-même dans les contrats qui sont donnés aux cultivateurs à Saint-Valentin, ça, c'est inclus dans le contrat.

1720

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, l'entente contractuelle avec le propriétaire terrien, inclut-il l'entreposage éventuel des matières qui ont été soulignées dans la question?

1725

**M. STÉPHANE POIRIER :**

1730

Donc, le chiffre dont on parlait tantôt était 19,22 hectares. À ma connaissance, et je pense bien dans l'intention de EDK, il n'y a aucune autre activité de prévue que la production d'électricité sur le site.

1735

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, ni entreposage ou stockage de quelque autre matière que ce soit?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

1740

Aucun autre entreposage que les quelques pièces nécessaires à l'entretien des machineries.

**LE PRÉSIDENT :**

1745

Alors, c'était vos deux questions?

**M. VIM AMMERLAAN :**

1750

Mais je veux savoir, oui ou non, si ça c'est inclus dans le contrat. Même s'ils n'ont pas l'intention maintenant, on peut vendre le projet plus tard et si ça c'est dans le contrat, on est pris avec ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1755

Alors, la précision, Monsieur Poirier?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

1760

Si vous permettez, je vérifierai tous les détails du contrat. Peut-être que monsieur Ammerlaan peut me préciser la section précise du contrat? J'aimerais rappeler que monsieur Ammerlaan parle du contrat de Saint-Valentin, il faudrait que je vérifie si c'est exactement les mêmes détails qu'il y avait pour le contrat à Saint-Cyprien.

1765

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, écoutez Monsieur Ammerlaan, pour les besoins de la commission, de façon à ce qu'on puisse vérifier auprès du promoteur la véracité de ce que vous affirmez quant



1770 au stockage, je vais demander à un analyste de vous demander une copie de l'éventuel contrat que vous faites mention dans votre question.

**M. VIM AMMERLAAN :**

1775 O.K. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Alors, j'invite maintenant madame Patricia Dorantes, s'il vous plaît.

1780

---

**Mme PATRICIA DORANTES**

**LE PRÉSIDENT :**

1785

Bonsoir, Madame.

**Mme PATRICIA DORANTES :**

1790

Bonsoir. Je me réfère à la carte 3 du volume 7, qui est la carte des configurations proposées lors de la phase d'exploitation. Donc, il y a un plus grand rectangle qui est l'aire de projet où seront implantées les éoliennes, et il y a une extension vers la voie ferrée, qui va jusqu'à tout près de la voie ferrée où sont prévus, c'est marqué : « l'entreposage de terre à long terme », donc.

1795

1800 Je voulais savoir pourquoi tant de surface, pourquoi se donner la peine de défrayer les coûts nécessaires pour étudier une surface dix fois plus grande que l'espace nécessaire identifié pour l'entreposage de terre à long terme sur la carte 3? Donc, pourquoi tant de surface dans cette fameuse bande-là, pourquoi prendre la peine de défrayer les coûts nécessaires pour étudier, parce que c'est une aire d'étude, c'est comme ça que je le comprends, donc pour le promoteur, il y a une implication à aller étudier toute cette large bande-là, donc pourquoi avoir pris la peine de le faire?

**LE PRÉSIDENT :**

1805

Donc étudier le terrain pour pouvoir entreposer la terre après, pourquoi?

**Mme PATRICIA DORANTES**

1810

Bien, une si grande surface?

**LE PRÉSIDENT :**

1815

D'accord. Monsieur Poirier?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

1820

La limite de cette carte fait la frontière du lot sous option, et donc c'est pour ça qu'on a mis la limite à cette distance-là. Dans les faits, chaque centimètre carré de cette surface-là n'a pas été étudié en détail puisqu'il n'y a pas d'infrastructure de prévue autre que les possibles dépôts de terre, si on a la permission de le faire.

**LE PRÉSIDENT :**

1825

Alors, votre deuxième question s'il vous plaît?

**Mme PATRICIA DORANTES**

1830

Oui. À moins que je me trompe, là, cet après-midi j'écoutais la webdiffusion, ça coupe un peu, donc à moins que je trompe, j'essaie de resituer, cet après-midi monsieur Poirier a abordé le sujet de transport hors norme. Il a spécifié que des options sont prévues pour le passage au-dessus des terres, ce qui était sous option, et là que j'ai un doute. Moi, j'ai entendu pour longer la 221.

1835

Donc, ma question, là, c'est pourquoi dans ce cas-là, si c'est le cas, si je ne me trompe pas, si mon affirmation est vraie, pourquoi ces terres-là qui sont sous option, comme celles qu'on vient de me parler – monsieur Poirier vient de dire à ma première question que là, ces terres-là sont sous option, donc on les étudie – donc, pourquoi ces autres terres-là longeant la 221 sont sous option puis qu'elles ne sont pas l'aire d'étude elles non plus?

1840

**LE PRÉSIDENT :**

1845

Alors, il y a deux choses. Alors, vous me parlez du transport hors norme, de l'éventuel survol, entre guillemets, de terre?

**Mme PATRICIA DORANTES**

1850

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1855

Et pourquoi...? Le deuxième aspect de votre question?

**Mme PATRICIA DORANTES**

1860

Bien, pourquoi des terres, parce que là on me répond à la première question que, bien, elles sont sous option, qu'on les a étudiées. Bon. Pourquoi est-ce que les terres qui vont être survolées, pourquoi que toutes les terres qui sont sous option ne sont pas tous étudiées, pourquoi ces terres-là, on tient donc à les étudier? Pourquoi cette terre-là... moi, on a beau me dire qu'il y a un entreposage à long terme de terre, on vient de me répondre que toute la terre n'a pas été étudiée, mais ce n'est pas grave, on la met quand même dans l'aire d'étude. J'essaie de saisir, depuis le début, là, depuis que j'ai vu cette carte-là, pourquoi on tient tant à mettre cette bande-là dans le schéma?

1865

**LE PRÉSIDENT :**

1870

Alors, Monsieur Poirier?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

1875

Donc, je vais essayer de répondre à la première partie de la question concernant les lots sous option sur la route 221. Il n'y a pas de lots sous option sur la route 221. L'explication que j'ai donnée par rapport aux véhicules hors norme et la route 221, c'est qu'à l'intersection ou à la jonction de la route 221 et du rang Saint-Joseph, l'espace est suffisant pour éviter le survol des lots.

1880

Par contre, dans le cas des lots sur le Rang Double, comme on l'a expliqué le rang est plutôt étroit et donc, pour s'assurer la possibilité de tourner sans avoir à faire des entrées d'une dimension très large sur les lots et donc utiliser plus de sols, il pourrait, dans certains cas, nécessiter que le bout de la pale doive passer par-dessus le lot.

1885

La raison pour laquelle ces lots-là sont dans la carte, c'est simplement parce qu'ils sont sous option et qu'il y a des possibilités de dépôt de terre.

**LE PRÉSIDENT :**

1890

Monsieur Haemmerli?

**LE COMMISSAIRE :**

1895

Juste pour terminer. Donc, les lots sous option sont délimités dans le grand périmètre en noir sur cette carte-là, il n'y en a pas ailleurs?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

1900

Il y a des lots ailleurs sur le territoire et, effectivement, également, dans l'aire d'étude, ce ne sont pas tous les lots qui sont sous option. Donc, on ne peut pas mettre de lien entre un lot sous option nécessairement dans ce secteur-là, on a voulu vraiment s'assurer que tous les secteurs où il y avait des possibilités par numéro de lot, parce que quand on fait une demande à la CPTAQ, on doit indiquer sur quel lot on doit travailler, et donc on a à ce moment-là la CPTAQ, et également, quand on va donner les explications sur les travaux à faire, on va devoir numéroter un lot, et donc, on les a mis dans l'encadré de la zone d'étude. Ces lots-là sont des propriétés, donc c'est un bloc. C'est la simple raison pour laquelle cette frontière a été mise en place.

1905

1910

On parlait d'efforts supplémentaires au niveau de la cartographie, avoir fait un contour des amas de terre aurait été probablement plus dispendieux que justement de faire une ligne droite entourant les lots.

**Mme PATRICIA DORANTES**

1915

Mais c'est peut-être moi qui ai mal compris.

**LE PRÉSIDENT :**

1920

Non, on est à la question 2 b)?

**Mme PATRICIA DORANTES**

1925

Non, non, non, j'ai juste clarifié pour être sûre d'avoir bien compris encore. Quand il parle qu'il tourne le coin, est-ce que monsieur Poirier veut dire que les lots, est-ce qu'il veut dire que les lots dont je parle vont servir à faire passer ces pales-là sur la Grande ligne du Rang-Double, est-ce que je me suis trompée?

**LE PRÉSIDENT :**

1930

Indirectement, écoutez, je vais essayer de résumer la réponse.

1935

Quand on parle de transport hors norme, une pale, ça mesure 44 mètres. Donc, c'est très, très, très long. Alors, ce que monsieur Poirier tente d'expliquer, c'est que compte tenu des angles des routes, je veux dire, le fait que ça soit très, très long – on parle de survol, mais c'est-à-dire qu'ils vont simplement s'organiser pour que lorsqu'ils vont tourner le coin, que les pales vont être hors du périmètre de la route,, mais elles vont être au-dessus en quelque sorte des terrains avoisinants. C'est simplement ça.

1940

C'est à la longueur des pales, je veux dire, le fait qu'on puisse tourner un coin, c'est simplement que la pale, elle ne tourne pas à 90 degrés, là. C'est simplement de dégager un espace de façon à ce que le camion qui est très, très long puisse passer puis que les pales, elles, puissent prendre le chemin en quelque sorte.

1945

**Mme PATRICIA DORANTES**

Ça veut dire que dans la Grande ligne du Rang-Double, quand il y a un boisé adjacent aux champs sous option puis qu'il y a une ligne de transport d'Hydro-Québec à un moment donné...

1950

**LE PRÉSIDENT :**

Ce que je comprends, c'est que le promoteur va devoir considérer toutes ces contraintes-là pour passer sur le territoire de façon à passer son équipement.

1955

**Mme PATRICIA DORANTES**

Il va essayer de passer, O.K. Merci.

1960

**LE PRÉSIDENT :**

1965

Je vous remercie beaucoup. Peut-être un élément pour répondre à la question concernant pourquoi autant de terrain? Pourquoi...? Il y a un choix du promoteur de déterminer lui-même son périmètre d'étude ou est-ce qu'il y a des éléments dans la Directive qui l'orientent à vouloir fournir l'ensemble de l'information de façon exhaustive sur l'ensemble du territoire qui serait éventuellement affecté?

**Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

1970

Je pourrais vérifier dans la Directive, là. Je n'ai pas cet élément d'information là précis, mais il faut effectivement que le promoteur fournisse une zone d'étude assez grande pour qu'on puisse considérer tous les impacts potentiels d'un projet. La zone d'étude qui a été présentée n'a pas été remise en question au cours de la recevabilité. C'est ce que je peux vous dire comme information.

1975

**LE PRÉSIDENT :**

1980

D'accord. Juste reconfirmer auprès de monsieur Poirier. Est-ce que vous avez une discrétion quant à la détermination de l'aire d'étude ou vous orientez simplement l'aire d'étude en fonction de la directive qui vous a été soumise?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

1985

Ça dépend des sujets. Dans ce cas-ci, la carte qu'on voit là c'est vraiment lié aux infrastructures et aux travaux ou aux différents éléments qui pourraient avoir lieu par rapport au projet. Je peux peut-être laisser monsieur Tremblay expliquer les différents niveaux d'aires d'étude quand on fait un projet de ce type-là.

1990

**LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît.

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

1995

Ça dépend des composantes, mais principalement on peut considérer que l'aire d'étude, qui est dans l'étude d'impact, constitue l'aire d'étude principale. Il y a certaines composantes où l'aire d'étude va être au-delà de ça. Par exemple, dans le domaine des paysages, on va jusqu'à une vingtaine de kilomètres, pratiquement. Dans le domaine des télécommunications aussi.

2000

Hier, on parlait des émetteurs qui étaient sur l'Île de Montréal. Donc, ça dépend vraiment des composantes, mais l'aire d'étude principale qu'on a mise là regroupe environ la très grande majorité des composantes qui sont analysées et qu'on nous demande dans la Directive.

2005

Donc c'est une question de pertinence. On découpe l'aire d'étude en fonction de la pertinence pour chacune des composantes que la Directive nous demande de regarder. Donc,

2010 les espèces fauniques, floristiques, et cetera. Donc, il y avait une pertinence de délimiter ça comme ça.

Pour les composantes où on doit aller au-delà, bien, on le spécifie dans l'étude d'impact que par exemple, pour le paysage, on est allé au-delà, on a considéré un périmètre beaucoup plus grand, les télécommunications c'est la même chose.

2015

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il serait possible pour vous de nous déposer les plans des lots qui sont sous option, s'il vous plaît?

2020

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Vous parlez d'une carte de l'ensemble des lots sous option...

2025

**LE PRÉSIDENT :**

Dans l'aire d'étude.

**M. STÉPHANE POIRIER :**

2030

Dans l'aire d'étude?

**LE PRÉSIDENT :**

2035

La carte des lots sous option.

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Oui.

2040

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Pour le MDDELCC, excusez-moi?

2045

**Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

2050

Peut-être juste rajouter l'information que c'est la section 2.1 de la Directive, puis effectivement, ça recoupe l'information que j'avais fournie et que monsieur a fournie, a rajoutée.

2055

**LE PRÉSIDENT :**

Donc l'ensemble des éléments du projet qui se retrouvent sur le territoire, qu'on ramasse, ce qui devient l'aire d'étude.

2060

**Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

Oui. Mais les zones d'étude sont variables aussi en fonction des impacts appréhendés, comme par exemple le paysage, les zones d'étude sont plus grandes en fonction de la composante qu'on étudie.

2065

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors, la commission va prendre une pause de quelques minutes et nous allons continuer le questionnement tout à l'heure.

2070

---

**SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES**

---

2075

2080

2085



**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**QUESTIONS DE LA COMMISSION**

2090

**LE PRÉSIDENT :**

2095 Alors, j'invite les gens à prendre place, nous allons reprendre les travaux, s'il vous plaît. Alors, avant de continuer le questionnement, on a abordé tout à l'heure le partage des responsabilités en matière d'aménagement du territoire avec le représentant du ministère des Affaires municipales et on aurait certaines précisions à ajouter aux réponses qui ont été fournies.

2100 Alors, je laisse la parole à notre commissaire, Monsieur Haemmerli.

**LE COMMISSAIRE :**

2105 Alors, Monsieur Chapdelaine, oui, c'est pour reprendre la discussion où on l'avait laissée cet après-midi. On m'a dit que vous avez un point à faire. Alors, si vous pouviez apporter la clarification, s'il vous plaît?

**M. DANIEL-JOSEPH CHAPDELAINÉ :**

2110 Oui, alors comme information, un complément, j'ai remis à la commission les différentes pochettes avec plusieurs éléments dedans, notamment les orientations gouvernementales en matière de projets éoliens.

2115 Et pour un peu répondre à votre question un peu plus tôt cet après-midi, vous me demandiez comment ça fonctionnait exactement, bon, les pouvoirs d'une MRC, d'une municipalité locale, j'ai une information qui pourrait donc vous intéresser.

2120 Le RCI, selon une fiche qui a été produite par le ministère des Affaires municipales en 2007, on indique que le deuxième alinéa de l'article 68 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* donne une portée particulière à certaines dispositions d'un RCI lorsque ça s'applique à une zone agricole. Et, dans le fond, ce que ça vient tout simplement préciser, puis c'est peut-être une information qui peut être pertinente pour vous, c'est que contrairement à la règle générale où une municipalité peut être sévère, dans le cas où on se retrouve dans la zone agricole, une municipalité ne peut pas être plus sévère.

2125

Ceci dit, elle pourrait décider néanmoins d'adopter des règlements puis se les faire invalider par la suite par les tribunaux, mais il y a une disposition qui vient dire clairement, puis c'est l'article 64 que – je peux vous le lire, on dit :

2130           *« Les dispositions d'un règlement de contrôle intérimaire adopté en application du  
troisième alinéa de l'article 64 rendent inopérante toute disposition inconciliable d'un règlement  
d'une municipalité qui a été adopté en vertu de l'un ou de l'autre des paragraphes 3, 4, 5 du  
deuxième alinéa de l'article 113. »*

2135           Alors, évidemment ce n'est pas facile à comprendre si on ne connaît pas la loi. Alors, à  
titre d'exemple, je vais un peu répéter ce que je disais tantôt. C'est que si le règlement de  
zonage d'une municipalité locale ne prévoit pas la possibilité, par exemple, d'implanter des  
éoliennes dans un secteur de son territoire, dans une partie de son territoire, donc, et que cette  
partie-là se retrouve dans la zone agricole, bien automatiquement, ça tombe, ce règlement-là  
ne serait pas conforme.

2140           Ce que ça vient dire c'est que le gouvernement donne la possibilité aux éoliennes de  
s'établir partout dans les zones agricoles, bien entendu avec l'autorisation de CPTAQ.

**LE COMMISSAIRE :**

2145           D'accord. Tant qu'à être en conversation avec vous puis vous avez mentionné le mot  
« conformité », il y a une question qui nous tarabuste depuis le début de l'audience : le  
représentant de la MRC Les Jardins-de-Napierville nous a expliqué différentes raisons pour  
justifier les distances séparatrices choisies par la MRC. Maintenant, si on prend le RCI relatif  
2150           aux éoliennes de la MRC du Haut-Richelieu.

**M. DANIEL-JOSEPH CHAPDELAIN :**

2155           Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

2160           Il y a eu une présentation au ministère, la proposition a été refusée parce que non  
conforme aux orientations gouvernementales. Le projet de règlement a été représenté, c'est le  
478, si je ne m'abuse, et avec des éléments de justification et le ministère l'a accepté. Le  
règlement est conforme.

**M. DANIEL-JOSEPH CHAPDELAIN :**

2165           Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

2170

Qu'est-ce qui fait – monsieur Desgroseillers nous disait : bon, bien, si on met 2 000 mètres, ça contribue comme à fermer le territoire, quels éléments avez-vous considérés dans le cas de l'autre MRC pour accepter ces distances séparatrices?

2175

**M. DANIEL-JOSEPH CHAPDELAIN :**

2180

Malheureusement, ce n'est pas moi qui ai évalué le règlement 478 en 2007. J'étais au ministère des Affaires municipales, mais ce n'est pas moi qui ai eu à analyser le règlement. Mais ce que je peux vous dire c'est qu'effectivement, et ça, ça a été repris à plusieurs reprises par les opposants, le règlement du côté du Haut-Richelieu est plus sévère et il a quand même passé. Il a eu sa note de passage, si on veut. Il a été approuvé – pardon, je ne dois pas dire approuvé, je dois dire reconnu conforme par le ministère des Affaires municipales.

2185

Et j'arrive bientôt à votre réponse, le même règlement a été sensiblement repris également dans la MRC du Haut-Saint-Laurent, c'est une information que les citoyens ont dite, et je confirme ça. Maintenant, qu'est-ce qui a amené à autoriser des éléments plus sévères? Malheureusement, il faudrait qu'on prenne connaissance de tous les avis gouvernementaux qui ont été signés par les différents ministères et organismes et qu'on regarde pourquoi ça a été autorisé même si c'est plus sévère.

2190

**LE COMMISSAIRE :**

Est-ce que c'est faisable?

2195

**M. DANIEL-JOSEPH CHAPDELAIN :**

2200

Oui, oui, oui. Tous ces documents-là, ce sont des avis signés par le ministre. Ce sont des avis... l'avis gouvernemental c'est un document public. Pour ce qui est des avis ministériels, généralement ce ne sont pas des documents publics, mais, je présume, je peux faire la demande, là, et voir qu'est-ce que vous pourrez recevoir.

2205

**LE COMMISSAIRE :**

Mais au moins pour l'avis gouvernemental.

**M. DANIEL-JOSEPH CHAPDELAIN :**

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

2210

Et puis éventuellement, on vous reviendra.

**M. DANIEL-JOSEPH CHAPDELAIN :**

2215

Exactement. Écoutez, ce que je peux vous dire puis je sais que monsieur Desgroseilliers l'a dit à plusieurs reprises, les règlements, les RCI qu'on retrouve un peu partout sur le Québec sont tous différents. Il y en a qui sont très, très sévères, il y en a d'autres qui ne le sont presque pas, et tout ça va passer par la moulinette du gouvernement, puis les différents ministères disent si oui ou non, ça passe ou ça casse.

2220

Mais qu'est-ce qui a amené à autoriser quelque chose de plus sévère du côté du Haut-Richelieu versus qu'est-ce qui a été fait ici du côté de Jardins-de-Napierville? C'est une bonne question à laquelle je ne peux pas répondre ce soir.

2225

**LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

2230

Alors, nous allons maintenant continuer le questionnement. Alors, j'inviterais maintenant monsieur Serge Desbois, s'il vous plaît.

2235

---

**M. SERGE DESBOIS**

**M. SERGE DESBOIS :**

2240

Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Monsieur Desbois.

2245

**M. SERGE DESBOIS :**

Vous m'autorisez cet après-midi à commenter le...

**LE PRÉSIDENT :**

2250

Non. Ça sera à questionner et non pas à commenter. Si vous voulez commenter, c'est avec plaisir qu'on va pouvoir vous lire dans votre mémoire que vous allez déposer.

**M. SERGE DESBOIS :**

2255

Bien, c'est parce que la question a été répondue à l'envers.

**LE PRÉSIDENT :**

2260

Alors, vous affirmerez, vous détaillerez vos objections dans le cadre de votre mémoire et c'est avec plaisir qu'on l'analysera. Alors, votre première question?

**M. SERGE DESBOIS :**

2265

Je vais commencer par la deuxième, d'abord, et je reviendrai. Ma deuxième question c'est que la terre de stockage, de stockage ou comment est-ce que c'est appelé là-dedans...? La terre d'entreposage; il y a à long terme à court terme. Cet après-midi, monsieur Poirier a parlé qu'il y a certaines terres qui seraient là pour 20 ans, jusqu'au démantèlement, ça servirait à ça. Alors, je veux savoir, est-ce que ces superficies ont été enlevées ou si elles ont été mises dans la grille d'analyse pour les pertes agricoles?

2270

**LE PRÉSIDENT :**

Si elles ont été mises dans la grille pour...?

2275

**M. SERGE DESBOIS :**

Dans la grille, comme, des pertes agricoles, le temps qu'ils sont là.

**LE PRÉSIDENT :**

2280

Des parcs agricoles?

**M. SERGE DESBOIS :**

2285

Des pertes.

**LE PRÉSIDENT :**

2290

Des pertes agricoles, d'accord.

**M. SERGE DESBOIS :**

2295

Pendant ce temps-là personne ne peut semer.

**LE PRÉSIDENT :**

2300

D'accord. Monsieur Poirier? D'abord, peut-être récapituler simplement, là, parce qu'il y a la terre arable d'un côté, il y a de la terre non arable de l'autre que vous entreposez, donnez-nous peut-être un portrait, là. Combien vous avez d'aires d'entreposage, puis peut-être nous préciser si, au plan agricole, c'est des terres qui sont soustraites en quelque sorte de la zone verte.

2305

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Donc, les seules superficies d'entreposage à long terme qui sont prévues sont, comme... bon, on peut peut-être montrer la carte du parc avec les aires d'entreposage à long terme et les autres, là, je vais expliquer le processus par la suite.

2310

Donc, on voit ici, là, justement dans la bande de terre dont il est fait mention à plusieurs reprises aujourd'hui, l'aire d'entreposage, donc on expliquait qui servira donc à essayer d'améliorer les conditions d'entreposage des balles rondes pour le parc à bœufs qu'il y a là. Dans ce cas-ci, notre vision de cette aire d'entreposage là serait plutôt que ça serait une aide à l'agriculture plutôt qu'une perte agricole.

2315

Par la suite, il y en a une autre, une petite aire d'entreposage en arrière ici. C'est simplement qu'il y a présentement de l'entreposage de machineries et le terrain est un peu plus bas. Donc, le propriétaire nous a fait mention qu'il serait intéressant pour lui d'avoir de la terre de remblaiement s'il y en avait de disponible. Dans ce cas-là, ce n'est pas confirmé.

2320

On voit ici également une aire d'entreposage qui avait été prévue. Jusqu'à maintenant, elle est encore sur la carte, mais il est peu plausible qu'elle soit utilisée. Dans le cas où elle serait utilisée, on s'assurerait que l'épaisseur de terre qui serait mise là n'entrerait pas en problématique avec l'agriculture. Donc, ce qu'on ferait c'est qu'on enlèverait le sol de surface, on mettrait la terre de déblai et on remettrait la terre de surface par la suite.

2325

2330 Pour les autres positions de terre de remblaiement, ces sites-là avaient été proposés, mais ne feraient plus partie des dispositions de terre de remblai.

2335 Par la suite, pour expliquer le principe de stockage de la terre arable, comme on l'a expliqué, les agriculteurs participant au projet sont tous équipés de niveleuses et depuis longtemps font des travaux chez eux et parfois même à forfait de nivellement. Ils sont équipés de bonnes machines, donc la terre arable supplémentaire serait donc nivelée sur les terres en bordure des installations, et au moment du démantèlement, serait simplement ramenée sur les aires qui auraient été remises en état.

2340 Il faut encore comprendre que comme on l'a expliqué, les espaces qui ne seront pas cultivés par rapport à ce qui est présentement sont minimes. Donc, le volume de terre arable qui devra être, disons, étendu et nivelé à proximité est quand même minimal.

**LE PRÉSIDENT :**

2345 Est-ce qu'on pourrait avoir une évaluation de la surface totale des aires d'entreposage?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

2350 Oui, on peut faire ce calcul-là. Puis pour ce qui est du calcul de terre arable, donc on en discutait avec les propriétaires et puis il semble que, disons que le nivellement sur une surface d'environ un hectare ajouterait un très petit volume de terre de plus sur les terres cultivables et donc n'amènerait aucun problème de drainage ou d'autres, puis permettrait effectivement que cette terre arable là continue d'être productive pendant les 20 ans du projet.

**LE PRÉSIDENT :**

2355 Donc, qui ne serait pas soustraite à la production agricole?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

2360 Effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

2365 Donc, qui serait en production. Alors, est-ce que vous avez le chiffre concernant la superficie totale.

**M. STÉPHANE POIRIER :**

2370 Non, je ne l'ai pas les superficies. Ça peut être un tableau qu'on peut vous faire des superficies qui sont prévues à ce jour pour de l'entreposage de terre de déblai.

**LE PRÉSIDENT :**

2375 S'il vous plaît, avec une carte à jour.

**M. STÉPHANE POIRIER :**

2380 Oui, Monsieur.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

2385 **M. STÉPHANE POIRIER :**

Excusez?

**LE PRÉSIDENT :**

2390 Oui, Monsieur?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

2395 Si vous permettez, pendant la pause j'ai été questionné pour un complément d'information d'une question qui avait été posée auparavant. Je ne sais pas si vous voulez que je lui réponde maintenant ou...?

**LE PRÉSIDENT :**

2400 Oui. Bien là, on sort du cadre régulier. La personne peut s'adresser à la commission. Alors, écoutez, c'est un élément d'information qui pourrait être important, on va le permettre. Simplement nous préciser la question.

2405



**M. STÉPHANE POIRIER :**

2410           Donc, monsieur Ammerlaan m'avait posé comme question que j'avais mal compris  
quelle superficie de terre sous option était justement sous option avec EDK. J'avais compris  
quelle superficie de terre serait sous acte superficiaire, donc j'avais 19,22 qui est le chiffre qui  
va être donc sous acte superficiaire pendant les 25 années ou les 20 ans avec EDK. Pour ce  
qui est de la superficie des terres sous option, il s'agit de 1 022 hectares.

2415

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci pour la précision.

2420

Monsieur Desbois, votre deuxième question?

**M. SERGE DESBOIS :**

2425           Ma deuxième question, j'aimerais revenir aux fondations. Parce qu'alentour des  
fondations, il y a des drains.

2425

**LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît, je demande l'attention des gens, s'il vous plaît. Merci. Monsieur Desbois?

2430

**M. SERGE DESBOIS :**

2435           Alentour des fondations, il y a des drains, il y a certains agriculteurs qui se servent du  
Roundup aussi pour éliminer les mauvaises herbes alentour des obstacles. Ça fait que l'effet  
d'entonnoir dont parlait monsieur Haemmerli cet après-midi, moi, je comprends qu'est-ce que  
ça veut dire, c'est comme un bassin de rétention et sur la carte, on nous a montré le contraire,  
on nous a montré l'éolienne que l'eau s'écoulait comme ça.

2435

2440           Ce n'est pas à ça que moi je pensais, probablement monsieur Haemmerli non plus. Un  
entonnoir, ça ramasse l'eau, ça ne l'éloigne pas. Alors, l'effet du bassin de rétention c'est que  
les contaminants peuvent suivre la tête du pieu et descendre jusqu'en bas, même si on va  
nous répondre que la tête est dans le béton, le pieu d'un bout à l'autre, il est dans la terre  
probablement. On verra l'analyse.

2440

2445

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Alors, votre question?

**M. SERGE DESBOIS :**

2450           Ça fait que ma question : est-ce que c'est possible, et puis si jamais... bien, on a un petit peu répondu, si jamais il y a une contamination de la nappe, bien, il faut attendre les études hydro...

**LE PRÉSIDENT :**

2455           Les études hydrogéologiques. Vous comprendrez qu'on les a demandées au promoteur, il s'est engagé à nous les déposer d'ici demain. C'est évident qu'à partir du moment où on va les recevoir, bien on peut les rendre disponibles via les centres de documentation.

**M. SERGE DESBOIS :**

2460           C'est ça, pour clarifier l'effet d'entonnoir parce que c'est complètement le contraire à la vidéo.

**LE PRÉSIDENT :**

2465           D'accord.

**M. SERGE DESBOIS :**

2470           Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2475           Merci, Monsieur Desbois. Alors, j'invite maintenant monsieur Daniel Reid, s'il vous plaît.

---

**M. DANIEL REID**

**LE PRÉSIDENT :**

2480           Bonsoir, Monsieur Reid.

2485

**M. DANIEL REID :**

2490

Bonsoir, Monsieur le commissaire. Il y a eu une vaste consultation sur le milieu agricole en 2008 où on fait la constatation de la sous-utilisation du potentiel agricole au Québec. Le rapport, aussi appelé Rapport Pronovost, des éléments de ma question y sont empruntés.

2495

Il est paradoxal de constater que s'il y a présentement des espaces dépeuplés dans les régions rurales suffisamment grandes pour y introduire des éoliennes, cela est dû à la gestion imposée par le CPTAQ depuis 1977 de restreindre drastiquement la campagne aux seules activités agricoles et c'est parce qu'il y a ces espaces inhabités qu'un promoteur éolien peut demander qu'un vaste territoire lui soit réservé pour ne plus y permettre par la suite autre chose que les activités agricoles éoliennes.

2500

Ma question, il va y avoir une deuxième partie à la question : peut-on arrêter la désertification des campagnes et revitaliser la vie économique et communautaire en territoire agricole en favorisant des établissements agricoles à temps partiel, des projets combinant la production et la transformation de produits alimentaires, des projets destinés à approvisionner un marché régional où axés sur une niche très spécialisée, des écoles équestres, des tables champêtres, des lieux d'hébergement à la ferme, et cetera, que sont autant d'initiatives qui sortent des sentiers battus et qui font appel à une utilisation différente et complémentaire du territoire agricole.

2505

2510

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

2515

**M. DANIEL REID :**

Donc, ma question : est-ce qu'on peut arrêter la désertification des campagnes?

2520

**LE PRÉSIDENT :**

C'est un sujet qui a été partiellement touché par la représentante du ministère de l'Agriculture où elle nous parlait des initiatives qui seraient prises pour ce qui est de la remise en friche de certains territoires, alors est-ce que vous avez des éléments qui pourraient être concordants avec la question que monsieur nous soumet?

2525

**Mme MÉLISSA NORMANDIN :**

2530 Bien, en fait, je pourrais faire le lien avec les plans de développement de la zone agricole qui est un outil de planification des usages agricoles que l'on peut faire pour tirer le plein potentiel.

2535 Donc, dans les PDZA, certaines MRC peuvent justement promouvoir les activités complémentaires à l'activité agricole comme l'agrotourisme, les marchés publics, les circuits agrotouristiques, et cetera. Donc, oui, on le fait avec les PDZA. Par contre, je pense que dans la question de monsieur, il y avait aussi les autorisations qui doivent être soumises à la CPTAQ au niveau de la *Loi sur la protection* pour, justement, des tables champêtres. Ça, c'est vraiment la commission qui doit faire une évaluation et une autorisation.

2540 Nous, on peut le planifier, notamment dans les schémas et les PDZA. Les PDZA des MRC maintenant sont de plus en plus intégrés dans leur schéma pour promouvoir leur vision du développement agricole. Par contre, c'est toujours à la CPTAQ de se prononcer sur ces usages-là qui sont usages non agricoles, finalement. Comme une table champêtre, dépendamment de la nature de la table champêtre, mais c'est possible.

**LE PRÉSIDENT :**

2550 Vous avez parlé des plans de développement de la zone agricole, je sais qu'il y a certaines MRC qui ont déjà fait entériner en quelque sorte des plans de développement, est-ce que vous auriez des exemples à nous donner, ou peut-être avec l'aide du MAMOT, parce que ça doit être quand même intégré au schéma d'aménagement, essayer peut-être de nous donner certains exemples d'activités qui auraient été déterminées, encadrées par les plans de développement de la zone agricole?

2555

**Mme MÉLISSA NORMANDIN :**

2560 Bien, au Québec, je pense que maintenant, il y a près d'une quarantaine de MRC qui ont adopté des plans de développement de leur zone agricole. Les exemples, c'est sûr, projet pilote à Brome-Mississiquoi, qui est quand même bien connu, qui ont fait une banque de terres pour essayer de faciliter l'occupation de leur territoire avec des exploitants proches de la retraite, des cédants potentiels vers une relève intéressée. Donc, ça c'est un exemple pour bien occuper la zone agricole, faciliter les jumelages.

2565 Dans Vaudreuil-Soulanges, sur le territoire de la Montérégie Ouest, on est en train de faire un projet pilote un peu en ce sens-là, mais avec le CLD, l'équipe du MAPAQ, on fait plus ça avec nos connaissances à l'interne sous forme d'un projet pilote.

2570 Ça, c'est plus au niveau de la relève, occupation dynamique. Hier, je parlais justement des occupations : remise en culture des terres en friche, les activités complémentaires à la ferme, les activités de transformation des produits à la ferme, tout ça aussi, ça peut découler des PDZA. Souvent, les villes sont intéressées vers ça pour justement promouvoir leur milieu agricole, les touristes qui vont faire de l'autocueillette, visites des fermes.

2575 Donc, c'est des exemples comme ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2580 Qui doit prendre l'initiative de l'élaboration du plan de développement de la zone agricole?

**Mme MÉLISSA NORMANDIN :**

2585 Bien, en fait, c'est les MRC. Pour le moment, le MAPAQ n'impose pas cet outil de planification là. Par contre, on fait des appels d'offres pratiquement annuellement depuis trois ans. Donc, ça incite les MRC à déposer, c'est sûr. Si, en plus de l'aide technique fournie par le MAPAQ, l'UPA, le CLD, bien ils ont une aide financière pour engager un chargé de projet qui, par la suite, peut être le responsable de la mise en œuvre du plan d'action, bien, c'est sûr qu'il y a un engouement autour de ça.

2590 Je vous dirais que dans la Montérégie, Montérégie Ouest en particulier, c'est vraiment très bien parti, là. Il resterait juste le Haut-Richelieu qui est plus ou moins intéressé. Sinon l'ensemble des MRC vont avoir fait leur PDZA ou sont en proposition pour l'appel d'offres en ce moment.

2595 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors, pour la MRC Les Jardins-de-Napierville, est-ce qu'il y a une démarche qui a été amorcée quant au plan de développement de la zone agricole?

2600 **M. DANIEL REID :**

Oui, c'est en production, en somme. Moi, je ne suis pas dans le dossier en tant que tel, là, mais c'est un exercice de planification qui va se concrétiser.

2605

**LE PRÉSIDENT :**

2610 Est-ce que vous êtes à même de pouvoir nous livrer certaines choses qui sont sur la table de travail?

**M. DANIEL REID :**

2615 Pas vraiment.

**LE PRÉSIDENT :**

2620 Alors, je vois les gens du ministère de l'Agriculture qui auraient peut-être un élément de réponse?

**Mme MÉLISSA NORMANDIN :**

2625 Bien, en fait, comme je le disais hier, là, présentement, on était un peu arrêté étant donné un concours de circonstances avec le chargé de projet à la MRC. Donc la MRC devait chercher un nouveau consultant, chargé du projet.

2630 Comme je le disais hier, je pense que ça l'a été fait dernièrement. Donc là, on va pouvoir relancer. On était à l'étape portrait pour le moment, parce qu'un PDZA comporte quatre grandes étapes : un portrait, un diagnostic, des forces, faiblesse, opportunités de développement de la zone agricole. Ensuite, établissement d'une vision du développement de l'agriculture en concertation avec tous les partenaires agricoles et du milieu et, finalement, un plan d'action à mettre en œuvre.

2635 Donc, on avait commencé quelques rencontres, mais c'est ça, ça va vraiment y aller plus dans les prochains 18 mois à partir de début juin, j'ai l'impression, qu'on va repartir la démarche.

**LE PRÉSIDENT :**

2640 Alors, je comprends à vos réponses que le ministère de l'Agriculture agit en appui aux démarches des MRC pour ce qui est de l'élaboration de leur plan?

2645

**Mme MÉLISSA NORMANDIN :**

2650 Bien, en fait, dans Les-Jardins-de-Napievville, c'est qu'ils ont été sélectionnés lors du dernier appel d'offres. Donc, oui, on les soutient avec une aide financière en plus de l'aide technique.

**LE PRÉSIDENT :**

2655

Merci. Alors, votre deuxième question s'il vous plaît?

**M. DANIEL REID :**

2660

Merci, Monsieur le commissaire. Est-ce qu'on peut poser une question sur un aspect du décret qui fait qu'on est ici aujourd'hui? O.K.? Donc, le législateur se serait-il mis les pieds dans les plats en adoptant le décret autorisant l'appel d'offres autochtone du promoteur sans qu'on ait besoin d'exiger l'autorisation des autorités locales là où le projet était projeté?

2665

Y a-t-il d'autres appels d'offres où on n'a pas eu besoin d'obtenir une acceptation des autorités locales et qui auraient été acceptés par Hydro-Québec?

**LE PRÉSIDENT :**

2670

Alors, Monsieur Reid, c'est un élément d'ailleurs qui a été discuté cet après-midi.

**M. DANIEL REID :**

2675

Oui, d'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

2680

Alors, je vous réfère d'abord au compte-rendu de la séance de cet après-midi. Vous aurez peut-être les éléments d'information pour répondre à votre question, mais on va se permettre quand même de revenir un peu sur les éléments qui ont été soulevés à ce moment-là.

2685

Alors, écoutez, on pourrait peut-être commencer, je veux dire, au-delà de l'aspect subjectif de votre question, on va essayer de fournir l'information quant aux particularités des différents appels d'offres communautaires et autochtones et les exigences d'assentiment, en quelque sorte, des communautés locales au projet.

**M. DANIEL REID :**

2690 Exact. Exact

**LE PRÉSIDENT :**

2695 Alors, écoutez, on en a discuté cet après-midi, j'offrirais peut-être la parole à monsieur Billette du MERN.

**M. ARTHUR BILLETTE :**

2700 En fait, je ne serai pas apte à répondre pour l'ensemble des appels d'offres dans le passé pour vérifier les clauses au niveau des demandes de conformité ou d'acceptabilité du milieu local, il faudrait que je fasse la vérification pour voir quelles étaient les clauses dans le premier appel d'offres et dans le deuxième appel d'offres.

**LE PRÉSIDENT :**

2705

2710 S'il vous plaît, mais peut-être revenir avec monsieur Désilets d'Hydro-Québec de façon succincte, là, parce qu'on avait quand même résumé la chose puis je pourrais me permettre peut-être d'en arriver à dire qu'est-ce qu'il en était. C'est que dans les exigences des différents programmes d'appels d'offres éoliens et communautaires et autochtones ainsi que les programmes pour ce qui est des petites centrales, c'est trois appels d'offres différents.

2715 Deux appels d'offres, pour ce qui est de l'éolien communautaire et de la petite hydraulique, ont des exigences quant à l'appui de la communauté locale au projet, alors que cette exigence n'existe pas pour ce qui est de l'appel d'offres autochtone. Donc, il y a une exigence pour ce qui est du communautaire éolien petite centrale, mais pas pour ce qui est de l'appel d'offres qui était pour la soumission de projets pour les communautés autochtones.

**M. DANIEL REID :**

2720 Donc, c'est le décret de 2008. Tous les autres décrets ou appels d'offres, il y avait besoin d'autorisation des autorités locales. C'est ça que je comprends?

**LE PRÉSIDENT :**

2725 Je ne peux pas vous confirmer spécifiquement le décret comme tel, mais effectivement, en fonction des appels d'offres, il y a un décret qui appuie les conditions pour ce qui est des différents programmes qu'on vient de mentionner.



Alors, Monsieur Haemmerli.

2730 **LE COMMISSAIRE :**

Puis monsieur Billette va aller vérifier pour les deux premiers, pour les promoteurs privés, quelles étaient leurs obligations au regard d'obtenir l'adhésion des communautés locales et puis ça va être déposé à la commission, donc vous aurez la réponse.

2735 **LE PRÉSIDENT :**

Puis peut-être simplement me confirmer, Monsieur Désilets, je pense que ça reflète les discussions qu'on a eu cet après-midi?

2740 **M. CHRISTIAN DÉSILETS :**

Oui, tout à fait.

2745 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

2750 **M. DANIEL REID :**

Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

2755 Merci, Monsieur Reid. Alors, j'invite maintenant madame Joane McDermott, s'il vous plaît.

2760 

---

**Mme JOANE McDERMOTT**

**Mme JOANE MCDERMOTT :**

Bonsoir.

2765

**LE PRÉSIDENT :**

2770           Bonsoir.

**Mme JOANE McDERMOTT :**

2775           Si un propriétaire terrien signataire, récepteur d'éoliennes sur ses terres désire vendre ou céder sa terre, est-il tenu, selon le contrat qui le lie avec le promoteur, de le consulter et de le faire en toute liberté, tout en transférant les redevances, est-ce que c'est possible, ça?

**LE PRÉSIDENT :**

2780           D'accord. Alors, Monsieur Poirier, concernant l'éventuelle cession des terres où serait localisé le projet, vous avez une entente qui vous lierait au propriétaire terrien, est-ce que s'il y avait un transfert en quelque sorte – c'est ce que je comprends, Madame McDermott? Est-ce qu'il y aurait un transfert des conditions de l'entente au nouveau propriétaire?

2785           **Mme JOANE McDERMOTT :**

Et est-ce qu'il peut le faire en toute liberté ou il doit le consulter avant? Voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

2790           D'accord. Monsieur Poirier?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

2795           Donc, il y a deux parties dans les contrats qui sont entendus avec les propriétaires. Donc le premier contrat qui est un contrat d'option, qui est lié au propriétaire comme tel et non pas à la propriété. Donc dans ce cas-là, effectivement, le propriétaire a le choix, le nouveau propriétaire a le choix de prendre l'option qui va avec le lot ou non. Dans le cas de l'acte superficiaire, qui va venir juste avant la construction et qui implique les superficies utilisées  
2800           pour le parc, c'est un acte notarié qui suit la propriété.

**LE PRÉSIDENT :**

2805           Votre deuxième question?

**Mme JOANE McDERMOTT :**

2810 D'accord. Le promoteur a évalué, dans une certaine mesure, les impacts sur la faune, la  
flore, le transport, l'agriculture et un petit peu sur la santé physique de l'humain ou de l'animal.  
Mais comment a-t-il évalué l'impact psychosocial du projet sur des citoyens déchirés  
socialement et psychologiquement en détresse, et a-t-il pensé à des mesures pour les aider?

2815 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Poirier? Bien, juste peut-être résumer la question pour ce qui est des  
impacts psychosociaux éventuels de votre projet, c'est quoi la teneur de l'évaluation que vous  
en auriez faite.

2820

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Donc, si vous le permettez, je vais prendre juste une seconde avec monsieur Morris pour  
lui résumer la question, même s'il a eu la traduction, pour bien qu'on comprenne... qu'on se  
2825 comprenne là-dessus, si vous permettez juste une seconde?

**LE PRÉSIDENT :**

2830 D'accord. Bien, écoutez, en attendant que vous vous prépariez pour la réponse, j'irais du  
côté du ministère de la Santé. Je veux dire, on parle d'impacts psychosociaux, des éléments  
de détresse éventuelle de la population, est-ce que vous avez une documentation qui  
appuierait ces préoccupations-là?

**M. JEAN-BERNARD DRAPEAU :**

2835

Toujours dans le même document dont je fais souvent référence, celui de l'Institut  
national de santé publique, c'est un peu abordé.

2840 Moi, je ne suis pas expert en psychosocial, je vais l'avouer d'emblée. Par contre, ce qui  
est dit là-dedans, c'est qu'il y a des moyens pour limiter les impacts psychosociaux, mais je  
dirais qu'en général, c'est en amont du projet. C'est vraiment d'impliquer l'implication des  
citoyens avant le projet, les consultations. Les citoyens doivent avoir l'impression de pouvoir  
s'exprimer et pouvoir modifier ou, du moins, prendre part aux discussions pour éventuellement  
peut-être modifier le projet.

2845

Ce sont tous des facteurs qui aident beaucoup à l'acceptabilité sociale d'un projet. Par la  
suite, c'est moins évident. Une fois qu'une communauté est déchirée, ce n'est pas évident de

2850

revenir en arrière. Évidemment, il y a toujours du support psychosocial qui est disponible dans les différents CLSC et autres professionnels de la santé après coup, et là, ce n'est vraiment plus mon domaine, ça me dépasse à ce niveau-là au point de vue compétences.

**LE PRÉSIDENT :**

2855

O.K. Le document dont vous faites référence a été déposé à la demande de la commission?

**M. JEAN-BERNARD DRAPEAU :**

2860

Tout à fait, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2865

Mais vous nous avez parlé aussi du document sur le Conseil des académies qui est sur le même sujet pour ce qui est des impacts de l'éolien.

**M. JEAN-BERNARD DRAPEAU :**

Celui-là parle beaucoup plus des effets santé physique et non pas psychosociaux.

2870

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, on va céder la parole au promoteur. Monsieur Poirier?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

2875

Donc, peut-être en complément de la réponse, juste pour nous arrimer à cette réponse-là, donc il y a quand même eu plusieurs efforts de tentatives de communication avec les citoyens qui avaient des craintes par rapport au projet.

2880

Oui, on a pu entendre les craintes via soit les médias ou des choses comme ça, mais dans le cas de groupes de personnes, ça n'avait pas été possible jusqu'à maintenant de discuter directement avec ces personnes-là, donc effectivement, les moyens de communication qui avaient été entrepris n'ont pas donné de résultat direct, comme il aurait été anticipé par EDK.

2885

2890 Je ne sais pas, peut-être que monsieur Tremblay peut expliquer ce qui va venir? Donc, ce qui est prévu effectivement, c'est l'ouverture de la part d'EDK pour justement consulter et voir avec les personnes qui pourraient être sensibles à la venue du parc pour essayer de justement tisser des ponts et voir s'il y a moyen de trouver des solutions pour éviter justement que la situation expliquée par madame McDermott se poursuive.

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

2895 Par rapport à vraiment mesurer les impacts psychosociaux, bien on peut répondre rapidement qu'on s'en est tenu à tenter le dialogue par différents moyens. On a parlé, monsieur Morris a expliqué les différents moyens qui ont été pris, les visites de parc, le porte-à-porte pour entamer ça. Il y a certains moments où il y a eu moins de communication et puis on l'a expliqué hier avec le tableau de la ligne du temps du projet.

2900 Depuis l'année dernière, il y a tout un effort qui a été fait, un profil... bon, il y a tout un effort, un profil de la communauté de mieux connaître, là. Il y a un désir de EDK de mieux connaître la communauté où ils s'installent, c'est certain.

2905 Dans la requête qu'ils ont faite pour une audience publique, c'était aussi pour tenter de profiter du BAPE, si on peut dire, pour que le dialogue s'amorce et qu'on puisse mieux se comprendre. C'était ça, on en a discuté quelquefois du contenu de la requête puis de l'objectif d'EDK là-dedans. Il y a eu plusieurs tentatives, on espère qu'une audience publique comme ça puisse être une amorce.

2910 Il y a une invitation qui est lancée pour le comité consultatif, qui est aussi une instance dans laquelle on peut obtenir de l'information, mieux comprendre et, du côté d'EDK aussi, obtenir plus d'informations sur les craintes et les appréhensions. C'est en connaissant mieux les craintes et les appréhensions qu'on pourra trouver les solutions et qu'on pourra mieux vivre ensemble. C'est la vision d'EDK, et c'est sur la base de ça qu'on travaille, nous, comme équipe avec EDK.

**LE PRÉSIDENT :**

2920 Alors, voilà pour vos réponses, Madame. Alors, je vous remercie beaucoup. J'inviterais maintenant monsieur Jacques Sorel, s'il vous plaît.

**Mme JOANE McDERMOTT :**

2925 Mais, Monsieur le président, on m'a répondu juste en amont, pas en aval et c'était ma question.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais c'est la réponse qu'on a eue, Madame. Merci.

2930

Alors Monsieur Jacques Sorel, s'il vous plaît.

---

**M. JACQUES SOREL**

2935

**M. JACQUES SOREL :**

J'ai deux questions pour monsieur Morris directement. C'est possible?

2940

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Bien, vous allez d'abord me les poser, puis après on va inviter le promoteur à nous répondre.

2945

**M. JACQUES SOREL :**

C'est simple, j'apprécierais qu'il dise oui ou non.

2950

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, posez la question d'abord.

**M. JACQUES SOREL :**

2955

Lors de la présentation mardi, on nous a fait part que la communauté autochtone voulait rétablir les ponts avec nous autres. Sans faire de vilains jeux de mots, j'ai compris qu'il ne parlait du pont Mercier, mais qu'il voulait rétablir la confiance.

2960

**LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît.

2965

**M. JACQUES SOREL :**

2970 Il voulait rétablir la confiance. En français, je comprends ça de même, c'est que la communauté veut rétablir la confiance avec nous autres. Ma question est : est-ce que du côté anglophone, monsieur Morris, oui ou non, perçoit ça dans cette même nuance?

**LE PRÉSIDENT :**

2975 Veuillez répéter votre question, s'il vous plaît, les gens n'ont pas tous compris.

**M. JACQUES SOREL :**

2980 En anglais, rétablir les ponts, pour eux autres, c'est-tu comme en français? Ça veut-tu dire qu'ils veulent rétablir la confiance?

**LE PRÉSIDENT :**

2985 D'accord.

**M. JACQUES SOREL :**

2990 Si on rétablit les ponts, c'est parce que la confiance a été brisée. Pour moi, en français, c'est bien clair. Je veux savoir si comme anglophone, il comprend ça de même, oui ou non.

**LE PRÉSIDENT :**

2995 D'accord. Monsieur Poirier.

**M. JACQUES SOREL :**

Non, monsieur Morris.

**LE PRÉSIDENT :**

3000 Oui, oui, mais c'est monsieur Poirier qui est le porte-parole du promoteur. C'est monsieur Poirier qui va nous dire si monsieur Morris va répondre. Monsieur Poirier.

3005

**M. STÉPHANE POIRIER :**

3010 Est-ce que vous me laissez quelques secondes pour m'assurer que les nuances dans la traduction ont été bien comprises par monsieur Morris?

**LE PRÉSIDENT :**

3015 Oui, Monsieur Poirier. Parce que comme ça fonctionne, c'est qu'il y a un porte-parole puis on passe par le porte-parole. Alors, comme vous me posez la question à moi, bien moi, je m'assure que le promoteur puisse identifier la bonne personne pour pouvoir y répondre.

**M. JOHN BUD MORRIS :**

Our objective is to start with a dialog and begin to understand each other. And this is a process; it is not going to happen overnight. It is certainly something that we have been aspiring to do for a while now. This is part of, for Kahnawake, this is part of a larger strategy to reach out beyond Kahnawake's borders.

For, you know, pretty much about 100 years, we have been living like an island, and we have been secluded from the rest of the mainstream society. We have had very little contact with the outside even though we live seven miles away from the vast Metropolitan of Montréal.

An example of that is my inability to speak to you in your language. It is an example or symptom of our isolation. So we don't understand each other very well. And that is one of the things that we want to do, is to create that process or start that process and engage and have a dialog: Who are we? What do we want? What are our aspirations for the future? How do we work together? How do we help each other for that future?

*Notre objectif est de commencer avec un dialogue et de commencer à se comprendre. C'est un processus, ça ne va pas arriver du jour au lendemain. C'est quelque chose qu'on vise depuis longtemps. Mais pour Kahnawake, ça fait partie d'une stratégie plus large pour aller au-delà des frontières de Kahnawake.*

*Depuis 100 ans, on vit comme une île et on a été isolés du reste de la société québécoise. On a eu très peu de contacts avec l'extérieur, même si on vit à sept miles du grand métropolitain de Montréal.*

*Et un exemple de ça, c'est mon incapacité de vous parler dans votre langue. C'est un exemple ou un symptôme de notre isolement. Nous ne nous comprenons pas très bien. C'est une des choses que nous voulons faire, c'est de créer ce processus ou de le commencer et engager pour avoir un dialogue : qui sommes-nous? Que voulons-nous? Quelles sont nos aspirations pour l'avenir? Comment pouvons-nous travailler*



*ensemble? Comment pouvons-nous nous entraider pour l'avenir?*

So that is really what I wanted to say, this is reaching out of how we can create a relationship.

*Voici ce que je voulais dire. On tend la main, voici comment nous pouvons créer une relation.*

**LE PRÉSIDENT :**

3020

Alors, monsieur Morris a répondu à votre question.

**M. JACQUES SOREL :**

3025

Non.

**LE PRÉSIDENT :**

3030

Écoutez, il n'a pas répondu sur le format que vous souhaiteriez qu'il réponde, mais il a répondu quand même à votre question. Alors, je vous inviterais à poser votre deuxième question, s'il vous plaît.

**M. JACQUES SOREL :**

3035

Je veux savoir si, oui ou non, ça voulait dire rétablir la confiance.

**LE PRÉSIDENT :**

3040

Alors, est-ce que je peux la considérer comme étant votre deuxième question?

**M. JACQUES SOREL :**

Non.

3045

**LE PRÉSIDENT :**

3050

Écoutez, il n'y a pas de discrétion quant à savoir la façon dont les gens vont répondre. Vous comprenez, il nous a répondu sous cette forme-là, je pense qu'on doit accepter sa réponse, comme il accepte la question puis c'est à sa discrétion, lui, de répondre de la manière dont il souhaite y répondre. Tout comme vous, vous avez le choix de poser votre question

comme vous souhaitez la poser. Alors, est-ce que vous pourriez nous soumettre votre deuxième question s'il vous plaît?

**M. JACQUES SOREL :**

3055

Oui. Je ne sais pas je vais avoir la réponse, mais madame Jacobs, qui est leur représentante, a déclaré dans un reportage à Radio-Canada que la Communauté économique, il y a une partie qui faisait, qui avait une compagnie qui s'appelait Continental 8.

3060

Plus tard, dans le reportage, on a aussi appris que cette compagnie-là était – on a un peu sursauté –, qu'elle était établie, mettons, à l'extérieur du pays dans un abri fiscal un peu puis qu'ils s'occupaient de casino virtuel.

3065

Ma question n'est pas de juger comment les gens financent leur projet, ma question est rapport, revient à ma première question, la question de rétablir les ponts. Si monsieur Morris considérait que cet aspect qui nous fait sursauter, qui est un peu rébarbatif, avait-il été tenu compte dans leur façon de rétablir les ponts puis la confiance avec la communauté?

**LE PRÉSIDENT :**

3070

O.K., mais je comprends mal. Vous dites?

**M. JACQUES SOREL :**

3075

Ce que je veux dire c'est que...

**LE PRÉSIDENT :**

3080

Surtout avec l'histoire de la compagnie, j'essaie de comprendre.

**M. JACQUES SOREL :**

C'est que madame Jacobs...

3085

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, elle a affirmé dans un reportage.

3090

**M. JACQUES SOREL :**

3095 La commission économique, c'est ça. Bien, c'est que la compagnie Continental 8 puis dans le reportage, on apprend aussi que la compagnie est dans un paradis fiscal et qu'elle s'occupe de casinos virtuels. Ça nous a fait un peu sursauter, mais comme je vous dis, je ne veux pas me mêler de... mon histoire n'est pas de savoir comment ça, sauf que ça nous fait sursauter. Monsieur Haemmerli disait « taberlescuté », chicoté, un petit peu de même, mais si dans leur façon de rétablir les ponts, ils tiennent compte aussi de cet aspect un peu rébarbatif, si je pourrais dire, pas de leur compagnie, de rétablir les ponts, les nuances.

3100

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Monsieur Poirier?

3105

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Si vous le permettez encore, compte tenu de la sensibilité de la question, je voudrais m'assurer que la traduction a été faite vraiment conformément, si vous le permettez.

**M. JOHN BUD MORRIS :**

Again, I think the lack of understanding is attributable to what we hear in the media about each other. The gentleman read and heard in the media that Kahnawake is operating an online casino in an offshore jurisdiction as a tax saving; that's false. That's not true.

If somebody would have asked me, I would have told him that we operate a data center in multiple jurisdictions internationally, including London, Paris, Dublin, Milan, Isle of Man, Gibraltar, Guernsey, Malta, Singapore and we are a success story in what we do; we are one of the best hosting companies in the world. It is legal.

*Encore une fois, je crois que le manque de compréhension peut être attribué à ce qu'on entend dans les médias, des deux côtés. Le monsieur a entendu dans les médias que Kahnawake opère un casino en ligne dans une juridiction qui est un abri fiscal. C'est faux. Ce n'est pas vrai.*

*Si quelqu'un me l'avait demandé, j'aurais répondu qu'on opère un centre de données dans plusieurs juridictions au niveau international, y compris Londres, Paris, Dublin, Milan, l'Île de Man, Gibraltar, Guernesey, Malte, Singapour et nous sommes une histoire de réussite dans ce que nous faisons. Nous sommes une des meilleures compagnies hôtes dans le monde et c'est tout à fait légal.*

Our clients happen to be internet gaming clients and they are licensed to do what they do in the jurisdictions that they operate in.

We don't own a 100% of this company either; we are a 40% shareholder. That is part of the revenue stream that we are using to help this project get going but it is not the only revenue stream, we are trying to diversify our sources of income. We have several real estate holdings within the territory of Kahnawake. We have approximately about 100,000 square feet of office space that we manage and lease out. We have other land holdings that we lease out for different purposes.

We do consulting work for – we've done for companies, for other Indian Governments. The point is we have a variety of sources of income that we are using to finance our existence and our investments in other projects. And again, I think that is attributable to the lack of communication and the reliance on media who are always in my opinion, and I am sorry for editorializing, trying to sell a story as opposed to reporting what we say, the truth.

So that dialog to me is important for us to begin that journey of understanding who we really are.

Thank you.

*Nos clients sont des clients de jeux de chance en ligne. Ils ont le permis d'opérer comme ça.*

*On n'est pas propriétaires à 100 %. Nous avons une part de 40 %. Ça fait partie des revenus que nous utilisons pour aider à démarrer le projet, mais ce n'est pas la seule source de revenus. On essaie de diversifier nos sources de revenus. Nous avons plusieurs territoires de lots de territoires immobiliers aussi à Kahnawake. Nous avons à peu près 100 000 pieds carrés d'espaces de bureaux que nous gérons et que nous louons. Nous avons d'autres terres ou territoires que nous louons aussi.*

*Nous faisons du travail de consultation pour des compagnies, pour d'autres gouvernements autochtones. Le point est que nous avons une variété de sources de revenus que nous utilisons pour financer notre existence et nos investissements dans d'autres projets. Et encore une fois, je pense qu'on peut l'attribuer au manque de communication et au fait qu'on dépende des médias. Et je ne veux pas faire d'éditorial, mais les médias essaient toujours de vendre une histoire plutôt que de rapporter les faits et ce que nous disons, la vérité.*

*Donc, ce dialogue est important pour nous, pour qu'on commence à se comprendre.*

*Merci.*

3110

**LE PRÉSIDENT :**

3115 Alors, merci pour vos questions. Monsieur Poirier, on a effleuré un peu le partenariat financier qui est un peu à la base de l'entreprise qui va gérer, en quelque sorte le projet, est-ce que ça serait possible pour vous de nous détailler un peu la structure financière, l'actionnariat, en quelque sorte, de l'entreprise? Comment c'est structuré en termes d'actionnariat, là, pour ce qui est du financement puis de la gestion du projet?

3120

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Si vous me posez la question à moi, non, mais probablement que monsieur Morris pourra y répondre.

3125

**M. JOHN BUD MORRIS :**

The financial structure of Kahnawà:ke Sustainable Energies?

*La structure financière d'Énergies Durables Kahnawà:ke?*

**LE PRÉSIDENT :**

Exact.

**M. JOHN BUD MORRIS :**

It is a 100% owned by Tawatohni'Saktha Kahnawake Economic Development Commission, which is obviously now the parent of Kahnawà:ke Sustainable Energies. There were no other shareholders in Kahnawà:ke Sustainable Energies.

*Elle est 100 % la propriété de la Commission de développement économique Kahnawake qui est maintenant le parent aussi. Il n'y a pas d'autres actionnaires dans les Énergies Durables Kahnawà:ke.*

3130

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors, j'appelle maintenant madame Jocelyne Arréal, s'il vous plaît.

3135

3140

**Mme JOCELYNE ARRÉAL**

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

3145

**Mme JOCELYNE ARRÉAL :**

3150

Bonsoir. Le Conseil municipal de Saint-Cyprien a mandaté une firme d'ingénieurs-agronomes pour une étude d'impact du projet sur l'agriculture. À la suite du rapport préliminaire non favorable au projet, le conseil a préféré ne pas demander un rapport agronomique complet.

3155

Je voudrais savoir pourquoi le Conseil de Saint-Cyprien a décidé de ne pas poursuivre l'étude d'impact privant ainsi ses citoyens d'informations autres que celles fournies par l'étude de KSE.

**LE PRÉSIDENT :**

3160

Alors, pour la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville?

**Mme NANCY TROTTIER :**

3165

La raison pour laquelle le Conseil municipal a décidé de ne pas donner suite au mandat qui a été confié à l'agronome, c'est simplement parce que le prix payé pour la recommandation fournie était en deçà de leurs attentes. Pour un montant de 10 000 \$, ils s'attendaient à recevoir un rapport qui faisait plus qu'une page. Donc, pour le prix payé, ils ont jugé non pertinent de poursuivre la démarche dans ce dossier-là.

**LE PRÉSIDENT :**

3170

Alors, je vous inviterais à poser votre deuxième question.

**Mme JOCELYNE ARRÉAL :**

3175

Si le rapport avait été en faveur du projet, aurait-il pris la même décision?

**LE PRÉSIDENT :**

La Municipalité?

3180 **Mme JOCELYNE ARRÉAL :**

Il faut toujours se rappeler que le maire du Conseil municipal aura deux éoliennes sur ses terres.

3185 **Mme NANCY TROTTIER :**

Je n'ai pas compris.

3190 **Mme JOCELYNE ARRÉAL :**

Si le rapport avait été en faveur du projet, aurait-il pris la même décision?

**Mme NANCY TROTTIER :**

3195 Écoutez, je me sens bien mal placée aujourd'hui pour répondre à la place des élus du conseil restreint de Saint-Cyprien. Je ne crois pas, parce que c'était vraiment une question de...

3200 **Mme JOCELYNE ARRÉAL :**

De sous.

**Mme NANCY TROTTIER :**

3205 Non, ce n'était pas une question de sous, Madame. C'était une question de, il y a une résolution par la suite qui a été votée par les élus dénonçant l'insatisfaction du conseil à l'égard des services reçus pour le montant payé. Donc, c'est une question de perception à l'égard du prix coûtant de chaque mot, de chaque lettre écrite dans ce document-là, dans ce rapport-là.

3210 Si vous l'avez consulté, vous pouvez constater qu'il a coûté plus de 10 000 \$ pour avoir un document d'un peu plus d'une page en guise d'appui à fournir à la CPTAQ.

**LE PRÉSIDENT :**

3215 Merci de vos questions, Madame. Alors, j'invite maintenant monsieur Vincent Grégoire, s'il vous plaît.

---

3220

**M. VINCENT GRÉGOIRE**

**LE PRÉSIDENT :**

Rebonsoir, Monsieur Grégoire.

3225

**M. VINCENT GRÉGOIRE :**

Rebonsoir. Lors de la fin de vie des éoliennes, si on décide de rebâtir des éoliennes, fort probablement que la base dans le ciment sera craquée et finie avec nos hivers, est-ce qu'on va la démanteler et la recycler et reconstruire au même endroit ou on va l'abandonner et la laisser là et reconstruire à côté?

3230

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Monsieur Poirier.

3235

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Les fondations des éoliennes sont dessinées avec des spécificités, vous comprendrez, hors du commun pour soutenir ces infrastructures-là. Ma compréhension de la qualité et des normes nécessaires à la fabrication de ces fondations-là, je crois qu'il serait surprenant qu'après 20 ans, elles soient fissurées.

3240

**LE PRÉSIDENT :**

Peut-être pourriez-vous nous préciser, on sait que, bon, ce sont des équipements quand même qui ont une durée de vie utile qui est quand même limitée. On sait d'autre part que vous avez quand même un contrat de 20 ans qui pourrait éventuellement être renouvelé, advenant le renouvellement ou le renouvellement du projet comme tel, c'est quoi en termes d'infrastructure qui serait éventuellement à rénover?

3245

3250

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Il y a donc après la fin de vie utile, donc le contrat est de 20 ans, par contre la vie utile est quand même prévue pour un peu plus long que ça, là, donc 25 ans. Par la suite, effectivement, il va y avoir des inspections de faites sur l'ensemble des structures. Rendu dans 25 ans, quelle sera la technologie qui sera à jour rendu à ce moment-là, c'est difficile à évaluer.

3255



3260 Donc, c'est une situation un peu hypothétique de dire qu'est-ce qui devra être changé, qu'est-ce qui ne devra pas l'être. Par contre, effectivement, s'il y a des parties de la structure qui sont plus adaptées ou qu'il y a une meilleure technologie, ça pourrait être fait, mais encore là, pour continuer le contrat, il faut s'assurer, il faudra que tous les partenaires là-dedans, autant Hydro-Québec que les propriétaires que le développeur s'entendent pour continuer le contrat et remettre à jour les éoliennes.

3265  
3270 Donc, vous comprendrez que l'éolien a un historique quand même pas si long et la technologie a beaucoup évolué depuis. Quelle technologie sera là dans 25 ans? C'est difficile... je peux peut-être demander à Francis Pelletier qui est spécialiste en éolien s'il a une meilleure, je dirais, connaissance des modèles qui pourraient être développés dans 25 ans, si vous le permettez.

**LE PRÉSIDENT :**

3275 S'il vous plaît. Pour bien comprendre la question, est-ce qu'on efface tout puis on recommence à neuf ou est-ce qu'il y a certaines parties...? Je comprends aussi qu'en termes, comment dire, de durée de vie utile, les équipements, il y a certaines choses qui pourraient être changées d'autres pas, mais disons, au regard des différents projets éoliens qui ont été soumis à des commissions du Bureau d'audiences publiques, on nous a toujours confirmé que l'équipement avait quand même une durée limite de vie utile, puis qu'il y aurait des remplacements qui seraient à faire. Alors, c'est dans ce contexte-là que je pose la question.

3280

**M. MARTIN MEUNIER :**

3285 Oui. Donc, si j'ai bien compris, juste pour résumer, donc il y a deux cas de figure qui peuvent arriver. Donc, le contrat est de 20 ans, si on voulait continuer après 20 ans à étendre la production de ces éoliennes, il y a une façon de faire. Il faut s'assurer, il faut vérifier que la fondation est encore adéquate, que la tour est encore capable de supporter l'extension de la durée de vie.

3290 Même chose pour toutes composantes au niveau des pales; c'est possible de le faire, je travaille sur certains projets présentement pour commencer à prendre des mesures pour être capable de démontrer qu'on est capable de continuer à étendre la durée de vie des projets. Ça fait que ça, c'est le premier cas de figure : on garde les mêmes équipements puis on « extensionne » cinq ans la durée de production.

3295

Après cette période-là, si on veut changer complètement de technologie, qui est une possibilité et qui à mon avis est très fort probable, parce que comme monsieur Poirier mentionnait, il y a une évolution technologique qui continue à se faire. De façon générale, les

3300 éoliennes continuent à grossir. Par exemple, dans le cas présent, il a presque été possible d'avoir des 3 mégawatts. Ils n'étaient pas disponibles dans le marché, mais il est fort probable que dans une couple d'années, il y ait des éoliennes de 3 mégawatts qui soient disponibles.

3305 Donc, dans un cas hypothétique d'avoir un futur projet, il sera peut-être plus avantageux économiquement, énergétiquement et en termes d'efficacité, d'avoir des types d'éoliennes qui sont un peu plus grosses et à ce moment-là, bien, il faudra regarder le projet... les fondations ne seraient plus acceptables, il faudrait regarder le projet dans son entièreté. Le nouveau projet dans son entièreté.

**LE PRÉSIDENT :**

3310 Monsieur Haemmerli?

**LE COMMISSAIRE :**

3315 Je pense que monsieur Billette voulait ajouter quelque chose.

**LE PRÉSIDENT :**

3320 Oui, d'accord. Monsieur Billette?

**M. ARTHUR BILLETTE :**

3325 Oui, c'est juste pour faire une petite précision, pas sur le côté technique, côté solidité de la base ou ce genre de chose là, mais simplement pour donner une précision qu'en tant que tel, le décret d'appel d'offres, pour l'appel d'offres, le troisième appel d'offres a été fait pour obtenir des contrats pour une durée de 20 ans. Mais en tant que tel, il n'y a pas de clause de renouvellement établie qui force le gouvernement à racheter l'électricité au bout de 20 ans.

3330 Donc, si le projet se réalisait, c'est un projet pour 20 ans. Au bout de ce 20 ans-là, si le promoteur désirait continuer à produire de l'électricité, bien, il faudrait qu'il participe dans un éventuel appel d'offres qui aurait lieu dans 20 ans ou encore obtenir une entente de gré à gré, mais qui n'aurait... en tout cas. En ce moment, on n'a pas de cadre légal qui permette ça dans la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Donc, c'est juste pour bien préciser que l'entente qui est prévue en ce moment c'est pour 20 ans. Dans 20 ans, il y aura une nouvelle négociation qui se fera à ce moment-là.

3335

**LE PRÉSIDENT :**

3340

Écoutez, juste faire un parallèle avec les programmes de petites hydrauliques où c'est beaucoup plus précis en termes de l'échéance de 20 ans. À ma connaissance, ça serait renouvelable un autre 20 ans. Donc, ce que vous nous dites, c'est que la nuance à apporter pour ce qui est des projets éoliens c'est que c'est 20 ans puis tout est à renégocier après 20 ans.

3345

**M. ARTHUR BILLETTE :**

C'est ça. Dans les cas de la petite hydraulique, je ne suis pas un spécialiste, mais en effet, il y a des clauses de renouvellement qui sont précisées dans les contrats, tandis que pour l'éolien, ça sera vraiment en fonction des désirs de la société québécoise, de la direction que veut prendre le gouvernement, à savoir si on a encore besoin de nouveaux approvisionnements en énergie éolienne à ce moment-là. Si on n'en a pas besoin, il n'y aura pas de renouvellement qui se fera.

3350

3355

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Haemmerli.

3360

**LE COMMISSAIRE :**

Non, c'est bon.

**LE PRÉSIDENT :**

3365

C'est beau? Alors, on revient à vous, Monsieur Grégoire, votre deuxième question?

**M. VINCENT GRÉGOIRE :**

3370

Oui. Quelle est la superficie de terre agricole au Québec qui est perdue à ce jour au profit des éoliennes ainsi que celle des lignes qui servent à sortir l'énergie éolienne des parcs éoliens?

**LE PRÉSIDENT :**

3375

Oui. Bien, vous comprendrez évidemment que ça ne relève pas nécessairement spécifiquement du projet qu'on étudie aujourd'hui. Est-ce qu'on a fait une évaluation? Le ministère de l'Agriculture, on l'avait déjà abordé, je pense, de façon superficielle.

**Mme MÉLISSA NORMANDIN :**

3380

Bien, en fait, ça, c'est le genre d'information qu'au niveau de la Commission de protection du territoire agricole, ils ont nécessairement avec les autorisations pour usage à des fins autres qu'agricoles dans le cadre des projets éoliens. Donc, dans les questions à transférer à la Commission, il serait facile de faire un bilan pour eux des projets autorisés à ce jour au Québec.

3385

**M. VINCENT GRÉGOIRE :**

Est-ce qu'on peut le demander?

3390

**LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, c'est que vous comprendrez évidemment que la Commission de protection de territoire agricole est un tribunal décisionnel, donc ce n'est peut-être pas dans leur pouvoir de pouvoir référer quelqu'un ici comme personne-ressource pour répondre. Mais toutefois, la commission pourrait éventuellement regarder la façon dont elle pourrait s'adresser à la Commission de protection du territoire agricole pour avoir une réponse.

3395

Ça fait que la question est notée et la commission va faire son travail pour voir si on peut avoir une réponse de la CPTAQ.

3400

Je vous remercie de vos questions Monsieur Grégoire.

**M. VINCENT GRÉGOIRE :**

3405

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors j'inviterais maintenant Madame Astrid Ammerlaan s'il vous plaît.

3410

---

**Mme ASTRID AMMERLAAN**

3415

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

**Mme ASTRID AMMERLAAN**

3420

Bonsoir. Peut-être un suivi de la question de monsieur Vincent Grégoire et la question de mon mari concernant...

**LE PRÉSIDENT :**

3425

Oui. Mais là, je vais les considérer comme étant deux questions, Madame. On ne peut pas revenir.

**Mme ASTRID AMMERLAAN**

3430

Non. J'ai une question.

**LE PRÉSIDENT :**

3435

Vous avez une question?

**Mme ASTRID AMMERLAAN**

3440

Non. J'ai deux questions.

**LE PRÉSIDENT :**

Ah! Vous avez deux questions.

3445

**Mme ASTRID AMMERLAAN**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3450

O.K. Mais là, autrement dit, vos deux questions portent sur des éléments qui ont déjà été répondus aux deux questions dont vous faites référence.

**Mme ASTRID AMMERLAAN**

3455

Non. J'aimerais bien savoir quel est...

**LE PRÉSIDENT :**

3460

Alors, écoutez, je vais accepter deux questions. Alors, si vous faites vos deux questions sur les suivis des...

**Mme ASTRID AMMERLAAN**

3465

Non.

**LE PRÉSIDENT :**

3470

Je les considère comme étant des questions.

**Mme ASTRID AMMERLAAN**

3475

Non.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, écoutez deux points d'interrogation, deux questions.

3480

**Mme ASTRID AMMERLAAN**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3485

Alors, c'est à vous de choisir. Mais je vais devoir vous arrêter si on mêle les choses. Je vous écoute.

**Mme ASTRID AMMERLAAN**

3490

Ma question est la suivante : quelle est la superficie de territoire sous option?

**LE PRÉSIDENT :**

3495

Par le promoteur?

**Mme ASTRID AMMERLAAN**

3500

Non, pas pour le promoteur. Il m'a donné la réponse, mais dans tout le Québec, ce qui veut dire sur combien d'hectares les agriculteurs ne sont plus propriétaires terriens à Québec, parce que les terres sont sous option avec les promoteurs d'éoliennes?

3505

**LE PRÉSIDENT :**

C'est une question un peu large. Ce qu'on abordait tout à l'heure, le fait de savoir puis monsieur Grégoire l'avait souligné, combien qu'il y a de terres qui sont occupées pour fins agricoles, pour les projets éoliens, j'ai répondu que la commission ferait un effort pour essayer d'avoir une réponse de la CPTAQ. Je pense que c'est une question qui dépasse la compétence puis le mandat qu'on traite actuellement.

3510

Qu'est-ce que vous voulez dire par « sous option »?

3515

**Mme ASTRID AMMERLAAN :**

Que le promoteur est propriétaire superficiaire. Pour exemple, à Saint-Valentin, on était prévu d'avoir 24 éoliennes puis la superficie qui était sous option était de 1 800 hectares. Ici, à Saint-Cyprien, c'est à peu près 1 200 hectares. Alors, ma question est : combien d'hectares de terres agricoles sont sous option avec les promoteurs d'éoliennes?

3520

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, peut-être un point de précision, peut-être le MAPAQ pourrait nous préciser ça. Bon, vous nous référez à la Commission de protection des territoires agricoles, est-ce que ça inclut, les décisions de la CPTAQ incluraient aussi les territoires qui seraient sous option?

3525

**Mme MÉLISSA NORMANDIN :**

3530

Je ne peux pas répondre à cette question-là avec certitude. Moi, la façon...

**LE PRÉSIDENT :**

3535

Vous avez plus d'assurance que la CPTAQ nous répondrait pour ce qui est des superficies exactes occupées par les projets éoliens.

**Mme MÉLISSA NORMANDIN :**

3540

Oui, c'est sûr.

**LE PRÉSIDENT :**

3545

Mais vous n'êtes pas à même de pouvoir nous confirmer si les territoires sous option, dans le cadre d'un projet éolien en zone agricole, seraient aussi considérés par la CPTAQ.

**Mme MÉLISSA NORMANDIN :**

3550

Mais je peux vérifier, j'ai une orientation préliminaire Pierre-de-Saurel sous les mains, voir s'ils abordent la question, je peux revenir dans quelques minutes. Mais sinon, pour répondre à la question de madame, ça serait peut-être d'y aller... je vois deux cas de figure, le ministère de l'Environnement qui est au courant des promoteurs éoliens qui déposent des avis de projets dans l'ensemble du Québec, faire des liens avec eux, ou encore passer par l'UPA qui représente les producteurs agricoles puis faire une consultation à cet effet-là. Mais nous, au MAPAQ... au MAPAQ, c'est sûr qu'on n'a aucune connaissance, on n'est pas là-dedans.

3555

**LE PRÉSIDENT :**

3560

D'accord. Ministère du Développement durable?

**Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

3565

Concernant spécifiquement les avis de projet, bien souvent on a des avis de projet puis les projets ne sont pas nécessairement autorisés, mais aussi, dans les avis de projet, les superficies, c'est des superficies qui sont évaluées au départ du projet. Donc, souvent, le projet se raffine au cours de la procédure. À la fin, dans le fond, les superficies qui sont autorisées, qui sont demandées à la CPTAQ ne sont souvent pas les mêmes que celles qui étaient dans l'avis de projet. Donc, je crois que ça pourrait être un indicateur, si les projets sont autorisés, mais je pense que la meilleure référence serait plus à la CPTAQ.

3570

**LE PRÉSIDENT :**

3575

Alors, écoutez, Madame, pour avoir un élément de réponse à votre question, ce que je vous propose c'est que lorsqu'on soumettra éventuellement nos questions quant aux superficies occupées par les projets éoliens, bien, on va essayer de savoir de la part de la CPTAQ s'il y a aussi l'information concernant les terres sous option par les promoteurs éoliens.



Alors, je vous inviterais à surveiller la documentation qui sera déposée sur le site internet du BAPE pour avoir accès à votre information.

3580

Alors, votre autre question s'il vous plaît?

**Mme ASTRID AMMERLAAN :**

3585

Oui. La plupart des gens sont plutôt visuels; est-ce le promoteur avait montré une maquette pour illustrer la hauteur des éoliennes, par exemple comparée avec les silos-tours et l'Église de Saint-Bernard ou de Napierville. Ceci est notamment recommandé dans le *Guide à l'intention des élus municipaux du Québec, Énergie éolienne et acceptabilité sociale*.

3590

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Poirier.

**M. STÉPHANE POIRIER :**

3595

Non.

**LE PRÉSIDENT :**

3600

Donc, il n'y a pas eu de simulation visuelle pour essayer de comparer l'ensemble architectural.

**M. STÉPHANE POIRIER :**

3605

Madame Ammerlaan parlait d'une maquette.

**LE PRÉSIDENT :**

3610

Oui, mais je sais aussi qu'il y a quand même des plans qui sont faits, linéaires, qui permettent d'évaluer la hauteur des différents bâtiments en comparaison à une éolienne. Donc, vous n'avez pas de maquette, mais est-ce que vous avez une simulation, une illustration?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

3615

Oui, je vais laisser monsieur François Tremblay expliquer la façon dont on s'y est pris pour montrer justement la relativité entre les différents éléments du paysage.

**LE PRÉSIDENT :**

3620 D'accord.

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

3625 Donc, on a procédé par des simulations visuelles qui sont dans l'étude d'impact. Évidemment, procéder avec une maquette, il faudrait aussi respecter la distance entre les objets parce qu'en fait, on peut dire : il y a une hauteur relative, il y a une hauteur de 144 mètres, l'église a X mètres de haut, mais évidemment il faut les mettre à la distance relative qu'ils vont être dans la réalité. Donc, ça serait, à la limite, difficile de rentrer une maquette comme ça dans une pièce comme ici, par exemple.

3630 En fait, pour la question de la troisième dimension, elle est simulée avec le dessin technique qui accompagne la simulation visuelle. Donc, à ce moment-là, on fait le dessin technique en fonction des paramètres d'ouverture d'angle visuelle qui a été utilisé par le photographe, en fonction de la distance, et les éoliennes apparaissent à l'horizon, à la hauteur relative qu'elles auraient dans le champ visuel. Donc, il y a le petit dessin technique, comme je vous le réfère, qui représente bien comment qu'on introduit la troisième dimension dans les simulations visuelles.

**LE PRÉSIDENT :**

3640 Et ces éléments-là sont inclus dans l'étude d'impact?

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

3645 Oui, tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

3650 Alors, merci Madame. Je vous réfère à l'étude d'impact. Alors, j'invite maintenant madame Monique Gamache, s'il vous plaît.

3655

**Mme MONIQUE GAMACHE**

3660 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Madame Gamache.

3665 **Mme MONIQUE GAMACHE :**

3670 Bonsoir. Alors, j'ai pratiquement rien parce que toutes les questions ont été posées. Je voulais tout simplement revenir aussi sur le fait qu'on disait qu'il n'y aurait pas d'interférences pour internet et la télé vu que maintenant, c'est la haute définition. Je veux faire remarquer que quand il pleut fort, je n'ai plus d'images. Alors, est-ce qu'il va y avoir une interférence? Parce que déjà, aussi, pour internet, nous on est connecté comme sur les silos des agriculteurs et il y en a un qui est justement de l'autre bord des éoliennes sur la 221.

**LE PRÉSIDENT :**

3675 Alors, est-ce que concernant les interférences – d'ailleurs, ça a été touché, vous en faites référence, donc est-ce que pour ce qui est spécifiquement, là, les liens internet, est-ce que ça pourrait éventuellement avoir une incidence?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

3680 Donc, je vais laisser notre consultant expliquer cette situation-là. Par contre, je tiens à rappeler que via le registre de plaintes, il y aura possibilité pour les personnes d'exprimer les problématiques et dans le cas où, justement, il y aurait un fait avéré de problématique, EDK s'était déjà engagée à faire les modifications pour remettre le système à niveau ou permettre le même type de service.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Haemmerli.

3690

**LE COMMISSAIRE :**

Je veux juste, avant que votre consultant prenne la parole, je veux valider quelque chose avec madame Gamache. Là, vous, vous êtes sur une soucoupe?

3695

**Mme MONIQUE GAMACHE :**

3700 Eh oui.

**LE COMMISSAIRE :**

3705 O.K.

**Mme MONIQUE GAMACHE :**

3710 C'est que moi, en plus, j'ai un frère qui est travailleur autonome et qui passe sa journée sur internet, c'est son travail.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est un service essentiel pour vous.

3715 **Mme MONIQUE GAMACHE :**

C'est un service essentiel.

**LE COMMISSAIRE :**

3720 Vous n'êtes pas cablée, vous êtes sur une soucoupe?

**Mme MONIQUE GAMACHE :**

3725 Oui, oui, exact.

**LE PRÉSIDENT :**

3730 D'accord.

**M. DANIUSH FAGHANI :**

3735 Monsieur le président, comme l'indiquait monsieur Poirier, donc le plan d'action c'est de recueillir les plaintes et s'il y a détérioration du signal, effectivement, bien, on prendra des mesures d'atténuation.

3740 Ce que je comprends dans ce cas-là, c'est qu'il s'agit d'une liaison apparemment microonde, enfin en tout cas hertzienne. Donc, je l'ai indiqué nous n'avons pas fait d'évaluation précise avec des calculs à l'appui. On a estimé grosso modo les personnes qui pourraient être affectées, mais on n'a pas étudié votre cas en particulier. Donc, ce qu'on vous propose, c'est d'aller au registre de plaintes.

**LE PRÉSIDENT :**

3745 Donc, pas d'évaluation d'une éventuelle interférence qui pourrait affecter les liens par voie hertzienne.

**Mme MONIQUE GAMACHE :**

3750 Et combien de temps qu'une personne qui est travailleur autonome peut attendre après le service des plaintes?

**LE PRÉSIDENT :**

3755 Vous comprendrez que ça ne relève pas de la compétence du Bureau d'audiences publiques.

**Mme MONIQUE GAMACHE :**

3760 Oui, je comprends.

**LE PRÉSIDENT :**

3765 Mais est-ce que vous avez une autre question qui est en lien avec le projet?

**Mme MONIQUE GAMACHE :**

Non, les autres questions ont été posées.

3770 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Gamache. Alors, j'invite maintenant monsieur Jean Morin, s'il vous plaît. Monsieur Morin. Alors, j'invite maintenant madame Pamela Walsh, s'il vous plaît.

3775

---

**Mme PAMELA WALSH**

**Mme PAMELA WALSH :**

3780

Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

3785

Bonsoir, Madame.

**Mme PAMELA WALSH :**

3790

Je ne suis pas tout à fait certaine quelle est ma question. Je vais faire le mieux que je peux.

**LE PRÉSIDENT :**

3795

Est-ce que c'est possible juste de parler plus fort?

**Mme PAMELA WALSH :**

Oui.

3800

**LE PRÉSIDENT :**

Pour qu'on puisse bien entendre.

**Mme PAMELA WALSH :**

3805

Absolument, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3810

S'il vous plaît.

**Mme PAMELA WALSH :**

3815

Je ne suis pas tout à fait certaine quelles sont mes questions. Je vais faire de mon mieux de demander succinctement. C'est un peu étourdissant et je n'ai pas passé beaucoup de temps ici dans les derniers jours.

Je sais qu'il y a eu de la discussion concernant les zones « agricoles » qui sont en protection. J'avais entendu ça, je pense, hier soir.

3820 Si j'ai bien compris, c'est un décret du gouvernement qui a demandé qu'Hydro-Québec fasse des projets d'éoliennes. Et ça vient de plusieurs années. Excusez-moi, j'arrive, je sais que c'est tard.

3825 J'aimerais comprendre, parce que pour moi, je regarde beaucoup de qu'est-ce qui se passe ici, puis j'ai l'impression que beaucoup est à faire avec l'argent et non avec la durabilité, sustainability. Réellement, je crois que les éoliennes c'est une bonne forme d'énergie qui sont renouvelables, qui sont propres. Et ça, ça me préoccupe beaucoup, je l'ai dit l'autre soir, ça fait presque 20 ans que je suis une infirmière, environ neuf, clinicienne. Et je sais qu'au début, dans une session d'information avant la session des BAPE qui a commencé, il y a eu une discussion sur le fait que Kahnawà:ke Sustainable Énergies aurait été intéressée d'aller ailleurs pour faire leur projet, mais que ça a été refusé.

3830 Et donc, j'ai deux volets de ma question. La première, c'est affaire économique, santé économique. On dépense énormément d'argent pour tout cela. Il y a beaucoup encore dans les médias et peut-être que ce n'est pas toujours vrai, mais que nous dépensons un énorme montant d'argent pour avoir ces projets et je ne comprends réellement si on est en train d'amener de l'énergie propre aux Québécois à long terme.

**LE PRÉSIDENT :**

3840 Alors, est-ce que c'est votre première question?

**Mme PAMELA WALSH :**

3845 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3850 D'accord. Alors, certains éléments de votre interrogation ont déjà été soulevés. En début de soirée, on a rappelé, via le promoteur, là, ses prétentions concernant la réduction des gaz à effet de serre. Ça a été expliqué tout à l'heure, à ma connaissance, vous étiez présente?

**Mme PAMELA WALSH :**

3855 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3860 Bon. Pour ce qui est des éléments et des aspects économiques, je pense que le MERN avait déjà apporté certains éléments très précis quant aux motifs du gouvernement de décider de mettre sur pied ce genre de programme.

3865 Peut-être, Monsieur Billette, rappeler très succinctement les motifs de développement économique que sous-tend la décision gouvernementale?

**M. ARTHUR BILLETTE :**

3870 Comme je l'ai expliqué cet après-midi, il y a plusieurs aspects qui justifient le plan du gouvernement de développer l'énergie éolienne. Un plan qui a débuté à la fin des années 90 et qui s'est concrétisé beaucoup au début des années 2000 et où, entre autres, au travers de la stratégie énergétique 2006-2015, qui donnait un objectif de 4 000 mégawatts.

3875 Je ne veux pas revenir sur tous les points. Cependant, sur l'aspect économique, en effet, parce qu'il y a tout un aspect énergétique également, mais sur le plan économique, c'est un plan avant tout de développement régional. Donc, le but était de permettre à une région spécifique qui était la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine ainsi que la MRC de la Matanie, de se développer une filière industrielle.

3880 Donc, d'un côté, le gouvernement faisait du développement de l'énergie éolienne, donc lançait des appels d'offres et des projets de gré à gré d'énergie éolienne et de l'autre, le gouvernement créait des standards au sein de ses appels d'offres de dépenses devant être faites au Québec, ainsi que devant être faites dans la région désignée, donc de Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et ainsi que la MRC de la Matanie.

3885 Donc, par exemple, on parle ici de 60 %, dans le cadre du troisième appel d'offres qui nous concerne, c'est 60 % du montant de chacun des projets qui doit être dépensé au Québec et c'est 30 % de la valeur des éoliennes en tant que telles qui doit être dépensé dans la région désignée de Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine ainsi que de la MRC de la Matanie.

3890 Donc, en créant ces appels d'offres là et en créant ces standards-là, on s'assurait le développement d'une filière intégrée et donc, d'investissements et d'emplois au Québec dans l'ensemble. Les chiffres qui avaient été mentionnés plus tôt, si on parlait selon l'étude SECOR-KPMG c'est de 5 000 emplois dans l'ensemble du Québec, puis d'approximativement 1 200 emplois dans la région désignée que j'ai mentionnée.

3895



3900           Donc, sur l'aspect économique, c'était le point principal. Ensuite, il y avait toute la question de permettre aux communautés, comme c'est le cas dans le troisième appel d'offres, aux communautés locales et autochtones de se développer justement des projets et donc d'être partenaires dans le développement de projets éoliens, donc de bénéficier des profits de ce côté-là.

3905           Puis le gouvernement, d'un autre côté, a cherché à encadrer ce qu'il a fait dans le plus récent appel d'offres, dans le quatrième appel d'offres, les montants de contribution versés aux municipalités en fonction du nombre de mégawatts installés sur leurs terres.

              Donc, ce côté-là justement de développement économique régional, le gouvernement a cherché de le pousser le plus possible et de l'encadrer.

3910           **LE PRÉSIDENT :**

              Alors, c'est les principaux motifs qui motivent la réalisation de ce genre de projet là. Alors, est-ce que vous avez une deuxième question à nous soumettre, Madame?

3915           **Mme PAMELA WALSH :**

              Oui, MERN, juste pour...

3920           **LE PRÉSIDENT :**

              Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

3925           **Mme PAMELA WALSH :**

              Okay, thank you. Ça, ce n'est pas ma deuxième question, par exemple.

3930           **LE PRÉSIDENT :**

              Non, non, non. On l'a bien compris.

**Mme PAMELA WALSH :**

              C'est bien d'entendre les gens rire parce que je suis une infirmière et ça fait partie de ma formation d'écouter les gens. On écoute les gens beaucoup dans mon métier. On écoute la souffrance des gens, on essaie de les apaiser, de leur donner des moyens de se sentir mieux.

3935 Et une des raisons que je trouve que c'est étourdissant, ici, c'est que je sens que... moi, ça fait seulement cinq années que je suis dans la région, et je n'étais pas du tout au courant de toute la souffrance humaine qui s'est passé à travers ce projet.

**LE PRÉSIDENT :**

3940 Je vous remercie pour vos commentaires, vous comprendrez que je vous inviterai à les développer dans votre mémoire...

**Mme PAMELA WALSH :**

3945 Oui, de continuer. Je m'excuse. Je m'excuse.

**LE PRÉSIDENT :**

3950 ... qu'éventuellement vous nous soumettriez en deuxième partie?

**Mme PAMELA WALSH :**

3955 Oui, probablement. Il y a de fortes chances.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous invite à nous soumettre une question, s'il vous plaît.

3960 **Mme PAMELA WALSH :**

3965 Donc ma question c'est que, et je l'ai dit dans ma lettre et je l'ai mentionné l'autre soir, la science m'intéresse aussi, science santé. Il y a plusieurs années, j'ai travaillé en CLSC en milieu scolaire et il y avait beaucoup de projets qui se mettaient sur place pour que différents ministres travaillent ensemble, dont l'Éducation le MELS et le MSSS, et on sait qu'on est dans une période d'austérité, que tout se coupe...

**LE PRÉSIDENT :**

3970 Alors, votre question?

3975

**Mme PAMELA WALSH :**

Alors, ma question c'est comment pouvons-nous vraiment regarder ce projet, et d'après ma compréhension, c'est une personne à la fin de la ligne qui va faire une décision et je me demande beaucoup, je me questionne beaucoup sur le fait que tandis que je suis d'accord avec ce que j'ai entendu le MSSS dire, l'INSPQ a fait des recherches, il y a des recherches au Canada, et cetera...

3980

**LE PRÉSIDENT :**

3985

Alors, votre question?

**Mme PAMELA WALSH :**

Nous savions très bien que souvent la science prend du temps à se rattraper, ce qui est dans la littérature au début – *anecdotal*, je ne connais pas ce mot-là en français, mais est-ce qu'il y a un moyen, à travers ce processus, de réellement trouver des solutions? Je sais que monsieur Morris a parlé de solutions de créer des liens, j'ai l'impression qu'il y a beaucoup de gens qui sont fermés à cela.

3990

3995

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, la question s'il vous plaît?

**Mme PAMELA WALSH :**

4000

Excusez-moi, ma question c'est puisqu'on sait qu'il y a beaucoup d'évidences que les gens souffrent autour des éoliens, est-ce qu'il n'y a pas moyen que, parce qu'encore je vais répéter que je ne suis pas contre les éoliennes, je pense que c'est une énergie bien, dans le grand bon sens.

4005

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, la question?

4010

**Mme PAMELA WALSH :**

Est-ce que c'est possible que le gouvernement puisse dire : écoutez, ce projet c'est un bon projet, mais mettons-le dans une place qui est non habitée? J'ai entendu monsieur ici dire beaucoup que les projets étaient en Gaspésie et j'imagine, dans des régions non habitées.

4015 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Alors, écoutez, au regard de la décision éventuelle qui serait prise quant à la réalisation ou non du projet, j'inviterais peut-être les gens du ministère du Développement durable, de la Lutte contre les changements climatiques, simplement de préciser le processus décisionnel qui mènerait le gouvernement à décider la réalisation ou non ou de la réalisation avec conditions, alors peut-être nous expliquer simplement la façon dont on va procéder ou le gouvernement va procéder actuellement pour donner suite à la consultation publique et aux travaux qui ont été faits par le ministère là-dessus.

4025 **Mme PAMELA WALSH :**

Et dans ce sens-là, pourquoi les Mohawks disent qu'ils ne pouvaient pas aller plus loin que la Montérégie?

4030 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Mais là, on est déjà à trois questions. Ça fait qu'on va essayer de répondre à la deuxième question. Dans quelle mesure la décision qui porte sur le projet, les différentes options qui sont possibles.

4035 **Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

Donc, concernant le processus d'approbation d'un projet, en fait, nous, au ministère de l'Environnement, après les audiences publiques, on va amorcer l'étape de l'analyse environnementale, donc on va reconsulter tous nos experts des différents ministères pour pouvoir porter un jugement sur l'acceptabilité environnementale du projet.

Au terme de cette analyse environnementale là, on va formuler des recommandations au ministre de l'Environnement. Donc, le ministre de l'Environnement, avec le rapport qu'on va avoir produit et le rapport que le BAPE va produire suite à la consultation publique, va se présenter au Conseil des ministres et le Conseil des ministres va prendre sa décision sur le projet.

4050 Peut-être que je peux spécifier que c'est arrivé par le passé qu'il y a des projets qui ont été refusés. Les projets ne sont pas systématiquement autorisés. Le plus souvent, ils sont autorisés sous certaines conditions. Ils sont rarement autorisés tels quels. Et il peut survenir des cas où ils peuvent être refusés, comme dans le cas de Saint-Valentin, c'est un projet qui a été refusé par le gouvernement.

4055

Il y a aussi d'autres projets, comme les lieux d'enfouissement sanitaires ou techniques, là. Danford Lake, le lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Athanas. Il y aussi eu récemment un projet uranifère, le projet Matoush qui a été refusé par le gouvernement.

4060

Donc, ultimement, c'est sûr que ce sont des décisions qui sont politiques, mais le Conseil des ministres se base sur la recommandation du ministre de l'Environnement qui se base sur notre analyse environnementale et celle du Bureau d'audiences publiques. J'espère que je suis claire dans mon explication.

4065

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci Madame Walsh de vos questions. Alors, nous allons prendre une courte pause, le temps de donner un répit à notre sténographe qui suit assidûment nos travaux. Alors, une courte pause et vous revient pour la suite du questionnement.

4070

---

**SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES**

---

4075

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'invite maintenant madame Brigitte Schoemans, s'il vous plaît.

4080

---

**Mme BRIGITTE SCHOEMANS**

4085

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Schoemans. Madame Schoemans une fois! Madame Schoemans deux fois!

4090

**Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

Trois fois!

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Madame.

4095 **Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

Bonsoir. Moi, je voudrais une question par rapport à l'eau parce que j'ai lu dans l'étude qu'on dit qu'il n'y a aucune eau souterraine qui est contaminée, selon le répertoire au Développement durable. Puis je m'interroge parce que c'est quand même assez bien connu qu'à Napierville, il y a une compagnie qui s'appelle Récochem qui a eu, par le passé, des déversements dans la nappe phréatique, apparemment. Alors, je voudrais plus de précisions là-dessus, s'il vous plaît.

4105 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous pourriez préciser la référence? Vous dites que vous avez pris connaissance de l'étude d'impact puis dans l'étude d'impact, on dit qu'il n'y a pas de contamination des nappes phréatiques, c'est ça qu'on dit?

4110 **Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

Oui. Oui.

4115 **LE PRÉSIDENT :**

Alors que vous nous faites mention qu'il y a une entreprise qui a déjà eu un problème.

4120 **Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

Oui.

4125 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Puis ça, c'est dans l'étude d'impact du promoteur?

4130 **Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

Non, justement, il n'en parle pas de cette entreprise-là.

4130 **LE PRÉSIDENT :**

Dans le répertoire... mais je veux savoir, quel est le document qui affirme qu'il n'y a pas de contamination?

4135 **Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

Le volume 1.

4140 **LE PRÉSIDENT :**

De l'étude d'impact du promoteur.

4145 **Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

4150 O.K. Alors, on va se tourner auprès du promoteur, je veux dire, pour savoir exactement qu'est-ce que ça concerne comme affirmation au regard de la contamination de la nappe phréatique. Alors, quand le promoteur affirme dans son étude d'impact qu'il n'y a pas de contamination de la nappe phréatique, ça porte sur quel secteur?

4155 **M. STÉPHANE POIRIER :**

Alors, je vais laisser monsieur Frédéric Gagnon répondre à cette question, si vous le permettez.

4160 **M. FRÉDÉRIC GAGNON :**

Donc, l'évaluation des contaminations des eaux souterraines a été faite au niveau local, pour une zone d'étude locale, donc qui n'allait pas jusqu'à Lacolle. Parce qu'on considère... excusez, Napierville, qui est à sept kilomètres environ du projet.

4165 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Plus précisément, le secteur sur lequel on affirme qu'il n'y pas de contamination de la nappe phréatique c'est le secteur qui est à l'étude, qui est identifié à l'étude d'impact?

4170 **M. FRÉDÉRIC GAGNON :**

Exactement. Donc, c'est le secteur de la zone locale qui est autour du projet.

4175 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, peut-être du côté du MDDELCC, madame fait mention d'une contamination de la nappe phréatique par une entreprise qui est localisée à Napierville?

4180 **Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

Malheureusement, je ne suis pas au courant de cette information-là, quoique je peux aller faire les vérifications et vous revenir à ce sujet.

4185 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît. Alors, on comprend que le secteur qui a été échantillonné porte sur la localisation du projet éolien qui est à une distance relativement importante du taux de contamination dont vous faites mention. Alors, je vous invite à votre deuxième question Madame.

4190

**Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

On dit que les travaux de construction auront lieu les jours de semaine durant les heures normales de travail, ça veut dire de 7 h le matin à 5 h l'après-midi, le soir, de façon à respecter les normes en vigueur.

4195

On sait que dans les parcs éoliens, habituellement, ce n'est jamais respecté. À Saint-Rémi, ça ne s'est pas fait comme ça. Dans l'Érable, ça ne s'est pas fait comme ça. Ça ne se fait en fait jamais comme ça, et on dit qu'à moins d'exceptions, dans l'étude d'impact, toujours, Volume 1. Qu'est-ce que c'est la liste des exceptions et est-ce que le promoteur s'engage à ce qu'il n'y ait pas une liste d'exceptions très extensive?

4200

**LE PRÉSIDENT :**

4205

Alors, Monsieur Poirier, concernant l'horaire des travaux et la notion d'exception, là « sauf exception ».

**M. STÉPHANE POIRIER :**

4210

Donc, les deux principales exceptions qui me viennent en tête, c'est au moment où il y a un début de coulée de fondation et puis qu'il y aurait justement nécessité de s'assurer que la fondation soit terminée d'être coulée d'un seul bout.



4215 Et puis l'autre, c'est au moment d'installer les pales sur l'éolienne avec la grue. Ça prend des vents assez faibles et comme on le sait, en fin de journée habituellement les vents ont tendance à faiblir. Donc, ça serait les deux principales exceptions.

4220 Par contre, il faut bien comprendre que quand on met un horaire de travail de 7 h à 5 h, il faut aussi laisser le temps aux gens de circuler et, et cetera.

**LE PRÉSIDENT :**

4225 D'accord. Donc, est-ce que je comprends que c'est un engagement ferme, ce sera un engagement ferme de votre part de respecter autant que possible l'horaire de 7 h à 17 h.

**M. STÉPHANE POIRIER :**

4230 Puis, comme mon collègue l'explique, dans le cas où justement il devrait y avoir des dépassements d'heures, le plan de communication, grâce au plan de communication, on s'assurerait que les gens soient prévenus de ces dépassements-là.

**LE PRÉSIDENT :**

4235 Alors, pour le ministère de l'Environnement, quant aux conditions éventuelles du projet, pour ce qui est du respect de l'horaire?

**Mme MAUDE DURAND :**

4240 C'est sûr que si l'initiateur s'engage à respecter un horaire, cet engagement-là va apparaître au décret, certainement dans la première condition qui fait un peu la liste des documents. C'est une liste de documents qui est citée, où on retrouve tous les engagements du promoteur.

4245 Donc, si jamais il ne les respecte pas ou il y a des dépassements vraiment des heures fréquemment, nous c'est possibilité avec le CCEQ d'aller vérifier c'est quoi le problème, là. Puis c'est sûr qu'il y a une surveillance aussi qui est faite par le CCEQ, par les inspecteurs du ministère. Ça fait que c'est soit par les plaintes ou soit que des fois, ils vont faire des visites aussi sur le terrain pour voir si l'ensemble des engagements sont respectés. Il doit, c'est ça, il va devoir justifier pourquoi il y a autant de dépassements ou pourquoi il y a des dépassements.

4250

4255

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Ultimement, quelles seraient les pénalités éventuelles qui pourraient être imposées au promoteur s'il ne respecte pas son horaire?

4260

**Mme MAUDE DURAND :**

Bien, dans le fond, je peux peut-être vous dire un peu qu'est-ce qui se passe si jamais il y a des non-respects des critères ou des engagements qui sont au décret, là, si vous voulez que je vous le dise un peu?

4265

**LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît.

4270

**Mme MAUDE DURAND :**

Si vous me laissez juste un instant, là. En fait, en cas de non-respect des autorisations gouvernementales, ce qui va être fait c'est qu'il va y avoir un avis à l'initiateur demandant de rectifier la situation.

4275

En cas d'absence de réaction de sa part, il va y avoir un avis d'infraction mentionnant la nature de l'infraction et un délai de correction à la satisfaction du ministère. Si jamais tout ça ce n'est pas réglé, bien, il y a quand même des possibilités de poursuite.

4280

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci. Alors, merci pour vos questions, Madame. J'invite maintenant madame Carmen Labelle, s'il vous plaît.

4285

---

**Mme CARMEN LABELLE**

4290

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

4295

**Mme CARMEN LABELLE :**

Bonsoir. D'abord, je voudrais préciser que la MRC des Jardins-de-Napierville n'a jamais demandé le deux kilomètres de distance, c'est pour ça qu'ils ne l'ont pas eu, contrairement aux deux autres MRC.

4300

**LE PRÉSIDENT :**

Merci pour votre opinion, vous comprendrez qu'on l'attend dans votre mémoire en deuxième partie, Madame Labelle.

4305

**Mme CARMEN LABELLE :**

Oui, tout à fait.

4310

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, votre question.

4315

**Mme CARMEN LABELLE :**

Alors, la première : on a entendu souvent, depuis les trois derniers jours, que le promoteur s'engageait à plusieurs choses, mais que ces choses n'étaient pas sous forme écrite ou ne seraient pas dans le contrat ou ne sont pas encore dans un contrat, comme les sommes que KSE s'est engagée à remettre à tous les ans à Saint-Cyprien.

4320

Mais comme pour les promesses électorales, une fois le mandat obtenu, le promoteur pourrait très bien déclarer l'austérité et couper toutes ses promesses. Alors, existe-t-il un recours légal et contraignant qui pourrait forcer le promoteur à respecter ses promesses, ce à quoi il s'engage, même si ce n'est pas écrit?

4325

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Alors, écoutez, vous faites mention de promesses, vous mentionnez les engagements financiers au regard de la Municipalité, vous avez parlé de l'ensemble du...

4330

**Mme CARMEN LABELLE :**

Bien, d'autre chose aussi, là.

4335

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, d'autres choses aussi. Alors, écoutez, je pense qu'il y a un élément de réponse qui serait intéressant d'avoir de la part du ministère du Développement durable, c'est qu'il y a certains éléments de réponse qui ont été fournis par le promoteur qui dit : ça, on va préciser ça au certificat d'autorisation, quand on va faire notre demande de certificat d'autorisation.

4340

Alors, pour le MDDELCC, est-ce que vous pourriez nous expliquer dans quelle mesure l'engagement du promoteur au regard de différentes activités qui seraient émises par un certificat d'autorisation, l'aspect contraignant en quelque sorte, l'obligation au regard de l'émission de certificat d'autorisation.

4345

**Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

Dans le cadre de notre procédure, toutes les mesures d'atténuation, tous les engagements pris par le promoteur apparaissent au décret, soit dans la condition 1 du décret, où tous les documents figurent à la condition 1. Donc, tout ce qui est étude d'impact et les documents qui surviennent après la période publique du projet.

4350

Donc, après l'autorisation du projet, le promoteur va nous faire des demandes de certificat d'autorisation pour pouvoir autoriser les travaux en tant que tels. Puis dans le cadre de ces demandes de certificat d'autorisation là, le ministère va aller vérifier, dans le fond, le respect des engagements qui ont été pris pour faire les travaux.

4355

Advenant que pendant les travaux, justement comme ma collègue vient de le mentionner, qu'il y ait infraction, qu'il n'y ait pas respect des mesures, on a l'article 123.1 de la loi qui dit que le titulaire d'une autorisation doit respecter les conditions. Donc, il y a toujours des possibilités de poursuite. Mais encore là, ce n'est pas automatique, là. Il y a quand même une gradation dans les avertissements, dans les avis puis ça peut mener à ça, mais il est tenu de respecter les engagements qui ont été pris tout au cours de la procédure.

4360

4365

**LE PRÉSIDENT :**

Peut-être préciser, on nous parlait du SS...?

4370

**Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

Le Centre de contrôle environnemental du Québec.

4375

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, ultimement, s'il y avait des impacts qui sont supposés être encadrés par un certificat d'autorisation puis qui ne seraient pas, en quelque sorte, respectés, il y aurait aussi une possibilité de la part des citoyens de faire une plainte.

4380

**Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

Oui, de faire une plainte, puis il faut savoir qu'un des mandats du Centre de contrôle environnemental du Québec, qui fait partie de nos Directions régionales, c'est de procéder à des enquêtes pénales pour constituer une preuve d'une infraction en vue d'une poursuite judiciaire. Donc, ça fait partie de leur mandat en cas d'infraction environnementale.

4385

**LE PRÉSIDENT :**

4390

Merci. Alors, avant de vous céder la parole, Monsieur Haemmerli, j'aurais une question à poser au promoteur pour ce qui est de l'aspect de l'engagement financier envers la Municipalité. Alors, est-ce que vous pouvez nous confirmer qu'il y a eu entente, signée ou non, avec la Municipalité pour ce qui est des éventuelles redevances qui leur seraient versées?

4395

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Donc, il n'y a pas eu d'entente de signée avec la Municipalité. Il y a eu une offre de faite. Je peux peut-être laisser monsieur Morris expliquer son propre engagement par rapport à ce montant-là, si vous le permettez.

4400

**LE PRÉSIDENT :**

4405

Oui, mais ce qui nous intéresse le plus c'est de savoir... ce que je comprends, c'est qu'il y a une offre qui a été faite, donc vous êtes en discussion avec la Municipalité. Quelle forme ça va revêtir? Vous allez éventuellement en arriver à une entente? Alors, c'est quoi un peu l'engagement, là, comment allez-vous formaliser cette éventuelle entente qui existerait entre la Municipalité et le promoteur?

4410

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Oui, effectivement, il y a une entente qui va être faite par rapport à ce montant-là, puis avec des conditions, et cetera, le taux d'indexation...

4415

**LE PRÉSIDENT :**

Donc ça va être un contrat en bonne et due forme qui va être notarié, qui va définir les responsabilités de chacun?

4420

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Notarié, je ne peux pas m'exprimer. Pour faire un acte notarié, il faut que les deux...

4425

**LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, je vais clarifier ça, je ne veux pas jouer à l'avocat non plus. Ce que je veux simplement dire c'est, comment dire, c'est une entente qui va prendre une forme légale puis qui va créer des obligations. C'est ce que je comprends?

4430

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Excusez, je vais laisser monsieur Morris s'expliquer.

**M. JOHN BUD MORRIS :**

Yes, the payments to the Municipality would be taken in a legal form, as appropriate. We would have no objection to that whatsoever. I think that it's standard procedures these days to make parties feel comfortable and we certainly want to make the Municipality feel comfortable.

*Oui, les paiements à la Municipalité seraient pris en forme légale, tel que ce serait approprié. Nous n'aurions aucune objection, je pense que c'est une procédure standard pour que toutes les parties soient à l'aise et on aimerait que la Municipalité se sente à l'aise dans ce processus.*

4435

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Haemmerli?

4440

**LE COMMISSAIRE :**

Je voulais juste, pour répondre à la question de madame Labelle, aller voir encore une fois le ministère du Développement durable puis demander ce qui en était sur le plan des engagements financiers. Est-ce qu'ils font partie des conditions aussi.

4445

**Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

Les engagements financiers, pouvez-vous préciser?

4450 **LE COMMISSAIRE :**

À l'égard des redevances versées aux propriétaires terriens, qui d'ailleurs sont fixés, dont les seuils sont fixés dans le cadre de référence, et cetera, est-ce que ces engagements-là figureront aussi aux conditions du décret?

4455

**Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

Je vais demander à ma collègue si elle peut apporter un complément.

4460 **Mme MAUDE DURAND :**

Je crois que peut-être qu'Hydro-Québec aussi pourra peut-être apporter un complément, mais je pense que pour le 30 % et le 60 %, le 30 % lié aux coûts des éoliennes... non, là on parle vraiment des redevances?

4465

**LE PRÉSIDENT :**

On parle vraiment des ententes avec la Municipalité, les propriétaires terriens...

4470 **LE COMMISSAIRE :**

Des redevances, compensations.

**LE PRÉSIDENT :**

4475

... les compensations.

**Mme MAUDE DURAND :**

4480

Non. C'est vraiment des ententes qui sont signées avec les propriétaires et avec la Municipalité entre le promoteur. Donc, nous, on ne s'immisce pas nécessairement dans ces ententes-là. C'est certain qu'on consulte quand même les ministères à vocation économique, puis si, par exemple, on voit dans un projet qui est – je vous donne un exemple, ce n'est peut-être pas arrivé nécessairement, mais qu'il y aurait vraiment une inégalité par rapport aux autres projets, mais je pense qu'il y a quand même certains montants qui sont prévus, comme on l'a

4485

dit aujourd'hui, dans l'appel d'offres. Par exemple, un montant de base – pas dans l'appel d'offres, excusez-moi, mais dans le cadre de référence 2 500, mais on ne fait pas nécessairement de suivi par rapport à ça étant donné que c'est des ententes qui sont signées entre les diverses parties.

4490

**LE COMMISSAIRE :**

Ça va. Merci.

4495

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, votre deuxième question, Madame Labelle?

4500

**Mme CARMEN LABELLE :**

Oui. Bien, en tant que scientifique, il y a quelque chose qui me préoccupe grandement, c'est à propos de l'étude d'impact. Je veux préciser qu'est-ce qui va arriver avec ça, le traitement que va subir cette étude d'impact aux différents ministères. Est-ce que les différents ministères vont se contenter de regarder, mettons, la méthodologie, la structure, la façon, la récolte des données puis tout ça ou si vous regardez les résultats, vous les jugez si c'est plausible? Est-ce que vous les comparez à des données que vous avez? Est-ce que vous allez vérifier vous-mêmes? Je dis ça par rapport à, entre autres, l'étude sur les oiseaux qui est invraisemblable parce qu'on peut vous montrer des photos des champs mêlés d'oiseaux.

4505

4510

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Labelle, on se tient à la question.

4515

**Mme CARMEN LABELLE :**

Non, mais je justifie pourquoi je suis inquiète.

**LE PRÉSIDENT :**

4520

D'accord. Oui. Mais vous qualifiez des choses.

**Mme CAROLE LABELLE :**

Je demande...

4525



**LE PRÉSIDENT :**

De quelle façon le gouvernement dans son processus d'autorisation va s'assurer, en quelque sorte...

4530

**Mme CARMEN LABELLE :**

De la véracité des résultats de l'étude d'impact.

4535

**LE PRÉSIDENT :**

... de la véracité des différents engagements.

Alors, pour le ministère du Développement durable.

4540

**Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

Bien, il faut comprendre que dans notre procédure d'évaluation environnementale, il y a deux grandes étapes où on va consulter les différents ministères. Il y a l'étape de la recevabilité, qu'on a déjà passée, où l'objectif c'est d'aller voir si, dans le fond, l'étude d'impact respecte la directive, si on a toute l'information sur tous les impacts possibles du projet pour porter un jugement sur ceux-ci.

4545

Alors, la recevabilité, elle a été faite, l'étude a été jugée recevable. On a jugé qu'on avait toute l'information pour passer à la prochaine étape qui est l'analyse environnementale, qui n'est pas encore commencée, qui va commencer dans les prochaines semaines, où nous allons reconsulter l'ensemble des ministères qui là, eux, vont être invités à porter un jugement sur cette information-là, selon leur champ de compétence.

4550

Donc, par exemple, le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs et Environnement Canada vont regarder les résultats du promoteur, la méthodologie, tout ça, puis ils vont pouvoir dire : bon, est-ce que c'est acceptable? Sinon, quelles mesures devraient être inscrites au décret gouvernemental pour rendre ces impacts-là acceptables?

4555

Donc, c'est un peu comme ça que ça fonctionne, là. La consultation qui va être menée dans les prochaines semaines va servir à porter un jugement sur l'acceptabilité environnementale du projet en fonction des impacts sociaux, environnementaux. Donc, on considère aussi le volet économique en consultant les ministères à vocation économique.

4560

Je ne sais pas si ça répond à la question?

4565

**Mme CARMEN LABELLE :**

Donc, vous ne faites aucune étude vous-mêmes sur le terrain.

4570 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Labelle, pour vos questions. Alors, on aimerait avoir votre opinion dans le cadre du mémoire, j vous remercie beaucoup. Monsieur Haemmerli?

4575 **LE COMMISSAIRE :**

Non.

4580 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va? Alors, j'invite maintenant madame Sylvie Deschênes, s'il vous plaît.

4585

---

**Mme SYLVIE DESCHÊNES**

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Madame Deschênes.

4590

**Mme SYLVIE DESCHÊNES :**

4595

Bonsoir. Félicitations à toute votre équipe. Et puis je pense que c'est vraiment important de conscientiser nos gens, alors je me demande c'est qui qui va s'occuper de conscientiser la population par nos médias régionaux parce que c'est le fun qu'on soit au courant, puis moi, avant de venir ici, j'étais pas vraiment au courant, même si je suis très proche du sujet étant donné que j'habite Saint-Valentin puis on l'a vécu à Saint-Valentin, mais j'apprends un paquet de choses que vous m'émerveillez de tout ce que j'apprends, puis des questions des différentes personnes.

4600

Alors, qui va s'occuper de ça? Parce qu'après-midi, l'équipe parlait qu'ils avaient fait huit points pour conscientiser les gens puis aller chercher les opinions, alors je me demandais à quel volet on s'occupe de ça.

4605

**LE PRÉSIDENT :**

4610 Bon. Alors, écoutez, je me permettrai peut-être d'amorcer un début de réponse. Je pense qu'il faut comprendre que le projet comme tel est sous la responsabilité et du ressort du promoteur et dans une certaine mesure, il a fait la démonstration des efforts qu'il a faits pour essayer de communiquer avec la population puis d'engager un dialogue.

4615 C'est une partie de l'élément de réponse. L'autre élément, le promoteur soulignait d'ailleurs qu'entre autres, il privilégiait l'audience publique pour justement essayer de favoriser la diffusion de l'information.

4620 Nous, de notre part, je veux dire dans le cadre de la procédure usuelle d'audience publique, on fait des efforts de communication, on émet des communiqués de presse, on fait connaître nos horaires de façon à ce que ça soit accessible aux médias puis que les médias puissent éventuellement venir couvrir l'événement comme tel. Donc il y a un effet multiplicateur auprès de la communauté quant aux informations qui sont véhiculées à l'intérieur de la commission du Bureau d'audiences publiques.

4625 Puis il y a évidemment la participation des citoyens qui sont un peu les relayeurs de ce qui a été discuté ici aujourd'hui, puis qui vont, dans une deuxième étape, venir nous déposer les mémoires puis qui vont nous exprimer leurs opinions.

4630 Puis au bout du compte, toujours en fonction de la responsabilité de la commission du Bureau d'audiences publiques, bien, nous on va rédiger un rapport qui va être soumis au ministre et le ministre, lui, il va rendre public le rapport. Il va y avoir diffusion de l'information, communiqués de presse.

4635 Alors, vous comprendrez que dans nos efforts à nous de faire connaître nos conclusions quant à notre analyse puis aux différents éléments qu'on va soulever au ministre, bien, on fait l'effort nécessaire pour rendre publique la documentation. Mais c'est aussi aux médias puis au public de s'intéresser à nos travaux puis d'avoir accès en quelque sorte à l'information qui a été véhiculée.

4640 Je veux dire, au-delà des communiqués de presse qui vont être émis, lorsque le ministre décidera de rendre public le rapport, nous, on va rendre... le rapport, lui, il va être disponible sur le site internet du Bureau d'audiences publiques et les gens pourront le consulter, car il va être disponible, on pourra demander des copies.

4645 Alors, écoutez, je comprends que... je veux dire, on ne peut pas rejoindre tout le monde systématiquement dans le cadre d'un exercice comme celui du Bureau d'audiences publiques,

mais en ce qui concerne la diffusion de l'information qui a été véhiculée ce soir, bien, selon les efforts puis les canaux de communication qu'on a déjà en place au Bureau d'audiences publiques, bien ce sont ces éléments-là, nous, qu'on va avancer pour diffuser l'information.

4650           Alors, avez-vous une autre question à nous soumettre?

**Mme SYLVIE DESCHÊNES :**

4655           Alors, après le communiqué de presse, vous ne faites pas de suivi pour voir si on informe la population?

**LE PRÉSIDENT :**

4660           Non. Nous, notre travail s'arrête à la publication du rapport et à la diffusion du rapport, de façon à le rendre accessible au public.

4665           L'autre exercice après ça, c'est que le public, lui, se procure le rapport puis en prend connaissance. Alors, c'est actuellement la façon dont on fonctionne dans le cadre d'une commission du Bureau d'audiences publiques pour diffuser l'information.

**Mme SYLVIE DESCHÊNES :**

4670           D'accord. Parce que vous avez parlé des coûts que ça engendre, puis ça serait le fun que les gens soient conscients qu'ils puissent faire un mémoire.

**LE PRÉSIDENT :**

4675           Oui, exactement. Il va y avoir des invitations, des communiqués de presse publics qui seront diffusés, en souhaitant que les gens en prennent connaissance, que les médias locaux les reprennent puis comme je le répète il y a aussi l'effet multiplicateur. Il y a plusieurs personnes qui ont participé aux audiences depuis mardi dernier et je suis convaincu qu'ils vont en parler dans leur voisinage puis qu'éventuellement, ils vont avoir quelque chose à dire à la commission du Bureau d'audiences publiques puis qu'ils vont venir déposer les mémoires.

4680           Est-ce que vous avez une autre question à nous soumettre?

**Mme SYLVIE DESCHÊNES :**

4685           Bien, c'est une continuation, ma question. Est-ce qu'on pourrait demander au promoteur de faire connaître, par les médias sociaux, par les médias qui rejoignent tout le monde dans

notre région, le Coup d'œil, qui est gratuit, donc on sait que tout le monde a accès à ce média-là. S'il pouvait faire connaître un peu leur position puis tout ce qui a été discuté puis ce qu'ils voient, comme projet, pour l'environnement durable.

4690 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Poirier, qu'est-ce qui va être mis en place en termes de communication pour essayer de rejoindre les gens quant à... entre autres, ce que je comprends, est-ce que c'est spécifique au travail qui a été fait dans le cadre de l'audience ou, je pense que d'une façon plus large, comment dire, le promoteur a aussi la responsabilité de communication auprès de la population, alors Monsieur Poirier?

4695 **M. STÉPHANE POIRIER :**

4700 Donc, je pense que le premier élément de réponse que j'aimerais apporter à madame Deschênes, c'est qu'on pourrait s'engager à s'assurer qu'au moment du dépôt du rapport, on pourrait faire un avis ou quelque chose, s'assurer que si ce n'est pas fait par la commission dans le journal local, qu'il y ait peut-être un avis qui dit que le rapport est maintenant disponible.

4705

Suite à ça, justement, d'ici là, peut-être des informations dans le journal local, revenir avec les faits sur le projet, et cetera, la description du projet.

4710 Par la suite, bien, ça va aller par étape après le rapport du BAPE puis il y a aussi, d'ici là, la décision de la CPTAQ, et cetera. Donc, peut-être, j'imagine que l'information de façon régulière par rapport à l'état de développement du projet pourrait être une bonne façon d'informer la population.

4715 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, voilà, Madame. Merci beaucoup pour vos questions.

**Mme SYLVIE DESCHÊNES :**

4720 Est-ce que je peux une deuxième question?

**LE PRÉSIDENT :**

4725 J'ai été sévère depuis le début, il y a des gens qui me regardent avec des gros yeux en arrière, alors...

**Mme SYLVIE DESCHÊNES :**

O.K. Je pensais que ça, c'était juste la question de comment faire connaître ce qu'on vit ici pour rejoindre la population et puis je voudrais savoir...

4730

**LE PRÉSIDENT :**

Vous me mettez dans une situation délicate, Madame.

4735

**Mme SYLVIE DESCHÊNES :**

Excusez-moi. Non, c'est à cause que EDK voit l'environnement, puis moi je voyais les éoliennes positives, parce que c'était associé aux maisons « Airship. »

4740

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, écoutez, Madame, ce que vous dites...

4745

**Mme SYLVIE DESCHÊNES :**

Et puis je voulais savoir... oui?

**LE PRÉSIDENT :**

4750

Ce que vous me dites, plutôt, j'aimerais que vous fassiez l'effort de nous l'écrire dans le cadre de la deuxième partie de l'audience. Que vous nous fassiez un mémoire puis que vous nous soumettiez le mémoire puis qu'éventuellement vous veniez nous le présenter pour que l'on puisse échanger.

4755

**Mme SYLVIE DESCHÊNES :**

Ah oui, je suis déjà inscrite. Oui, c'est déjà fait.

**LE PRÉSIDENT :**

4760

Bon. Alors, écoutez, alors ce que vous n'avez pas pu aborder...

4765

**Mme SYLVIE DESCHÊNES :**

Parce que l'éolienne était tellement magnifique dans ce projet-là, que je me suis dit : si ça pouvait être associé.

4770

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, écoutez, ce sera à vous d'en faire mention dans votre mémoire puis de venir échanger avec nous dans la deuxième partie de l'audience publique.

4775

**Mme SYLVIE DESCHÊNES :**

Bien, merci beaucoup pour votre écoute, puis une belle fin de soirée à tous.

4780

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Deschênes. Alors, j'invite maintenant Monsieur Thomas Machemin, s'il vous plaît.

4785

---

**M. THOMAS MACHEMIN**

**M. THOMAS MACHEMIN :**

4790

Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

4795

Bonsoir.

**M. THOMAS MACHEMIN :**

4800

Monsieur Bergeron, Monsieur Haemmerli. Cette fois-ci, je suis un petit plus préparé. Je suis un peu embêté parce que j'ai eu encore toute la journée pour penser à mes questions à travers votre site internet, en travaillant à moitié, puis il y a une madame qui a répondu à peu près à ma place, qui a posé sensiblement la même question. Alors, j'ai trop travaillé pour l'écrire, je vais vous la dire.

4805 Une étude récente de la Société espagnole SEE Bird Life affirme que les éoliennes tuent  
en Espagne environ 6 à 18 millions d'oiseaux et de chauves-souris. Il y a en Espagne 18 000  
éoliennes. Hier, une certaine madame nous a dit qu'au Québec, on est rendu à 14 000. Alors,  
ce qui m'amène à dire, au niveau des études d'impact : est-il acceptable que les études  
4810 d'impact sur l'environnement soient confiées aux promoteurs éoliens eux-mêmes? C'est-tu  
normal qu'on fasse confiance au promoteur pour déposer des études d'impact?

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, écoutez.

4815

**M. THOMAS MACHEMIN :**

Puis madame a répondu tantôt comme quoi que...

4820

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, je pense qu'on pourrait quand même offrir l'occasion au ministère du  
Développement durable d'expliquer plus précisément comment ça fonctionne quant à la  
réalisation de l'étude d'impact puis l'analyse qui est faite.

4825

**Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

C'est sûr que l'étude d'impact, c'est une responsabilité qui incombe, qui revient au  
promoteur, c'est à lui de faire les études, d'assumer les coûts de ça.

4830

C'est certain que nous on consulte les ministères experts. comme par exemple pour  
l'enjeu de la faune, les oiseaux, on va consulter le ministère de la Forêt, de la Faune et des  
Parcs et Environnement Canada. Eux vont analyser la méthodologie, ils ont des banques de  
données particulières à eux, là. Ils ne se fient pas juste dans le fond à ce qui est dans l'étude  
4835 d'impact, ils vont valider les informations, ils ont de l'expérience.

Donc, dans un premier temps, ils vont valider si l'information est suffisante dans l'étude  
d'impact puis par la suite, comme je l'expliquais, on va aller reconsulter en analyse  
environnementale pour qu'ils puissent porter un jugement, puis s'il y a des lacunes, s'il y a des  
4840 conditions à ajouter au possible décret, bien ça sera fait, là.



4845

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, pour simplifier, puis vous me le signalerez si je suis dans l'erreur, écoutez, il faut voir quand même que le ministère déjà demande, lorsqu'il y a une intention qui est manifestée par un promoteur, dépose un avis de projet qui détermine le contenu de l'étude d'impact. Donc le promoteur ne peut pas écrire n'importe quoi. C'est conditionné en fonction des sujets qui sont déterminés dans l'avis de projet.

4850

4855

Après ça, il y a une équipe multidisciplinaire qui est représentée par l'ensemble des ministères, qui, elle, regarde le travail du promoteur puis lui demande éventuellement de préciser certains éléments. Donc, c'est un gros contrôle de qualité. Et dans un deuxième temps, lorsqu'il y a une éventuelle autorisation avec conditions qui est faite pour le projet, bien, il y a encore tout le suivi qui est fait puis qui est encore, comment dire, scanné, analysé par l'ensemble des professionnels des différents ministères qui ont été associés à la recevabilité de l'étude d'impact.

4860

Donc, le promoteur n'est pas laissé tout seul à réaliser son étude d'impact, il y a des balises qui sont faites puis des contrôles qui sont exécutés par les différents ministères à ce sujet-là.

4865

Alors, votre deuxième question?

**M. THOMAS MACHEMIN :**

4870

Bien, c'est parce que finalement, vous m'avez interrompu parce que je voulais continuer un peu cette question-là...

**LE PRÉSIDENT :**

4875

Oui. Mais là, vous aviez déjà posé une question, alors...

**M. THOMAS MACHEMIN :**

4880

Mais dans le fond, c'est parce que comme je comprends, vous étudiez un peu ce qui a été recommandé par le... bien, ce qui a été commandé... les études du promoteur. Vous faites une évaluation de ça, si ça a du bon sens, on accepte. Là, comme je comprends, on est face à des gens qui, en 2011, ils ont fait – c'est la même bande, c'est la même clique, sous un autre nom...

4885 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît. Alors, on reste quand même... pas d'affirmation équivoque, s'il vous plaît, soyez neutre.

4890 **M. THOMAS MACHEMIN :**

Non, non, je ne veux pas tomber dans l'opinion, mais c'est parce que...

**LE PRÉSIDENT :**

4895

Soyez neutre dans la façon de...

**M. THOMAS MACHEMIN :**

4900 Je suis carrément neutre, c'est l'impression que j'ai en tant que citoyen profondément concerné par cette histoire, j'ai l'impression que depuis 2011, depuis le refus du dernier BAPE, enfin le BAPE n'a jamais refusé, ils ont émis des opinions qui n'étaient pas favorables à l'implantation, alors j'ai l'impression que toutes les questions qui sont posées depuis le début...

4905 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, alors votre question?

**M. THOMAS MACHEMIN :**

4910

C'est des questions qui reviennent tout le temps. C'est les mêmes choses qu'on entend depuis 2011. Alors, est-ce que c'est possible que KSE, qui opérait sous un autre nom ou en tout cas, peu importe, utilise le rapport du BAPE pour finalement changer les valeurs pour que ça soit acceptable au niveau du gouvernement, maintenant? Surtout si les rapports, ça n'a pas trop marché, parce que prenons l'exemple de madame...

4915

**LE PRÉSIDENT :**

4920

Bon. Alors, écoutez, une précision. La commission, elle, analyse sur la base de ce que les gens ont présenté comme questions, l'étude d'impact, les avis interministériels. Mais nous, on s'adresse essentiellement et principalement au ministre du Développement durable. C'est le ministre du Développement durable qui lui apporte une recommandation au Conseil des ministres puis qui détermine, le Conseil des ministres qui est l'ensemble des ministres du

4925 gouvernement du Québec, qui lui détermine s'il va accepter ou pas, le projet, ou s'il l'accepte avec conditions.

4930 Alors, le rapport du Bureau d'audiences publiques, il n'est pas fait pour le promoteur. Il est fait pour le public, pour les citoyens sur la base du travail que le promoteur a fait puis sur la base de l'analyse des différents ministères qui a été faite. Ça, je réponds à votre deuxième question, là.

**M. THOMAS MACHEMIN :**

4935 Oui, d'accord, mais...

**LE PRÉSIDENT :**

4940 Le rapport du Bureau d'audiences publiques, lui, il s'adresse principalement au ministre du Développement durable. Pas au promoteur, on ne le fait pour lui.

**M. THOMAS MACHEMIN :**

4945 Je suis tout à fait au courant que vous êtes totalement neutres, puis ça, je m'en aperçois depuis le début, mais ça me donne l'impression qu'on modifie les données, qu'il y a déjà des données d'auparavant qui ont été défavorables, on les transforme pour que la prochaine fois, ça passe. Et si ça ne passe pas...

**LE PRÉSIDENT :**

4950 Alors, là, on est dans l'opinion, là.

**M. THOMAS MACHEMIN :**

4955 Non, non, je le sais, mais c'est pas pour formuler une opinion, mais...

**LE PRÉSIDENT :**

Là, on est dans l'opinion. Dans votre mémoire

4960 **M. THOMAS MACHEMIN :**

Est-ce que c'est quelque chose qui est viable? Est-ce que vous pouvez analyser des situations comme ça? Est-ce que c'est la première fois que... en tout cas, vous comprenez le

4965 sens de ma question, sans tomber dans l'opinion, est-ce que c'est des choses qui peuvent arriver et est-ce que ça passe en dessous de la table.

**LE PRÉSIDENT :**

4970 Bon, écoutez. Pour finir un peu le, comment dire, l'échange plus que le questionnement, je veux dire...

**M. THOMAS MACHEMIN :**

4975 Non, c'est qu'en même temps, je me permets de vous passer mon histoire.

**LE PRÉSIDENT :**

4980 Oui, oui. Mais ça, je veux dire, je vais vous dire comme j'ai dit aux autres, là, pour ce qui est de l'opinion, pour ce que vous en pensez, ça, c'est la deuxième étape qui s'en vient, début juin, puis on appelle ça un mémoire. C'est-à-dire que vous allez devoir faire votre devoir quant à l'opinion que vous voulez émettre sur le projet, sur la base de l'information qui a été véhiculée ici.

4985 Alors, c'est parce qu'il y a un mélange d'opinions puis il y a un mélange de questions, là. Alors, je pense que là, l'étape où vous en êtes rendu, je pense que vous êtes à l'étape de la rédaction de votre mémoire.

4990 Puis pour ce qui est des éléments que vous avez soulevés à l'effet de dire : bon, écoutez, j'ai l'impression qu'il passe... écoutez, il y a un travail, c'est un processus d'amélioration continue que je mets entre guillemets, dans le sens qu'il y a de l'interaction entre les ministères, le promoteur, puis il y a des questionnements puis là le promoteur, lui, doit répondre aux exigences des différents ministères. Alors, écoutez, je veux dire, c'est de la responsabilité du promoteur, lui, de répondre aux questions du ministère puis le ministère d'exiger des réponses aux questions qu'ils posent.

4995 Alors, je voulais juste vous laisser sur cet élément-là.

**M. THOMAS MACHEMIN :**

5000 Pardon, mais mon mémoire ne peut pas se baser uniquement sur des sentiments. Mes sentiments, je les garde pour ma famille, mes enfants. Quand je veux écrire mon mémoire, je veux que ça soit vraiment quelque chose de vrai. Donc, je suis obligé de me baser sur une étude, sachant très bien que l'étude est commandée par le promoteur en tant que tel.

**LE PRÉSIDENT :**

5005

O.K. Alors, écoutez, Monsieur Machemin, je pense qu'on a déjà passé de temps à échanger, vous avez bien compris la façon dont on fonctionne, puis je vous attends en deuxième partie pour votre mémoire. Alors, vous allez devoir faire vos devoirs.

5010

**M. THOMAS MACHEMIN :**

Deuxième petite question vite, vite en vitesse?

**LE PRÉSIDENT :**

5015

Non, non. On a déjà beaucoup de temps ensemble puis il y a d'autres personnes qui attendent.

**M. THOMAS MACHEMIN :**

5020

Parfait. Excusez. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

5025

Merci beaucoup Monsieur. Alors, j'invite maintenant Monsieur René Lapierre s'il vous plaît.

5030

---

**M. RENÉ LAPIERRE**

**LE PRÉSIDENT :**

5035

Bonsoir, Monsieur Lapierre.

**M. RENÉ LAPIERRE :**

5040

Bonsoir. Je suis conscient que ma question, mes interrogations risquent d'être un peu sensibles et délicates, mais je m'engage à poser la question de façon respectueuse dans un souci de compréhension commune, surtout que monsieur Morris tantôt parlait d'incompréhension.

5045 Rapidement, dans ma carrière professionnelle, j'ai eu la chance et le privilège de côtoyer des gens du ministère des Affaires autochtones fédéral. J'ai eu la chance d'assister à des conférences de grands leaders autochtones tels que Ghislain Picard, qui était chef des Premières Nations. J'ai côtoyé des gens des Premières Nations de l'ouest du pays et j'ai eu des discussions privilégiées dans le but de bien connaître ou de bien m'approprier ce qu'on considère comme étant les valeurs autochtones. Très rapidement, j'étais fasciné par le fait que les valeurs...

5050

**LE PRÉSIDENT :**

Vous allez devoir en venir à votre question.

5055

**M. RENÉ LAPIERRE :**

Pardon?

**LE PRÉSIDENT :**

5060

Vous allez devoir en venir à votre question. Alors, je vous demande d'être très succinct. Arrivez-moi avec une question.

**M. RENÉ LAPIERRE :**

5065

La question s'en vient. C'est que quand on parlait des valeurs autochtones, il y a un lien avec l'amour de la nature, l'amour des terres, l'amour des êtres, animaux, l'amour des forêts, et cetera, et cetera. La raison pour laquelle ces discussions privilégiées deviennent publiques c'est lors de l'intervention de madame Jacobs, la représentante du promoteur, à RDI, il y a deux semaines, on a dit à tous les Canadiens : « Le projet est en harmonie avec les valeurs autochtones. »

5070

Ma question est la suivante : à moins que j'aie mal compris l'essence des valeurs autochtones que mes amis autochtones m'ont expliquée, en quoi le projet respecte-t-il les grandes valeurs autochtones, l'amour de la terre, par exemple, quand on va mettre dans la terre des tonnes et des tonnes de béton? Les risques pour la nappe phréatique, les risques pour l'espèce animale? Si on affirme qu'il respecte les valeurs autochtones, en quoi les valeurs autochtones sont-elles respectées dans ce projet?

5075

5080

**LE PRÉSIDENT :**

On va donner l'occasion au promoteur de répondre à votre question. Monsieur Poirier.

**M. STÉPHANE POIRIER :**

5085

Vous comprendrez que je vais passer la parole à Monsieur Morris.

**M. JOHN BUD MORRIS :**

We believe that there is a necessity to balance the needs of people and the planet as part of our mission. And there is a need to reduce greenhouse gases and to promote renewable energy.

We have already been through the discussion about the importation of energy that is not greenhouse gas free, from other sources, and this will help reduce that reliance on – we'll call it energy that produces greenhouse gases, so we want to balance the needs of the people and the planet. As long as we are consuming energy, we need to do it in a very, very careful way and this is a balance.

Our humble opinion is that if we continue to do what we are doing worldwide, we are headed for a catastrophe and we have to change the way we live, the way we produce energy, the way we consume energy, the way we produce our food even. If we don't change the way we live, we don't think this planet will survive.

*Nous croyons qu'il y a une nécessité d'équilibrer les besoins des gens et ceux de la planète; ça fait partie de notre mission. Et il y a besoin de réduire les gaz à effet de serre et de promouvoir les énergies renouvelables.*

*Nous avons passé la discussion sur l'importation d'énergie qui n'est pas libre des gaz à effet de serre, et ça va aider à réduire cette dépendance sur les énergies qui produisent des gaz à effet de serre. Donc, nous voulons équilibrer les besoins des gens et les besoins de la planète. Et en autant qu'on consomme de l'énergie, il faut le faire de façon très prudente. Et c'est un équilibre.*

*À notre humble avis, si on continue de faire ce qu'on fait comme on fait dans toute la planète, on va vers le désastre, vers la catastrophe. Il faut changer la façon de produire, de consommer l'énergie et de produire notre nourriture. Si on ne change pas notre façon de vivre, on ne pense pas que la planète va survivre.*

**LE PRÉSIDENT :**

5090

Votre deuxième question, Monsieur Lapierre?

**M. RENÉ LAPIERRE :**

5095

Oui. La deuxième question est toujours aux grandes leçons apprises, que j'ai apprises de mes amis des Premières Nations. Les Premières Nations attachent une grande importance

aux traditions, à l'essence de vie et honnêtement, je trouve ça formidable. Je pose la question au promoteur encore une fois.

**LE PRÉSIDENT :**

5100

Vous la posez d'abord au président, c'est la règle.

**M. RENÉ LAPIERRE :**

5105

Je pose la question au commissaire, tout d'abord. Ma question est la suivante : hier soir, j'ai mentionné que nous sommes touchés dans notre cœur par ce projet, parce que nos traditions, notre essence de vie qui est l'agriculture, notre histoire, notre patrimoine on est confronté avec un projet d'éoliennes industrielles qui viennent en confrontation direction et qui nous touchent directement au cœur de nos valeurs fondamentales.

5110

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, encore une fois, je vais vous demander d'en arriver à votre question, s'il vous plaît.

5115

**M. RENÉ LAPIERRE :**

Oui. La question est : comment on va réussir à harmoniser notre blessure avec ces industries éoliennes là, et comment on va réussir à vivre en harmonie devant un choc aussi brutal?

5120

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors, Monsieur Poirier?

5125

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Juste un instant, monsieur Morris n'est pas certain d'avoir bien compris la question. Peut-être que vous pourriez la reformuler ou en tout cas...

5130

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, je vais demander à monsieur Lapierre. Le dernier bout, la question. Pouvez-vous répéter votre question, s'il vous plaît?

5135



**M. RENÉ LAPIERRE :**

5140 Je suis soucieux de vivre... on parlait d'incompréhension. Monsieur Morris parlait d'incompréhension. Moi, ma question c'est que nous avons nos traditions, nos valeurs, nous avons notre essence ou notre raison d'être qui est l'agriculture, les grands espaces, comment tantôt on va pouvoir vivre en harmonie alors que ce projet-là vient heurter profondément nos valeurs profondes et notre essence de vie, notre façon de vivre depuis des décennies? C'est notre histoire, aussi, qui est heurtée.

5145 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

5150 **M. RENÉ LAPIERRE :**

Tantôt, comment on va vivre en harmonie tous les deux avec un projet industriel qui vient heurter nos valeurs profonde?

5155 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, on va demander au promoteur de répondre.

**M. JOHN BUD MORRIS :**

As we have already demonstrated in our environmental impact statement, the impacts on agriculture are going to be minimized or minimal to the extent that is possible with less than a hectare of arable land taken out of production at end.

And for that, there will be compensations and more for the community, for the landowners and hopefully, if we do our job right, for the region. So it is not just a one-side equation, it is again an attempt to balance things.

*Comme on a déjà démontré dans notre énoncé d'impact environnemental, les effets sur les cultures seront minimisés autant que possible avec moins qu'un hectare de terre arable qui serait utilisée.*

*Et pour ça, il y aurait de la compensation et plus pour la communauté, pour les propriétaires terrains et, espérons, si on fait notre travail comme il faut, pour la communauté. Ce n'est pas une équation avec seulement une personne qui profite, mais on essaie de faire un équilibre.*

The land is not being taken; it is being leased or granted to on a superficy for a period of time, at the end of which time, the land gets restored to its original condition. And during that period of time, we have a chance to demonstrate that we are capable of generating energy in a very responsible way that again balances the needs of the planet with the people.

*Le territoire ou les terrains ne sont pas enlevés, mais c'est plutôt loué pour une période de temps. À la fin de ce temps-là, les terrains sont restaurés à leur condition originale. Pendant cette période-là, on aura la chance de démontrer que nous sommes capables de générer de l'énergie de façon très responsable qui est en équilibre avec le terrain et le peuple.*

**LE PRÉSIDENT :**

5160

Alors, merci, Monsieur Lapierre pour vos questions. J'invite maintenant Madame Sylvie Marceau, s'il vous plaît.

5165

---

**Mme SYLVIE MARCEAU**

**LE PRÉSIDENT :**

5170

Bonsoir.

**Mme SYLVIE MARCEAU :**

5175

Bonsoir. Les techniques de cueillette d'information sur le terrain ont grandement évolué avec les nouvelles technologies des drones, les petits hélicoptères sans pilote.

5180

Actuellement, des drones munis d'une caméra numérique sont utilisés pour effectuer l'inspection visuelle des éoliennes qui permettent de sauver du temps et de rendre les tâches d'inspection plus sécuritaires pour les inspecteurs grimpeurs.

5185

Le secteur de l'agriculture représente un important marché pour les drones.

Ma question : avez-vous considéré dans votre étude d'impact la présence des drones qui seront de plus en plus utilisés dans un avenir très proche à des fins agricoles, considérant qu'ils devront contourner les éoliennes en toute sécurité, dont la manœuvre comporte des risques de collision en cas de perte de maîtrise de l'appareil lors de rafales de vent, puisque la recherche n'a pas breveté, semble-t-il, de modèles munis de capteurs pour éviter et contourner les obstacles.

**LE PRÉSIDENT :**

5190

D'accord. Alors, écoutez, la problématique de l'impact éventuel d'un parc éolien sur les vols d'avion a été traitée cet après-midi. Donc, vous avez certains éléments d'information qui peuvent se référer à votre question, et on va demander au promoteur peut-être de nous préciser, dans toute l'évaluation de l'impact éventuel qui pourrait y avoir, puis vous avez parlé entre autres de l'aéroport privé et des activités aériennes qui sont pratiquées en périphérie du projet, en termes de contrôle aérien.

5195

5200

Alors, est-ce qu'il y a eu une évaluation ou une prise en considération d'éventuelles activités de drones pour des fins agronomiques ou d'entretien d'éoliennes dans le contexte d'opération de votre projet?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

5205

Donc, premièrement, non, ça ne l'a pas été. Ce n'était pas requis dans la Directive et par contre, comme madame explique, c'est une technologie qui est en développement, donc l'expérience est peut-être difficile à évaluer sur les effets réels.

5210

Je pense que dans le cas où il y avait l'utilisation de drones dans le secteur et puis je peux vous dire que d'être en communication fréquente avec les agriculteurs du secteur, c'est quelque chose qui est déjà en pourparlers pour en utiliser, bien je pense qu'on verra justement à s'assurer que les drones puissent être utilisés sécuritairement. Mais encore là, le drone est un appareil mécanique, je pense que l'utilisation va pouvoir se faire de façon sécuritaire et dans le cas où il y avait un bris mécanique, c'est quelque chose qui peut être remplacé.

5215

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Haemmerli?

5220

**LE COMMISSAIRE :**

Tantôt, c'est monsieur Pelletier, si je ne m'abuse, qui nous a parlé de certaines distances et d'influence du sillage et des turbulences, est-ce que quelque part, ça ne conduit pas à exclure, finalement, un périmètre autour du parc éolien?

5225

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Vous parlez pour l'utilisation du drone?

**LE COMMISSAIRE :**

5230

Oui.

**M. STÉPHANE POIRIER :**

5235

Bien, effectivement, comme je l'expliquais, la turbulence est quand même en lien avec la vitesse des vents. Donc, je n'ai pas beaucoup d'expérience d'utilisation du drone, mais à ma connaissance, ces appareils-là sont plus stables dans des conditions de vents faibles.

**LE PRÉSIDENT :**

5240

Question complémentaire. Ministère de l'Agriculture, est-ce que c'est des usages, on se projette peut-être dans un avenir pas si lointain, est-ce que c'est des usages qui sont généralement utilisés dans le milieu agricole pour ce qui est des drones?

5245

**Mme MÉLISSA NORMANDIN :**

Bien, en fait, de plus en plus, mais au moment de rédiger mes questions d'analyse de recevabilité, je dois avouer que c'est une question que je n'ai pas soulevée, je l'ai échappée. J'ai abordé les questions d'arrosage aérien uniquement.

5250

Par contre, c'est ça, depuis quelques mois/années, ça se développe de plus en plus. Moi, ce que je proposerais c'est que dans l'optique où le promoteur devrait consulter de toute façon les producteurs qui font des arrosages aériens, il devrait peut-être profiter de cette tribune-là pour s'informer également sur l'utilisation de drones, parce que moi, je pourrais consulter des collègues qui ont davantage de projets dans le secteur, à savoir combien de producteurs, mais je pense que d'y aller directement avec eux pour les consultations, l'utilisation, les périodes, tout ça, ça serait ça qui serait le mieux. Parce qu'en fait, les drones, ça peut rentrer dans la grande boîte de « ne pas nuire aux activités agricoles ». Ça reste un usage de plus en plus accessoire pour, c'est ça, les suivis des cultures. Donc, ça serait une préoccupation importante.

5260

**LE PRÉSIDENT :**

5265

Alors, voilà pour les réponses qu'on peut vous apporter à votre première question. Alors, je vous invite à nous soumettre votre deuxième?

**Mme SYLVIE MARCEAU :**

5270

Pour le bénéfice du secteur de l'agriculture, pourriez-vous faire une analyse de risques sur la cohabitation des drones utilisés pour des fins agricoles et les éoliennes?

**LE PRÉSIDENT :**

5275

Alors, je pense qu'on est dans une technologie qui est quand même relativement embryonnaire. On a un début de réponse de la part du MAPAQ qui confirme que c'est des technologies qui sont employées au niveau agricole. Quant à l'évaluation éventuelle de l'utilisation de la technologie et la cohabitation éventuelle avec les drones, je vois notre personne-ressource du MAPAQ dont le micro est ouvert. Est-ce que vous avez un élément de réponse complémentaire?

5280

**Mme MÉLISSA NORMANDIN :**

5285

Bien, je me prenais une question en note. En fait, je pourrais m'informer avec le projet en exploitation de Kruger, à savoir s'il y a des producteurs justement qui en utilisent, comment ça se passe au niveau pratique.

5290

Donc, ça serait le meilleur exemple pour essayer de parler de cohabitation, l'utilisation... en souhaitant qu'il y ait un cas d'utilisation de drone dans le secteur de Saint-Rémi, Saint-Michel, Mercier, et cetera. Mais c'est tellement nouveau, autant les projets éoliens ici que les drones, je suis désolée, mais je n'ai pas fait faire d'étude, mais on va s'informer.

**LE PRÉSIDENT :**

5295

Alors, voilà. Je vous remercie beaucoup de nous avoir soumis vos questions.

Alors, la liste des personnes qui se sont inscrites au registre est maintenant épuisée. Alors, c'est ce qui clôt officiellement la première partie de l'audience publique.

5300

5305

**MOT DE LA FIN**

5310

**LE PRÉSIDENT :**

5315

Alors, la commission constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre pour répondre à des questions. La commission compte les recevoir au plus tard dans les prochaines 48 heures.

5320

Ces renseignements seront aussitôt rendus publics afin qu'ils soient utiles à la préparation des mémoires et à l'expression des opinions des participants au moment de la deuxième partie de l'audience qui aura lieu ici même à Saint-Bernard-de-Lacolle à compter du 16 juin prochain à 19 h.

5325

Entretemps, la commission, elle, poursuit ses travaux. La commission consent à recevoir jusqu'au 28 mai prochain les questions provenant tant des personnes qui n'ont pu assister aux séances que des participants qui sont venus assister aux séances.

5330

Il appartient à la commission d'apprécier l'intérêt qu'elle représente pour les travaux de la commission et de déterminer si les informations déjà fournies suffisent pour y répondre.

De plus, il appartient à chacun qui envoie une question à la commission de s'assurer que l'information n'a pas déjà été traitée depuis le début de la première partie de l'audience.

5335

Il est donc de la responsabilité de tous de vérifier la pertinence de l'information avant de faire parvenir une question à la commission.

La commission se réserve également le droit de disposer des questions en fonction de leur pertinence.

5340

Les participants se doivent de faire le suivi nécessaire afin d'identifier les réponses parmi les documents déposés officiellement et rendus publics par la commission.

Ces questions et réponses ainsi que les nouveaux documents obtenus deviendront disponibles dans les centres de consultation ouverts dans le milieu.

5345

De plus, l'ensemble du dossier est aussi disponible dans ces centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également sur le site Web du Bureau d'audiences publiques.

Alors, en deuxième partie de l'audience, la disposition de la salle sera différente. Seules les tables des participants et celle de la commission demeurent en place.

5350

Le promoteur demeure en place. Les personnes-ressources qui souhaitent être présentes sont les bienvenues. Toutefois, elles ne seront plus appelées à intervenir devant la présente commission.

5355

Alors, cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes et des municipalités, des organismes municipaux, paramunicipaux sur le projet et ses répercussions.

5360

Donc, dans le cadre de la présentation des mémoires, nous accorderons 15 minutes de présentation et il va de soi que mon collègue et moi pourrons échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion.

5365

Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la commission.

5370

Les règles de participation : le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Ces règles de participation sont disponibles sur le site Web du BAPE et elles aussi contenues dans un document disponible à l'accueil.

5375

Comment exprimer son opinion. Il existe trois façons d'exprimer son opinion :  
déposer un mémoire et le présenter en séance publique tel que j'ai invité à le faire la majorité des personnes qui se sont présentées devant nous;

5380

déposer un mémoire sans le présenter en séance publique;

et exprimer verbalement votre opinion en séance publique sans déposer de mémoire.

5385

De façon à ce que la position d'un organisme soit communiquée le plus fidèlement possible à la commission, il est recommandé qu'il dépose un mémoire. S'il doit être présenté en séance publique, l'organisme désigne la personne autorisée à le présenter en indiquant la fonction qu'elle occupe.

Pour vous aider à préparer votre présentation verbale ou votre mémoire, le BAPE met à votre disposition un document décrivant les modalités de participation à l'audience et les modalités plus particulières concernant le mémoire.

5390

Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale et que vous devez nous transmettre votre avis d'intention au moins deux semaines avant le début de la deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire au plus tard le 2 juin à 16 h. J'ai expliqué pourquoi, c'est que dépendamment du nombre de mémoires, nous devons agencer l'horaire et prévoir la séquence de présentation des mémoires et confirmer que les gens qui voudront nous présenter leur mémoire soient présents.

5395

Alors, le formulaire d'avis d'intention est disponible à l'accueil et sur le site Web du BAPE. L'objectif vise à préparer l'horaire de la deuxième partie pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, je vous demande de transmettre votre mémoire au secrétariat de la commission d'enquête au plus tard le 11 juin prochain. Ce sont les dates que j'ai mentionnées chaque fois en début de séance.

5400

Alors, pour terminer, je remercie le porte-parole du promoteur, Monsieur Poirier et son équipe, de même que les personnes-ressources pour toutes les informations fournies au cours de cette première partie de l'audience.

5405

Merci également aux participants d'avoir questionné ce projet qui nous a permis d'approfondir les différences facettes. Votre contribution est importante pour les travaux de la commission. Et, enfin, je remercie les gens de la technique qui nous ont supportés pendant les différentes séances.

5410

Je mentionne particulièrement, monsieur Daniel Moisan, ainsi que monsieur Michel Filteau, la sténographe, madame Yolande Teasdale, de même que l'équipe de la commission d'enquête, monsieur Rafael Carvalho, madame Karine Jean, monsieur Frédéric Julien, notre coordonnatrice, madame Anne-Lyne Boutin. Alors, Alexandre Corcoran-Tardif qui est responsable des communications de la commission ainsi que mon collègue, le commissaire, monsieur John Haemmerli.

5415

Alors, je vous invite à nous faire part de votre intention de déposer un mémoire.

5420

Alors, je vous remercie d'avoir participé aux séances de l'audience publique et je vous invite le 16 juin prochain pour le début de la deuxième partie de l'audience publique.

5425

Merci beaucoup.



**AJOURNEMENT**

5430 Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

5435

---

Yolande Teasdale, s.o.b.